



Rapport
du
Département de l'économie
et de l'action sociale

Exercice 2013

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTION SOCIALE

1. EN BREF

1.1. Introduction

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 ainsi qu'au règlement d'organisation du département de l'économie et de l'action sociale du 13 novembre 2013, le Département de l'économie et de l'action sociale (ci-après: le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, du registre du commerce, de la politique régionale, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, des migrations, de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI et APG, des allocations familiales, ainsi qu'en matière d'action sociale et d'assurance-maladie. Le département exerce par ailleurs la surveillance des caisses de compensations pour allocations familiales et du registre du commerce.

Structurellement, l'année 2013 a été marquée par la réorganisation des départements avec notamment la transformation de l'ancien Département de l'économie (DEC) en Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS). La volonté poursuivie par le Conseil d'Etat doit permettre de décloisonner les grands enjeux à commencer par celui de l'intégration professionnelle. Grâce à cette nouvelle répartition, le DEAS est mieux armé pour pouvoir - en collaboration avec le Département de l'éducation et de la famille notamment - répondre au défi de la réinsertion au sens large.

Au niveau parlementaire, 2013 a été une année riche en dossiers et autres rapports couvrant l'entier des domaines du département. Que cela concerne l'emploi avec un rapport d'information sur la politique cantonale en la matière, les aspects économiques en lien avec la nouvelle loi sur les heures d'ouverture des commerces, l'action sociale avec l'adoption du projet ACCORD par le Grand Conseil, sans oublier l'intégration des étrangers qui a fait l'objet d'une modification législative en début d'année.

En parallèle, le DEAS a travaillé sur plusieurs dossiers d'importance. À commencer par le rapport sur le salaire minimum dont la loi d'application sera soumise au Grand Conseil en 2014. On peut mentionner également la nouvelle loi d'appui au développement économique (LADE). En matière sociale, le rapport sur l'harmonisation de la facture sociale entre Etat et communes est passé devant le Conseil d'Etat en fin d'année. Enfin, 2013 a vu le Conseil d'Etat adopter la nouvelle loi sur le tourisme. Les députés en seront saisis dans le courant du premier semestre 2014.

De manière générale, 2013 a été une année particulièrement intense pour le département. Les élections du printemps terminées, il a fallu accompagner l'arrivée d'un nouveau service et le transfert de trois anciens dans d'autres départements. L'annonce de la fermeture de l'entreprise Biomet au Locle en juin a confronté le nouveau chef de Département à un premier dossier d'envergure. Après l'été, la signature d'une convention tripartite entre l'Office fédéral des migrations, la commune de Boudry et le canton, a officialisé la fermeture du centre d'accueil pour requérants d'asile de Perreux en vue d'une reprise au 1^{er} janvier des bâtiments par la Confédération dans le cadre de la politique nationale mise en œuvre dans le domaine de l'asile. À côté de ces problématiques, le paradoxe vécu sur le marché de l'emploi s'est amplifié en 2013. D'un côté, on a enregistré une hausse du nombre de nouveaux emplois et de l'autre une détérioration du marché du travail avec un taux de chômage cantonal moyen de 5.2% sur l'année (+0.5% par rapport à 2012). La campagne "Un chômeur – une entreprise" mise en place sur six mois par le service de l'emploi s'est terminée en octobre. Elle avait pour objectif de sensibiliser et d'inciter les employeurs neuchâtelois à avoir recours à des demandeurs d'emplois résidant dans le canton de Neuchâtel. Il faut encore

souligner que ces chantiers ont été menés en parallèle au processus budgétaire 2014 qui a vu le DEAS prendre des mesures en matière d'aide sociale. D'un côté une baisse des normes d'aide matérielle visant à amener des économies et de l'autre une augmentation des moyens destinés à la réinsertion et au "case management". Ces mesures constituent les prémices de l'ouverture en 2014 du grand chantier de l'intégration socio-professionnelle. La volonté du département de mettre tous les acteurs du domaine autour de la table en vue d'une refonte de la politique d'insertion constituera la colonne vertébrale de son action pour l'année à venir. Bien entendu, le développement économique fera également partie des priorités qui doivent permettre au canton de Neuchâtel de créer de la richesse et de la capter au sein de son territoire. Ces deux grands dossiers constitueront les défis prioritaires pour le DEAS, défis qui se décomposeront en sous-branches sur lesquelles le département ne manquera pas d'être actif.

1.2. Service de l'économie

De manière générale, l'année 2013 a été marquée par un renforcement des partenariats auprès des acteurs économiques locaux ou à l'échelle suisse, dans une économie neuchâteloise dynamique, sous forte tension conjoncturelle, de rationalisation de coûts, en forte connexion avec l'économie internationale. Les entreprises neuchâteloises ont relativement bien résisté à la contrainte imposée par le franc fort, mais cet élément demeure sensible pour nombre d'entre elles et les prévisions sont très délicates à moyen terme.

2013 est également la 2^{ème} année de la 2^{ème} période quadriennale de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale, qui mise sur l'exploitation des synergies potentielles en faveur de projets porteurs de développement économique.

Au niveau des projets de lois, les travaux liés à la loi sur le développement du tourisme (L Tour) ont été finalisés. Cette dernière a pris quelque retard en raison du changement de législature et sera soumise pour approbation au Grand Conseil durant l'exercice 2014. La mise en œuvre de la nouvelle loi d'appui au développement économique (LADE) s'inscrit dans la même logique et est prévue également en 2014.

Concernant le développement économique, près de 400 visites et rencontres auprès d'entreprises locales ont été réalisées. Elles se sont notamment soldées par des aides à 43 nouveaux projets économiques, représentant actuellement 193 emplois, et 329 emplois additionnels d'ici 5 ans. En outre, 109 mises en relations ont été effectuées, dont 43 concernent des partenariats d'affaires et 18 de la recherche de financement. Le service de l'économie s'est également fortement impliqué à travers diverses mises en relation et de facilitation. Deux dossiers importants sont à mentionner. Ainsi, au Locle, même si la fermeture annoncée de Biomet pour mi-2014 au Locle a malheureusement été confirmée mais une partie des activités sera sauvée grâce à un *management buy-out* (MBO) par l'équipe dirigeante locale qui devrait permettre le maintien durable d'au moins 40 emplois. Par ailleurs, Nexans Cortaillod s'est vu confirmer son futur rôle d'unique site de production en Suisse au détriment de Cossonay et Breitenbach qui seront fermés, avec la reprise de plus de 150 emplois et plus de 10 millions d'investissements supplémentaires.

L'office de promotion économique (OPEN) a pour mission d'organiser la promotion de l'image et la visibilité du canton à l'international en tant que place industrielle et d'innovation économique. En 2013, ces missions ont été élargies à la prise en compte des aspects Outbound (promotion d'investissements suisses à l'étranger) et plus uniquement Inbound (attraction d'investissements directs étrangers). Plus de 70 visites du canton à des entreprises ou des délégations ont été organisées, avec un renforcement du rythme des voyages de prospection à l'étranger dont notamment les pays suivants: Chine (avec une mission économique organisée à Shanghai avec une vingtaine d'acteurs de l'innovation neuchâteloise, symbole d'une nouvelle dynamique et de partenariats), Japon, États-Unis, Russie, Brésil et pays européens. Au niveau des implantations 2013, le résultat global est mitigé. Malgré un nombre élevé de prospects accueillis dans le canton, les implantations réussies ont

été peu nombreuses. Cette situation se retrouve dans la plupart des autres cantons et traduit la perte d'attractivité de la Suisse comparativement à d'autres places économiques, notamment en raison des incertitudes actuelles en matière de fiscalité et de politique migratoire. En contrepartie, le manque de nouvelles est compensé par le bon niveau d'investissements dans les sociétés établies dans le canton. A ce titre, la réforme de la fiscalité des entreprises permet aux entreprises neuchâteloises de bénéficier d'une visibilité appréciable.

Au niveau touristique, le canton a soutenu au travers de la nouvelle politique régionale (NPR) diverses initiatives dont "la route de l'absinthe", "la maison de l'absinthe" au Val-de-Travers ainsi que le projet "hôtel Fleur-de-Lys" au Locle et ceux relatifs au patrimoine Unesco, en collaboration étroite avec les acteurs publics et privés concernés.

En parallèle, le service de l'économie a développé de nouveaux outils de communication (site Internet www.neuchateleconomie.ch, film promotionnel du canton, brochures) permettant d'informer les entreprises sur l'accompagnement et les soutiens possibles dans le cadre du développement de leurs activités. L'accueil réservé par les acteurs économiques s'est avéré très positif. Le service de l'économie a communiqué de manière qualitative et sporadique par rapport à ses missions tout en déployant des actions favorisant le développement économique et la création ou le renforcement de partenariats. A ce titre, un film de promotion du canton a été projeté durant 3 mois sur les vols de la compagnie nationale SWISS dans le cadre de l'opération *Taste of Switzerland* – Automne neuchâtelois promouvant les produits du terroir cuisinés par le Beau Rivage. Cette action, en collaboration avec la CNCI, aura permis le visionnage du film par plus de 800.000.

Concernant les manifestations, divers événements ciblés ont été organisés, en collaboration avec la CTI et Euresearch, sur les thématiques liées à l'innovation (électronique imprimée, workshop Medtech).

S'agissant des nouvelles inscriptions de personnes morales, l'office du registre du commerce (OCRC) a connu une nouvelle année très active, atteignant quasiment le niveau de 2012 (817 en 2013 contre 821 en 2012).

A futur, il est nécessaire de continuer à développer les forces, compétences d'innovation et de qualité, de les former, de les reconnaître et les valoriser, de disposer de lieux adéquats par une politique foncière proactive pour répondre aux besoins de croissance des sociétés neuchâteloises, ainsi que de conserver et attirer des talents et leaders de demain. La compétitivité et l'attractivité de la place économique neuchâteloise en dépendent.

1.3. Service de l'emploi

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,2% en 2013, contre 4,7% en 2012. Entre les mois de décembre 2011 et 2012, le taux de chômage s'est dégradé passant de 5,4% (4782 chômeurs) à 5,8% (5121 chômeurs), soit une augmentation de 0,4 point (+399 chômeurs). Cette dégradation annuelle est toutefois moins importante que celle enregistrée en 2012 où le taux de chômage avait augmenté de 0,7 point (+619 chômeurs) entre les mois de décembre 2011 et 2012.

Selon les dernières prévisions conjoncturelles du SECO, le PIB national devrait augmenter de 2,4% en 2014 contre une hausse prévue de 1,9% en 2013. Le Groupe d'experts de la Confédération constate que *"la situation conjoncturelle en Suisse s'est encore améliorée durant les mois d'automne. Il est réjouissant de constater en particulier que l'inversement de tendance escompté dans l'économie d'exportation semble se confirmer. En effet, après une longue période difficile, les exportations de marchandises ont amorcé au 3e trimestre une reprise significative pour le secteur, et les indicateurs de confiance pour l'industrie (exportatrice) ont récemment poursuivi leur amélioration"*. L'expansion de l'industrie devrait ainsi se poursuivre en 2014 et entraîner dans son sillage une baisse du taux de chômage notamment dans notre canton.

Conformément à la stratégie annoncée, le service de l'emploi (SEMP) a poursuivi sa réforme durant toute l'année 2013. Les travaux se sont poursuivis dans les groupes de travail Appui et Profiling pour la refonte du modèle de prise en charge des demandeurs d'emploi qui aboutira en 2014. Le fonctionnement de l'office régional de placement neuchâtelois (ORPN) et de l'office des emplois temporaires (OFET) a été consolidé durant toute l'année pour intégrer les changements organisationnels en cours.

L'année 2013 a aussi été riche en communication puisque le SEMP a relancé cette année les "5 à 7" avec les partenaires économiques neuchâtelois. De même, la campagne "un chômeur – une entreprise" qui visait à inciter les entreprises neuchâtelaises à recruter de la main d'œuvre locale a permis à un nombre important de personnes de retrouver un emploi. Cette campagne avait aussi pour objectif de mieux faire connaître les prestations de l'ORPN, d'asseoir la position de ProEntreprises en tant que partenaire fiable et efficace et de fidéliser les employeurs neuchâtelois.

Sur le front des programmes spécifiques d'emplois temporaires, plusieurs inaugurations d'ateliers ont eu lieu, à l'image du nouvel atelier d'horlogerie chez Pôle Industrie, de l'atelier de contrôle et de visite des Couturiers du Temps ou encore de l'atelier Pierre Dubied au CNIP. Une salle blanche a également ouvert ses portes en fin d'année à Pôle Industrie. De nouveaux ateliers sont attendus en 2014 avec un projet de magasin, un atelier de polissage et la mise en route d'un nouvel atelier socioprofessionnel orienté vers le développement personnel des demandeurs d'emploi plus éloignés du marché du travail au sein d'Atelier 93.

Sur le plan juridique, l'office juridique et de surveillance (OJSU) a connu une importante hausse de son volume d'activité durant l'année 2013. Il en va de même pour l'office de contrôle (OFCO) qui a ouvert 626 dossiers contre 601 en 2012. Le nombre de mandats d'investigation du Ministère public a également grimpé à 115, contre 73 en 2012. L'office de l'inspection du travail (OFIT) a quant à lui maintenu sa charge de travail tout au long de l'année et connu une augmentation importante du nombre de dossiers examinés+.

Enfin, l'année 2013 a aussi été celle des travaux préparatoires à l'introduction d'un salaire minimum, votée par 54,6% de la population neuchâteloise le 27 novembre 2011.

L'année 2014 verra se concrétiser le nouveau dispositif de prise en charge des demandeurs d'emploi avec la mise en place effective du nouveau secteur "Appui" pour les demandeurs d'emploi les plus fragilisés et du secteur "Profiling" qui permettra l'activation rapide des demandeurs d'emploi.

1.4. Service des migrations

L'année sous revue a été marquée par une série d'événements, dont ceux qui ont secoué le centre d'accueil de Perreux et que les médias ont largement commentés. On mentionnera également que les parties signataires de la convention conclue en septembre 2012 et visant à permettre l'utilisation durant 6 mois du cantonnement militaire des Pradières à des fins d'hébergement de requérants d'asile sous la responsabilité de la Confédération ont décidé de reconduire cette convention pour une durée d'une année, soit jusqu'au 30 avril 2014. D'autre part, le 17 octobre 2013, l'Office fédéral des migrations (ODM), le Canton et la Commune de Boudry ont signé une déclaration d'intention visant à permettre l'exploitation de plusieurs bâtiments du site de Perreux comme centre fédéral d'hébergement pour requérants d'asile sur la base d'un contrat de bail d'une durée de 10 ans et devant prendre effet le 1^{er} janvier 2014. En prévision de l'ouverture du nouveau centre d'hébergement fédéral à Perreux, le service des migrations a procédé progressivement au transfert de l'ensemble des résidents du centre d'accueil de Perreux vers les centres de Couvet et Fontainemelon ainsi qu'en second accueil, de sorte que le plus grand centre d'accueil cantonal en hébergement collectif a définitivement fermé ses portes le 19 décembre 2013.

Pour le service des migrations, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation sur le front de l'asile et plus particulièrement à l'avancement des travaux dans le cadre du projet fédéral de restructuration du domaine de l'asile.

De plus, le peuple suisse sera prochainement appelé à se prononcer sur un certain nombre d'objets touchant à la thématique de la migration et les résultats des urnes viendront impacter les activités du service, de même d'ailleurs que plusieurs révisions législatives et réglementaires en cours.

1.5. Service de la cohésion multiculturelle

En 2013, les modifications apportées à la loi cantonale sur l'intégration des étrangers (entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013) et au règlement y relatif ont renforcé la vision neuchâteloise qui conçoit les questions liées à l'intégration dans une approche fondée sur la cohésion sociale et multiculturelle. La commission consultative dont le secrétariat est assuré par le service de la cohésion multiculturelle (COSM) et qui réunit des acteurs et actrices de la société dans son ensemble, se nomme désormais Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM). Sur mandat de celle-ci et de l'Association NEUCHÂTOI, l'événement marquant de 2013 est sans conteste les 120 manifestations interculturelles mises sur pied par 70 partenaires entre février et novembre, sous l'enseigne de NEUCHÂTOI 2013, manifestation coordonnée par le COSM et visant à promouvoir la diversité dans l'espace public.

En parallèle, le service a établi le programme d'intégration cantonal (PIC) fixant les objectifs pour les années 2014-2017. Les orientations stratégiques spécifiques au canton de Neuchâtel ont trouvé leur place dans les huit domaines d'encouragement définis par la Confédération. Une convention a été signée en novembre entre l'Office fédéral des migrations et le canton.

Dans sa mission de soutien à l'intégration des migrant-e-s et de prévention des discriminations, le service a aussi rempli ses tâches et mandats usuels, notamment la gestion des forfaits fédéraux pour l'intégration des réfugié-e-s et des personnes admises à titre provisoire, l'établissement de rapports de naturalisation et la remise, en partenariat avec les communes, d'une charte de la citoyenneté aux nouveaux et nouvelles arrivant-e-s dans le canton. Aussi actif dans des projets spécifiques liés aux migrations féminines et à l'encouragement préscolaire, le service a continué à recevoir en consultation les personnes nécessitant des conseils et des informations sociales, à assurer la coordination du service d'interprètes et ses actions de conseil et prévention en matière de discrimination.

Les résultats d'un audit externe demandé par le Conseil d'Etat ont démontré que le COSM remplit sa mission grâce notamment à des collaboratrices et des collaborateurs motivé-e-s et compétent-e-s. Il a été souligné que le canton de Neuchâtel s'est doté d'un outil d'intégration ambitieux et visionnaire qui doit être préservé en tant que service indépendant. Diverses faiblesses organisationnelles et opérationnelles ont par contre été identifiées; les mesures d'améliorations retenues ont été mise en œuvre ou le seront en 2014.

Finalement, en fin d'année, le service a accueilli une nouvelle cheffe, mettant fin à une période de 18 mois durant laquelle le poste était pourvu ad intérim.

1.6. Service de l'action sociale

Pour l'action sociale dans le canton de Neuchâtel, 2013 s'est révélée être une année extraordinairement riche à titres divers. En termes organisationnels, le changement de législature et la réforme des départements ont impliqué le "transfert" du service de l'action sociale au nouveau Département de l'économie et de l'action sociale. Ce rapprochement entre politique économique et politique sociale fait d'autant plus de sens que le défi de l'intégration professionnelle, pour un nombre impor-

tant de personnes à l'aide sociale et en recherche d'emploi, est particulièrement aigu dans le canton de Neuchâtel.

Dans la perspective de l'entrée en phase opérationnelle des huit guichets sociaux régionaux (GSR) sur l'ensemble du territoire cantonal au 6 janvier 2014, le projet ACCORD (harmonisation et coordination des prestations sociales) a été mené tambour battant durant les 12 mois de l'année 2013. Créés par les communes en partenariat avec le service de l'action sociale, les GSR constitueront de nouveaux points d'accès pour plusieurs prestations sociales cantonales. Ce mouvement de décentralisation ambitieux a été conduit tout au long de l'année en partenariat avec la Conférence des directeurs communaux des affaires sociales (CdC Social) et a impliqué la modification de pas moins de six bases légales. Il a nécessité l'engagement de nouveaux collaborateurs dans les communes/régions (15,5 EPT) et leur formation spécifique, afin qu'ils puissent endosser les habits d'un "nouveau métier", celui de gestionnaire ACCORD chargé d'accompagner la population dans les demandes de prestations sociales et d'appliquer les instruments d'harmonisation et de coordination.

Sur le plan de l'aide sociale, on constate que les charges d'aide matérielle sont en forte progression depuis 2011, année de la 4^e révision de la loi sur l'assurance-chômage. Le bouclage final 2012, réalisé à la fin du 1^{er} semestre 2013, indique des dépenses d'aide sociale générées dans le canton de Neuchâtel à hauteur de 92,2 millions de francs (+ 12,5%) et les dépenses 2013 (en attente du bouclage final) progressent d'environ 12% à 103,5 millions de francs. Ces augmentations inquiétantes ont incité le Conseil d'Etat à élaborer un catalogue de mesures et à proposer, dans le processus budgétaire 2014, un objectif d'économies dans les charges d'aide matérielle de 4 millions de francs. Des réductions de prestations ont été définies et validées. Elles doivent entrer en vigueur au 1^{er} mars 2014. À noter enfin, en ce qui concerne l'ouverture de nouveaux dossiers d'aide sociale, que leur nombre est resté stable en 2013 par rapport à l'année précédente. S'il y a progression des dépenses d'aide sociale malgré une stabilisation des nouveaux cas, cela signifie notamment que les sorties de l'aide sociale sont difficiles. Cela démontre une fois de plus la nécessité impérieuse de relever le défi de l'intégration. A ce titre, parmi les nouvelles pistes explorées par le service en 2013, on peut citer l'expérience-pilote d'entreprise sociale productive (NE-ESO) avec Alfaset ou l'accès facilité des bénéficiaires de l'aide sociale à des ateliers professionnels du service de l'emploi.

Sur le plan du recouvrement et des avances de contributions d'entretien (pensions alimentaires), l'ORACE a enregistré une progression de l'ordre de 10% des nouvelles demandes d'intervention en 2013. Le régime d'avances reste quant à lui particulièrement modeste dans le canton de Neuchâtel en comparaison intercantonale et ne permet pas souvent d'éviter le recours à l'aide sociale.

Le domaine des aides à la formation (bourses et prêts d'études) a vécu une révolution durant l'année 2013 avec la mise en place d'une nouvelle législation cantonale visant à aider moins de boursiers mais avec davantage de moyens (objectif de non recours à l'aide sociale). Les nouvelles dispositions ont été appliquées dès la fin de l'été 2013, en même temps que l'office des bourses entrait, de manière anticipée, dans le Dispositif ACCORD. Cette double contrainte a considérablement complexifié le travail de l'OCBE et généré des retards relativement importants par rapport aux délais de réponse habituellement tenus les années précédentes.

Enfin en ce qui concerne l'assurance obligatoire des soins, le canton de Neuchâtel a connu une faible progression des primes LAMal en 2013, de sorte que la prime moyenne cantonale tend à se rapprocher de celle calculée au niveau suisse. L'allocation budgétaire pour la réduction individuelle des primes (subsides LAMal) a été notablement augmentée dans le canton, permettant ainsi que les efforts en matière de lutte contre les effets de seuil puissent être poursuivis malgré la hausse des moyens mobilisés pour assurer la prise en charge des primes des bénéficiaires de l'aide sociale et des prestations complémentaires.

1.7. Service de statistique

Au cours de l'année 2013, le service de statistique a eu l'occasion de réaliser divers projets transversaux pour l'administration cantonale. Il a notamment mis en place et réalisé une analyse du taux de risque de pauvreté dans le canton de Neuchâtel en fonction de différents critères. La méthodologie utilisée, novatrice, a été présentée aux statisticiens de la conférence latine. Dans le domaine de la mobilité, les informations chiffrées tirées de plusieurs enquêtes fédérales ont été exploitées afin de disposer de résultats significatifs à l'échelle du canton. Parmi les autres travaux d'importance, la statistique de la formation, la statistique fiscale ou encore celle de la population ont fait l'objet d'une attention particulière.

Le service de statistique a profité de la modernisation du site internet de l'Etat pour proposer de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux outils de visualisation dynamiques de statistiques, notamment des graphiques interactifs sur la statistique des prénoms et de la météo cantonale. L'atlas cartographique a aussi été actualisé et enrichi, grâce à la collaboration du service de la géomatique et du registre foncier. Quelques statistiques à l'hectare sont maintenant disponibles dans le domaine de la population et de l'emploi.

Hors des frontières cantonales, le service de statistique a aussi été particulièrement actif en 2013. Il a assumé son rôle central dans la réalisation des travaux de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien, et notamment produit des fiches dans le domaine des microtechniques, de l'économie transfrontalière et de divers indicateurs de cadrage. De par le fait qu'il assure la présidence de la Conférence des offices romands et tessinois de statistique, le service de statistique peut bénéficier d'une position privilégiée dans ses contacts avec ses homologues des autres cantons et avec la direction de l'OFS. Dans l'Arc jurassien, les relations avec le canton du Jura et le Jura bernois ont également été intensifiées dans le courant de l'année 2013.

2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2.1. Missions

Conformément à l'article 5 du règlement d'organisation du Département de l'économie et de l'action sociale (RO-DEAS) du 13 novembre 2013, le secrétariat général du département (SEAS) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Il a notamment pour tâches:

- a) de conseiller et assister le chef du département;
- b) de gérer et administrer le secrétariat du chef du département;
- c) d'assurer la coordination des activités internes au département;
- d) d'assurer la coordination interdépartementale;
- e) de coordonner et contrôler les procédures financières;
- f) d'assumer les tâches incombant au département en matière de ressources humaines;
- g) de veiller à la communication et à l'information interne et externe en collaboration avec la chancellerie d'Etat.

Il gère également la cellule transport et assure le secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail.

2.2. Ressources

Le SEAS compte 7 collaborateurs, correspondant à 5,8 EPT, et une apprentie.

2.3. Événements principaux

Avec le changement de législature, l'exercice 2013 a été marqué par (1) le remplacement de T. Grosjean, conseiller d'Etat, par J.-N. Karakash, conseiller d'Etat à la direction du département et (2) la réorganisation des départements, le Département de l'économie (DEC) devenant le Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS). Pour le DEC/DEAS, la réorganisation des départements a induit:

- Le transfert du service de l'action sociale (SASO) et de ses offices du DSAS au DEAS;
- Le transfert du service des poursuites et des faillites (SEPF) du DEC au DJSC;
- Le transfert du service de l'agriculture (SAGR) du DEC au DDTE;
- Le transfert du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) du DEC au DDTE.

Durant les mois d'été, le changement de législature et la réorganisation des départements ont eu une influence non négligeable à tous les niveaux de l'organisation. Les projets et autres rapports initiés avant l'été n'ont toutefois été que marginalement ralentis par ces éléments. A quelques rares exceptions (e.g. loi sur le tourisme), les rapports en cours ont pu être traités par le Grand Conseil en 2013 conformément au calendrier fixé. Les nouveaux rapports devraient l'être dans le courant de l'exercice 2014.

En 2013, dans le cadre de ses activités de coordination et de conseil, le secrétariat général a en particulier été amené à coordonner et/ou suivre les dossiers principaux suivants:

Dossiers du Grand Conseil clos en 2013

- Suivi du rapport 12.050 du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'intégration des étrangers; rapport adopté par le Conseil d'Etat le 1^{er} octobre 2012; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de janvier 2013;
- Suivi du rapport 12.044 du Conseil d'Etat au Grand Conseil (a) concernant la politique en matière d'emploi et (b) en réponse (1) à la motion des groupes PopVertsSol et socialiste 09.151 du 23 juin 2009, "Révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage-sauvegarde de l'emploi dans le canton de Neuchâtel", (2) à la recommandation du groupe socialiste 10.168 du 28 septembre 2010, "Révision de la LACI acceptée: et après?" et (3) au postulat du groupe socialiste 11.116 (ad 09.112) du 22 février 2011, "Pour une commission parlementaire permanente de l'emploi et de l'insertion professionnelle"; rapport adopté par le Conseil d'Etat le 3 septembre 2012; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de février 2013;
- Suivi du rapport 12.060 du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur les heures d'ouverture des commerces (LHOCom); rapport traité lors de la session de février 2013; projet de loi soumis au vote populaire et accepté le 24 novembre 2013;
- Suivi du rapport 13.004 du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la situation et la sécurité au centre d'accueil pour requérants d'asile de Perreux; rapport adopté par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2012; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de septembre 2013;
- Suivi du rapport 09.112 de la commission "Formation – Emploi" au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur le fonds pour l'insertion professionnelle du 25 janvier 2013) et avis du Conseil d'Etat du 8 avril 2013; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de septembre 2013;
- Suivi du rapport 13.038 du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant adaptation de la législation cantonale à l'harmonisation et la coordination des prestations sociales et d'un projet de loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal); rapport adopté par le Conseil d'Etat le 3 juillet 2013; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2013;
- Suivi du rapport 13.043 du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 8.000.000 francs destiné à financer les prestations complémentaires AVS; rapport adopté par le Conseil d'Etat le 16 octobre 2013; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2013.

Dossiers du Grand Conseil en cours

- Suivi du rapport 13.007 du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur le développement du tourisme (LTour); rapport adopté par le Conseil d'Etat le 16 janvier 2013; rapport en cours de traitement en commission préalable du Grand Conseil;
- Suivi du dossier "Droit à un salaire minimum" suite à l'adoption par le peuple, le 27 novembre 2011, de l'inscription de ce droit dans la Constitution; rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'emploi et l'assu-

rance-chômage (LEmpl) adopté le 4 novembre 2013; rapport en cours de traitement en commission préalable du Grand Conseil;

- Suivi du rapport 13.050 du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant adaptation de la législation cantonale à l'harmonisation de la facture sociale entre l'Etat et les communes; rapport adopté par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013; rapport en cours de traitement en commission préalable du Grand Conseil;
- Suivi du dossier "Commission formation-emploi"; rapport 13.602 adopté par la commission le 13 novembre 2013; rapport en attente de traitement au Grand Conseil;
- Suivi du dossier "Congé maternel d'adoption"; rapport 12.154 de la commission législative à l'appui d'un projet de décret soumettant une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale concernant un congé maternel d'adoption; rapport adopté par la commission le 28 novembre 2013; rapport en attente de traitement au Grand Conseil;

3. SERVICE DE L'ÉCONOMIE

3.1. Missions

Dans le but de favoriser le développement d'un tissu économique prospère et durable, le service de l'économie participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques économique, touristique et régionale du canton de Neuchâtel et conduit diverses actions favorisant le rayonnement de la place neuchâteloise et la valorisation de ses intérêts économiques.

Le service de l'économie est chargé de l'application de la législation en la matière, tel que confirmé dans le règlement d'organisation du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) en 2013. A ce titre, il est notamment chargé de:

- a) Appuyer les entreprises innovatrices;
- b) Promouvoir l'image de la place économique neuchâteloise;
- c) Prospector et implanter des entreprises, faciliter les procédures en lien avec les entreprises;
- d) Assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec les acteurs publics ou parapublics que privés;
- e) Accorder des aides ciblées.

3.2. Ressources

Au 31 décembre 2013, la dotation du service de l'économie s'élève à 19,2 équivalents plein temps (EPT):

Service de l'économie (y compris direction)	10,4
Office de promotion économique	4,0
Office du registre du commerce	4,8
Total	19,2

3.3. Événements principaux

De manière générale, l'année 2013 a été marquée par la création d'une nouvelle dynamique d'ouverture, de proximité et de renforcement de partenariats auprès des acteurs économiques locaux ou à l'échelle suisse, dans une économie également dynamique, mais sans visibilité, en forte connexion avec l'économie internationale.

L'année 2013 est la deuxième de la deuxième période quadriennale de la loi fédérale sur la politique régionale, à ce titre, 9 projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal, dont 3 sous forme d'aides à fonds perdus et 6 sous la forme de prêts.

En 2013, près de 400 visites et rencontres auprès d'entreprises locales ont été réalisées. Elles se sont notamment soldées par des aides à 43 nouveaux projets économiques, représentant actuellement 193 emplois et 329 emplois additionnels d'ici 5 ans. En outre, 109 mises en relations ont été effectuées, dont 43 concernent des partenariats d'affaires et 18 de la recherche de financement.

L'office de promotion économique a, quant à lui, effectué plusieurs voyages de prospection et de promotion, notamment dans les pays suivants: Chine, Japon, États-Unis, Russie, Brésil et divers pays européens. Il a également concrétisé des projets d'implantation de qualité.

Concernant les pôles de développement économique, le service de l'économie a joué un rôle transversal et de facilitation interservices, avec les communes et les porteurs de projets. La diminution de la réserve de terrains industriels équipés et de locaux industriels constitue un risque réel pour le développement des entreprises et l'implantation de nouvelles sociétés.

Pour le registre du commerce, 2013 est marqué par le nombre élevé de nouvelles inscriptions de personnes morales, quasiment au même niveau que 2012 avec un total de 817 inscriptions.

3.4. Activités/Réalisations

Le service de l'économie gère, à fin 2013, plus de 700 dossiers en lien avec des entreprises et des projets économiques neuchâtelois. Plus de la moitié concernent les domaines de l'horlogerie, de l'industrie des machines, de l'électronique et de la microtechnique, ainsi que les dispositifs médicaux. Plusieurs projets d'envergure en cours devraient permettre de renforcer la diversification du tissu économique neuchâtelois en 2014.

2 événements auront marqué l'économie neuchâteloise en 2013, en lien avec une économie internationale en changement profond. En premier lieu, l'annonce de la fermeture de la société Biomet pour mi-2014, un an après l'acquisition des activités Trauma de J&J pour des questions de position dominante (Comco). Heureusement, un *management buy-out* (MBO) annoncé par l'équipe dirigeante devrait permettre le maintien d'une quarantaine d'emplois au moins. De manière plus réjouissante, le canton de Neuchâtel s'est vu confirmer comme le futur unique centre de production en Suisse de Nexans, avec à la clé la consolidation du site de Cortailod (+150 emplois et des investissements conséquents) au détriment des sites de Cossonay (VD) et Breitenbach (SO). Dans le cadre de ces 2 projets, le service de l'économie aura permis de faciliter des décisions favorables au tissu économique neuchâtelois.

Pour l'office de promotion économique, la mission en Chine, qui a réuni une vingtaine d'acteurs économiques neuchâtelois autour du chef du DEAS, s'est révélée porteuse d'une nouvelle dynamique. Elle a réuni les représentants des milieux académiques (UniNE, CSEM, IMT-EPFL, CIFOM), des associations patronales (CNCI, AIP), de Neode (incubateur de startup) accompagnés d'une dizaine d'entrepreneurs neuchâtelois. La réflexion commune entre acteurs neuchâtelois de l'innovation est à ce titre porteuse de synergies futures.

3.4.1. Prestataires principaux

Association Relève PME (www.relevepme.ch)

L'Association Relève PME poursuit ses activités sous une forme quelque peu revue, dans le but de répondre encore mieux aux attentes du terrain. L'association œuvre pour le maintien et la pérennité des savoir-faire, des places d'emplois et des outils de productions des PME qui forment la richesse de notre tissu économique.

Elle est dorénavant portée et financée par les quatre organisations économiques suivantes:

- Fédération des Entreprises Romandes-Genève (FER-GE)
- Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE)
- Fédération genevoise des Métiers du Bâtiment (FMB)
- Centre Patronal (CP)

Un nouveau comité a été élu lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2013, composé de sept représentants des milieux économiques issus de chacun des cantons romands.

Un groupe « Relais-parlementaire », composé de parlementaires romands, a également été mis sur pied dans l'idée d'encourager le dépôt d'interventions de nature à améliorer les conditions-cadres sur l'aspect fiscal et juridique pour les successions d'entreprises.

Cautionnement romand (www.crcpme.ch)

Le service de l'économie représente le canton de Neuchâtel au sein du conseil d'administration de la société Cautionnement romand, qui traite toutes les demandes qui lui sont soumises jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 500.000 francs.

Durant l'année 2013, le conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises et s'est positionné par voie électronique 4 fois.

Au total, 204 dossiers ont été acceptés pour un montant total de 33,4 millions de francs. Les dossiers neuchâtelois sont au nombre de 16 et représentent un montant total de 2,6 millions de francs.

Pour l'année 2013, Cautionnement romand a contribué à créer ou à maintenir directement 1615 emplois dont 84 dans le canton de Neuchâtel.

Une motion a été déposée par M. Feller au Conseil national demandant un relèvement du plafond de cautionnement de 500.000 francs à 1 million de francs. Cette augmentation du plafond de cautionnement permettrait de contribuer de façon encore plus importante à la création et au maintien de l'emploi et du savoir-faire, notamment dans le domaine industriel et dans le cadre de transmission d'entreprises.

Société coopérative NEuchâtel Interface PME (NE-IPME)

NE-IPME est la société coopérative agissant comme antenne cantonale de la société Cautionnement romand et est dotée d'une limite de compétence de 150.000 francs. Le service de l'économie représente le canton de Neuchâtel au conseil d'administration.

Durant l'année 2013, le conseil s'est réuni à 9 reprises pour traiter les demandes déposées et s'est positionné par voie électronique 5 fois. Au total, 9 dossiers neuchâtelois ont été acceptés directement par l'antenne NE-IPME pour un montant total de 785.000 francs.

Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) Temps & Fréquence – Division E (www.csem.ch)

Suite au vote du Grand Conseil, le 6 novembre 2012, le financement du CSEM par l'Etat de Neuchâtel est assuré pour 2013-2016 par une contribution annuelle de 2 millions de francs en provenance du Département de l'éducation et de la famille (DEF) et une contribution annuelle de 1 million de francs en provenance du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) par le biais de la politique régionale fédérale, enveloppe 2013-2015. Dans ce contexte, une convention de soutien a été conclue avec le CSEM en 2013 pour un projet visant la manipulation et la fabrication de pièces hybrides en silicium pour l'industrie horlogère.

Par ailleurs, le décret portant octroi d'un financement renouvelable au CSEM pour la période 2012-2015 prévoit la constitution d'un comité de suivi, présidé par le DEF et au sein duquel est représenté le service de l'économie.

Finergence – fondation pour le financement initial d'entreprises (www.finergence.ch)

En 2013, Finergence n'a soutenu aucun nouveau projet et a accordé 1 prêt supplémentaire à une société déjà au bénéfice d'un soutien.

Les discussions entre l'Etat et Finergence, destinées à fixer les conditions-cadres nécessaires pour une utilisation plus efficace de l'instrument de financement, se sont poursuivies. Elles ont, dans un premier temps, abouti à nommer un représentant du service de l'économie au conseil de fondation de Finergence, de même que le service de l'économie a participé activement au recrutement d'un nouveau président. Les discussions pour un accroissement des synergies entre Neode et Finergence se sont poursuivies au sein du conseil de fondation. À ce jour, aucune décision n'a été prise afin que les ressources en matière d'analyse des demandes de prêts et du traitement des dossiers ouverts soient mutualisées. Un nouveau mandat de prestations devra être établi courant 2014.

Fondation suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM) (www.fsrn.ch)

La FSRM joue un rôle dans de nombreuses initiatives d'encouragement de la recherche et de la promotion de la place scientifique suisse.

Son mandat de prestations avec l'Etat a été renouvelé en 2013 pour une période de 4 ans. Comme le précédent, il prévoit l'élaboration de rapports de veille et la mise sur pieds de cours de perfectionnement professionnel. S'y sont rajoutés pour cette nouvelle période, l'organisation, en termes de contenu, de manifestations et l'animation de séance.

Par ailleurs, suite à la modification des statuts de la fondation, l'Etat de Neuchâtel délègue au service de l'économie la présence au conseil de fondation, au titre de représentant des fondateurs initiaux.

Neode – parc scientifique et technologique Neuchâtel

En 2013, Neode, sis à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, a fêté ses 10 ans d'existence et a tiré un bilan positif de son activité. Neode a organisé 3 forums en collaboration avec PricewaterhouseCoopers (PwC), Cautionnement romand et le Crédit Suisse, ainsi que divers événements internes sur les deux sites. Durant l'année écoulée, l'incubateur a compté 3 nouvelles startups. Le parc accueillait, à fin décembre 2013, 19 sociétés représentant 75,6 équivalents pleins-temps. Le nombre de sociétés hébergées a diminué par rapport à 2012, notamment suite au déménagement de l'antenne de Neuchâtel dans le bâtiment Microcity.

De nombreux échanges entre Neode et le service de l'économie ont marqué l'année 2013 en lien notamment avec le projet d'acquisition par Neode, du bâtiment Éplatures-Grise 17 et concernant le surcoût de location engendré par le déménagement de Neode dans Microcity. Si le Conseil d'Etat est entré en matière pour compenser la différence de loyer entre Mail 59 et Microcity, il a par contre renoncé à soutenir le projet d'acquisition du bâtiment EG 17. D'autre part, le Conseil d'Etat a souhaité prolonger le mandat de prestation actuel jusqu'en 2014 afin de permettre un renouvellement dudit mandat en cours de législature et non pas à la fin de celle-ci. Neode a également pour objectif de développer ses activités de coaching et d'accroître la synergie avec Finergence. Mais, à ce jour, Neode n'a pas trouvé les moyens de financer son projet. En outre, le chef du service de l'économie a intégré le conseil d'administration de Neode au 2^e semestre en tant que représentant des collectivités publiques.

3.4.2. Partenaires intercantonaux de Suisse occidentale

Dans le cadre de son programme de mise en œuvre 2012-2015 de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), la Conférence des Chefs de Départements cantonaux de l'économie Publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) soutient 4 plateformes et coaching (Alliance, Capital proximité, Genilem et platinn) et 4 plateformes de promotion sectorielle (Alp ICT, BioAlps, Cleantech Alps et Mirconarc).

Alliance

La mise en place des réseaux technologiques nationaux et des conseillers en innovation de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) en 2013, a engendré des changements organisationnels et financiers auxquels l'antenne neuchâteloise doit encore s'ajuster.

Capital Proximité

Le service de l'économie a repris, en 2012, le rôle d'antenne de proximité pour Capital Proximité en se dotant de deux nouveaux conseillers financiers pour le canton.

6 nouveaux dossiers (entreprises existantes ou startups) de recherche de financement ont été présentés à Capital Proximité pour une recherche de partenaires financiers. Ceux nécessitant un coaching ont été soumis au nouveau service de recherche de financement platinn. Dès lors, à son assemblée extraordinaire d'octobre, l'association Capital Proximité a été dissoute, tout en maintenant la marque qui est largement connue auprès de son public cible.

Genilem

En 2013, 30 nouveaux porteurs de projet, dont 19 envoyés par le service de l'économie, sont entrés en contact avec GENILEM NE pour présenter leurs projets et bénéficier de conseils.

L'antenne neuchâteloise a aussi vu le changement de sa présidence, qui a lancé des réflexions quant à une nouvelle organisation régionale. Ces réflexions devraient aboutir à une nouvelle structure courant 2014.

Enfin, conformément au programme de mise en œuvre 2012-2015 du canton et de la CDEP-SO au titre de la politique régionale fédérale, l'action de Genilem dans le canton s'est déclinée en 2013 sous l'égide de la CDEP-SO avec un an de retard supplémentaire. Les études menées quant à la réorganisation de cette association n'ont finalement aboutis qu'en automne 2013 et une nouvelle organisation a été mise en place pour 2014.

Association plateforme pour l'innovation platinn, antenne neuchâteloise

Le service de l'économie du canton de Neuchâtel assure depuis 2012 le rôle d'antenne cantonale neuchâteloise pour platinn et a réalisé en 2013 les activités suivantes:

- a) Pré-analyses, conseils et mises en relation avec des coaches platinn pour le montage de projets de soutien auprès de 35 entreprises ou porteurs de projets neuchâtelois; ainsi 26 des entreprises contactées ont bénéficié d'un ou plusieurs soutiens de la plateforme platinn;
- b) Accréditation ou intégration de nouveaux coaches pour le canton de Neuchâtel (7 coaches spécialistes actuellement);
- c) Sensibilisation: cet automne, l'antenne neuchâteloise a organisé, avec le service de l'économie et Euresearch, un événement pour sensibiliser les PME neuchâteloises de leur intérêt à prendre part au nouveau programme de recherche européen Horizon 2020; 14 entreprises technologiques y étaient présentes et vont être suivies en fonction de leurs demandes spécifiques.

Dans le cadre du programme de mise en œuvre 2012-2015 de la politique régionale fédérale de la CDEP-SO, platinn, en collaboration avec Capital Proximité, a étendu ses prestations pour inclure le coaching en matière de recherche de financement. Les prestations de Capital Proximité ont été intégrées, dès le mois d'octobre, à platinn.

L'année 2013 a aussi été celle de la résolution de la problématique de l'assujettissement des prestations de platinn à la TVA. L'association est arrivée à une solution organisationnelle satisfaisant toutes les parties et conforme à un non-assujettissement de son soutien LPR à la TVA.

Alp ICT

Le canton de Genève est responsable de cette plateforme active dans les technologies de l'information et de la communication. Pour le détail de son action, se référer au site Internet www.alpict.com.

BioAlps

Le canton de Vaud est le canton responsable de la gestion de cette plateforme active dans le domaine des sciences de la vie. Le plan d'actions 2013 a été tenu et les objectifs visés ont été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activités du secrétariat exécutif de la plateforme. Il faut relever que depuis 2013, le canton de Neuchâtel est désormais représenté au comité exécutif de la plateforme via le service de l'économie. Le Canton a en outre accueilli l'assemblée générale de BioAlps en mai 2013.

Cleantech Alps

La présidence de cette plateforme active dans les technologies propres est assurée conjointement par les cantons du Valais et de Fribourg. Pour le détail de son action, se référer au site Internet www.cleantech-alps.com.

Micronarc

Le canton de Neuchâtel est le canton responsable de la gestion de cette plateforme active dans le domaine de la promotion des micro- et nanotechnologies. Le comité d'experts s'est réuni à 2 reprises pour fixer les grandes orientations de la plateforme et a formulé un préavis favorable au plan d'actions 2014.

Le plan d'actions 2013 a été tenu et les objectifs visés ont été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activités du secrétariat exécutif de la plateforme.

3.4.3. Tourisme**Parc naturel régional du Doubs (PNRD)**

Le PNRD est formé de 16 communes dont 4 neuchâteloises. Le territoire du Parc est principalement marqué par les activités économiques orientées vers le secteur secondaire et une forte présence du secteur primaire.

Labellisé "parc naturel d'importance régionale" depuis 2012, il a consacré l'année 2013 à développer les différents projets pour lesquels il reçoit un financement de la Confédération et des cantons de Neuchâtel, Jura et Berne. Pour exemple, le PNRD propose les "Assiettes du Parc du Doubs" composées de produits du terroir.

Durant 2013, le PNRD a étroitement collaboré avec la France voisine en vue de créer le premier parc transfrontalier.

Parc naturel régional Chasseral

Le Parc naturel régional Chasseral est également labellisé "parc naturel d'importance régionale" depuis 2012. Durant l'année 2013, le parc a mené des projets de développement économique durable, de préservation de la nature et du paysage, d'éducation et de sensibilisation et de management régional. Pour exemple, le chemin des pionniers offrant une randonnée sur deux jours de Chasseral à la Vue-des-Alpes et la possibilité de se familiariser avec le monde de l'horlogerie.

Parc Périurbain

Au début 2013, les communes de Neuchâtel et Hauterive ont transmis à l'Office fédéral de l'environnement un document de travail visant à orienter les modifications de la base légale fédérale sur les parcs périurbains. En effet, le cadre actuel s'avère trop restrictif pour le projet neuchâtelois. Le Comité de pilotage a suspendu ses travaux dans l'attente du retour de la Confédération.

Société marketing Jura & Trois-Lacs

La société de marketing J3L, fondée en 2012, est issue d'une déclaration commune des conseillers d'Etat des cantons de Berne, Jura, Vaud, Fribourg et Neuchâtel et de la Ville de Soleure, et est sous convention de subvention pour la période transitoire 2012-2014. J3L proposera aux entités associatives, touristiques et cantonales concernées, un Master Plan qui établira les lignes d'actions et de fonctionnement futures, prémices à la signature d'une convention visant à la pérennité de la société. Le service de l'économie joue un rôle actif dans le suivi de ce projet, en collaboration étroite avec les cantons de Berne et du Jura.

Projets Tourisme

Les pouvoirs publics soutiennent, au travers de la nouvelle politique régionale (NPR), diverses initiatives dont "la route de l'absinthe", "la maison de l'absinthe" au Val-de-Travers ainsi que le projet "hôtel Fleur-de-Lys" au Locle et ceux relatifs au patrimoine Unesco, en collaboration étroite avec les acteurs publics et privés concernés.

Le service de l'économie, le service de l'aménagement du territoire et Tourisme neuchâtelois, s'emploient à inscrire en 2014, dans le Plan Directeur Cantonal, la notion territoriale de pôles économiques touristiques cantonaux et régionaux, à l'instar des pôles industriels. Cette inscription doit également permettre de faciliter l'octroi de certaines aides de la Confédération - telles que les prêts aux structures d'hébergement par la Société Suisse de Crédit Hôtelier.

Le service de l'économie échange régulièrement et proactivement avec les organes de la Confédération, plusieurs exécutifs communaux et Tourisme neuchâtelois sur les enjeux et actions liées à l'amélioration de l'offre ainsi que l'accueil.

3.4.4. Politique régionale

Le déploiement des programmes de mise en œuvre 2012-2015 de la LPR suit son cours avec succès. Les synergies avec la politique de promotion et de développement économique et surtout entre les différents volets – cantonal, intercantonaux de l'Arc jurassien et de la Suisse occidentale, et transfrontalier – sont exploitées de manière croissante grâce à une bonne collaboration entre les acteurs.

Pilotage du volet Arc Jurassien

L'association arcjurassien.ch (www.arcjurassien.ch) agit comme organisme de mise en œuvre, sous le pilotage de Neuchâtel, désigné comme canton responsable par ses partenaires auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Le comité politique s'est réuni 3 fois, alimenté par les travaux du comité technique et des groupes de travail. Dans ce cadre, 4 nouveaux projets ont fait l'objet d'une décision de soutien. À noter que arcjurassien.ch a assuré le suivi du projet Valorisation des métiers techniques, conventionné en 2011 (LPR BEJUNE) et encore en cours.

Participation au volet intercantonal CDEP-SO

Les chefs de départements de la CDEP-SO se sont réunis à 3 reprises en 2013. La conférence des chefs de service et le comité technique se sont quant à eux réunis 7 fois chacun. Une large partie du temps a été consacrée à trouver des solutions pour exonérer de la TVA le soutien LPR aux plateformes de coaching et de promotion sectorielles. Ces démarches finalisées, les contrats de subventionnement 2013-2014 sont en cours de signature.

Pilotage du volet transfrontalier

Pour le programme Interreg IVa France-Suisse, l'année 2013 a été marquée par de nombreuses réunions pour la rédaction du programme Interreg Va France-Suisse. Ce dernier devrait être déposé auprès de la Commission européenne en juin 2014.

En 2013, les projets suivants ont été déposés et ont pu bénéficier d'une subvention cantonale au titre de la LPR, volet transfrontalier: Minéralité des vins, Quartier durable, Transmission des savoir-faire, CVDIAM-PLASMA, Terra Salina, Sol-Arc et PIMENT.

Pour la gestion des fonds fédéraux LPR – Interreg, un rapport complet d'informations peut être demandé auprès de la Coordination régionale Arc Jurassien (CRAJ).

La CRAJ est une commission de l'association arcjurassien.ch. Elle est présidée par le canton de Neuchâtel puisque ce dernier assume la fonction de canton responsable du volet transfrontalier de l'Arc jurassien à travers son programme pluriannuel de mise en œuvre de la LPR.

La CRAJ s'est réunie, en 2013, à 3 reprises afin de procéder à la validation de projets pour la subvention fédérale (au titre de la LPR).

Projets NPR / LIM / INTERREG

Fonds cantonal de politique régionale & Statistiques financières

En 2013, 9 projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal, dont 3 sous forme d'aides à fonds perdus et 6 sous la forme de prêts. Le tableau ci-dessous détaille les projets par domaine d'actions.

Domaine d'actions	Nombre d'aides à fonds perdus	Nombre de prêts
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux startups et PME innovantes: initiatives interentreprises	-	1
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux startups et PME innovantes: réorganisation de l'offre de coaching	1	-
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux startups et PME innovantes: équipement des pôles de développement	2	3
Déploiement du potentiel de la filière touristique	-	2

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des ressources financières utilisées en 2013 dans le cadre de la politique régionale fédérale. À noter que tous les projets ayant fait l'objet, en 2013, d'une décision d'octroi d'aide, n'ont pas nécessairement fait l'objet d'un versement d'aide durant l'année en cours.

	Projets		NE	Confédération	Cantons par-tenaires
	Nombre	Coût total	Participation	Participation	Participation
Volet cantonal – Aides à fonds perdus	3	991.857.-	292.148.-	292.148.-	0.-
Volet cantonal – Prêts	6	23.530.000.-	3.981.500.-	3.981.500.-	0.-
Volet intercantonal Arcjurassien	5	1.740.874.-	175.270.-	604.234.-	428.966.-
Volet transfrontalier	16	4.979.536.-	348.891.-	1.558.006.-	1.094.711.-

Projets du fonds d'aide aux régions de montagne (LIM)

Un projet arrive au terme de ses travaux en 2013, pour un montant total d'investissements de près de 2,5 millions de francs. Ce projet avait bénéficié d'acomptes partiels en 2010 et 2011 sur le prêt fédéral d'un montant total de 530.000 francs. Le prêt libéré et signé au nom de la Confédération représente une somme de 106.000 francs.

10 projets sous forme de prêts au niveau cantonal sont encore ouverts, dont le montant de remboursement pour 2013 s'élève à 263.970 francs. Au niveau fédéral, ce sont 155 dossiers qui sont encore ouverts pour un montant de remboursement annuel d'environ 3,1 millions de francs.

Quant aux aides à fonds perdus, deux dossiers bénéficient encore de mesures de soutien, pour un montant total annuel de 34.500 francs.

3.4.5. Office de promotion économique (OPEN)

En 2013, l'office a poursuivi ses actions, pour certaines de manière renforcée, dans un contexte chaque année plus concurrentiel et plus complexe. 2013 a également été marqué par l'élargissement de la mission de l'office, par la prise en compte des aspects *Outbound* (promotion d'investissements suisses à l'étranger) et plus uniquement *Inbound* (attraction d'investissements directs étrangers (IDE)) du métier, et un approfondissement de celui-ci, eu égard à la prospection d'IDE et au réseautage.

Signalons que l'abandon du volet « endogène » de la promotion économique, mission qui était dévolue à l'OPEN à sa création, en 2009, dans une optique de cohérence et d'efficience dans le traitement des projets portés par des entreprises neuchâteloises ou étrangères, ne signifie pas pour autant que l'office se soit déconnecté de sa « base », le tissu économique neuchâtelois. Au contraire, la collaboration avec l'équipe en charge des entreprises établies, au sein du service de l'économie, s'est intensifiée sur les plans quantitatif et qualitatif, tout comme son implication dans des dossiers portés par le service en lien avec le renforcement des conditions-cadres, la communication institutionnelle, le fonctionnement interne ou encore les relations avec les autres départements.

Dans cette perspective, la mission de l'OPEN a consisté en 2013 et consistera encore en 2014 à:

- a) Promouvoir le canton de Neuchâtel à l'extérieur de ses frontières, dans une dizaine de pays étrangers, mais également dans les autres cantons suisses, principalement auprès de partenaires politiques, diplomatiques et économiques clés;
- b) Prospector des IDE. Ces derniers peuvent se concrétiser par l'implantation de filiales d'entreprises étrangères dans le canton, des investissements supplémentaires dans des filiales déjà présentes, la création de Joint-Ventures, la participation au capital-actions d'entreprises neuchâteloises ou le rachat d'entreprises à transmettre;
- c) Favoriser les partenariats entre, d'un côté, des entreprises étrangères et, de l'autre, des entreprises, des centres de R&D ou des écoles établies dans le canton de Neuchâtel;
- d) Favoriser des partenariats stratégiques entre le canton de Neuchâtel et des régions étrangères susceptibles de créer des dynamiques positives et de renforcer notre visibilité à l'étranger;
- e) Mettre sur pied, seul ou en coopération avec d'autres acteurs de la promotion économique suisse, des missions à l'étranger susceptibles d'apporter des éclairages, des réponses et des idées aux membres de la délégation neuchâteloise;
- f) Soutenir les PME neuchâteloises qui en ont l'envie ou la nécessité et le potentiel, à s'internationaliser via l'implantation de filiales à l'étranger ou la création de Joint-Ventures avec des entreprises établies dans les pays cibles;
- g) Maintenir des relations régulières avec les sièges (HQ) des entreprises étrangères ayant une filiale dans le canton de Neuchâtel pour pérenniser leur implantation et attirer tout IDE supplémentaire qui pourrait être décidé par la direction du groupe ou identifié par nos soins;
- h) Assurer la veille stratégique. Parallèlement aux actions précédentes - conduites sur le terrain -, la veille stratégique, territoriale et sectorielle reste une activité de première importance, tant il s'avère indispensable pour le canton de connaître les pays et régions concurrents en matière d'IDE et tout aussi important de comprendre l'évolution de nos domaines d'activités stratégiques.

Résultats

Le résultat global des actions entreprises en 2013 par les 3 collaborateurs de l'office (doté de 4 EPT, un poste étant vacant), est mitigé, certains aspects se révélant très encourageants, d'autres plus décevants ou préoccupants.

En matière de promotion (marketing territorial), l'office a multiplié ses actions de communication pour faire connaître (et souvent rappeler) les compétences, forces et particularités du canton en tant que place économique et lieu de vie privilégié.

Pour ce faire, l'OPEN a pu enfin bénéficier, après deux années de travail, d'un site Internet relooké, d'une brochure de grande qualité et d'un film de 2 minutes et demie présentant le canton de Neuchâtel de manière dynamique et attractive.

En matière d'attraction d'IDE, malgré un nombre de prospects accueillis dans le canton supérieur à 2012, les implantations pures se sont inscrites en baisse, en rupture par rapport à la tendance haussière enregistrée les 4 années précédentes. Cette sous-performance est liée à plusieurs causes: concrétisation de projets dans d'autres cantons; perte d'attractivité relative de la Suisse comparativement à d'autres places économiques en Europe et dans le reste du monde; élévation des barrières à la sortie d'IDE par certains pays-sources.

En contrepartie, le manque de nouvelles implantations est partiellement compensé par de nouveaux investissements dans des sociétés établies depuis plusieurs années dans le canton, qui confirment ainsi leur positionnement durable.

Quant aux implantations réalisées ces dernières années, elles s'inscrivent parfaitement dans la stratégie de développement du canton mais, malgré le suivi conséquent dont elles ont bénéficié, elles manquent parfois encore de substance: postes créés, investissements, dépôts de brevets, partenariats industriels et académiques, recours aux sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services locaux.

En matière de partenariat régional, des pistes réjouissantes s'ouvrent avec la Russie, le Brésil et le Japon, trois pays essentiels pour l'avenir de la place économique neuchâteloise et suisse.

En matière de mission à l'étranger, une délégation neuchâteloise forte de 23 décideurs économiques, académiques, diplomatiques et politiques s'est rendue une semaine à Shanghai et environs. La dynamique instaurée au sein du groupe, pendant et après ce voyage exploratoire, laisse augurer de nombreuses retombées qualitatives et quantitatives.

En matière d'aide à l'internationalisation, suite à la mission en Chine, quelques projets matures ont été soumis à l'office pour analyse. Ils témoignent d'une prise de conscience, au sein des PME neuchâteloises, de l'impérieuse nécessité d'aller chercher des affaires sur des marchés étrangers en y établissant des activités de production, voire de R&D.

Finalement, en matière de veille, quelques coopérations avec des acteurs neuchâtelois ont permis d'identifier des opportunités de développement, notamment dans le domaine des machines et des dispositifs médicaux.

Analyse et perspective à moyen terme

Quels sont les « problèmes » et défis auxquels le canton de Neuchâtel a été confronté en 2013?

D'un côté, il dispose d'atouts incontestables. Mais de l'autre, le canton de Neuchâtel est confronté à des difficultés qui dépassent son pouvoir d'influence.

Sur le plan international, les flux d'IDE se déplacent toujours plus vers la Chine, Hong Kong et Singapour. De surcroît, les tensions politiques, récurrentes au niveau fiscal, entre la Suisse et ses quatre partenaires commerciaux prépondérants, les USA, l'Allemagne, la France et l'Italie, compliquent et ralentissent, voire interdisent des projets d'implantation.

Par ailleurs, les USA et la France ont déployé toute une série de mesures en faveur de la réindustrialisation qui commencent à porter leurs fruits et qui fragilisent la présence industrielle en Suisse de filiales de sociétés issues de ces pays.

Sur le plan fédéral, la disparition progressive des allègements et statuts fiscaux, la difficulté (croissante) pour des entreprises et particuliers étrangers d'ouvrir un compte bancaire, le conflit fiscal qui perdure sont autant d'éléments qui amènent les investisseurs étrangers à douter de la stabilité de notre pays. Ce faisant, ils optent pour d'autres destinations qui offrent des conditions très attractives et ont mis au point des instruments de promotion similaires, si ce n'est supérieurs à ceux du canton.

Sur le plan régional, le nombre de projets apportés par la GGBa stagne. La concurrence entre les cantons membres augmente sur les projets de valeur.

Sur le plan cantonal, l'élection du nouveau Conseil d'Etat a ralenti le fonctionnement de l'office dans l'attente de prises de décision ou de confirmation de la direction prise sur certains projets en particulier et sur la stratégie de promotion économique, plus largement.

Il faut plus de temps, d'efforts et de talent pour convaincre un investisseur étranger de choisir le canton de Neuchâtel, ce qui implique des compétences de haut niveau. Le temps de la « vente » pure et en masse est terminé; promouvoir un canton constitue désormais une activité de haut niveau stratégique, fondée sur une excellente compréhension des besoins tant du tissu local que de l'entreprise prospectée.

Conclusion

Dans un contexte de concurrence mondiale toujours plus rude en matière d'attraction d'IDE, il nous paraît impératif de renforcer les activités promotionnelles pour permettre au canton de Neuchâtel

d'exister à nouveau sur la scène suisse et internationale, dans les domaines qu'il considère comme stratégiques.

Au-delà de ce renforcement de la prospection dans quelques secteurs clés (photovoltaïque, machines, électronique, MedTech), l'initiative en faveur d'innovations radicales dans les processus de fabrication (Impression 3D) doit être soutenue avec vigueur.

Il en va de même de la coopération avec le GGBa et Switzerland Global Enterprise (SGE) qui doit s'intensifier. Le positionnement relatif du second par rapport au premier est toujours questionné mais ils sont indispensables l'un et l'autre, tant l'image de la Romandie comme de la Suisse doit être défendue et son attractivité promue.

Eu égard aux tensions sur le marché du travail et en matière foncière dans le canton, attirer des talents étrangers et leur offrir les conditions requises pour innover devient une priorité.

Le basculement des activités industrielles vers l'Europe de l'Est (principalement la Russie), vers l'Asie (principalement la Chine), et vers le Brésil, impose au canton de Neuchâtel et à la Suisse de choisir un positionnement qualitatif: activités, infrastructures, compétences, renforcement des atouts clés (R&D, programmes de formation), aide des acteurs locaux (EPFL, CSEM, cabinets d'avocats d'affaires et de fiduciaires principalement, écoles d'ingénieurs et université, entreprises établies, etc.). De nouveaux instruments doivent être mis à disposition de la promotion économique.

En dépit d'un contexte international globalement tendu, hyper-compétitif, malgré les faibles moyens financiers à disposition de la promotion économique cantonale, il convient de rester confiant dans la capacité du canton à pouvoir implanter de nouvelles sociétés étrangères et à développer celles qui ont choisi le canton.

3.4.6. Office du registre du commerce

Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques dans le respect des dispositions du droit fédéral. Il a pour but d'enregistrer et de publier des faits juridiquement pertinents pour garantir la sécurité du droit et la protection des tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé. En particulier, l'inscription au registre du commerce doit permettre d'établir sans équivoque le régime de la représentation et celui de la responsabilité des entités inscrites. Le registre du commerce tend ainsi à favoriser les relations d'affaires grâce à l'exactitude et à la publicité des inscriptions, inscriptions transmises pour approbation à l'Office fédéral du registre du commerce (OFRC), puis publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce.

La publicité est garantie par la consultation du registre, plus spécialement des pièces justificatives déposées à l'appui des réquisitions d'inscriptions, et par un site Internet.

Le préposé au registre du commerce assure en outre, la conservation et la consultation du registre des régimes matrimoniaux, clôturé en 1988.

Les prestations de l'office du registre du commerce sont soumises à émoluments qui doivent lui permettre d'exercer ses missions. En 2013, ils se sont élevés à 1.028.337 francs.

Activités métier

L'année 2013 a, comme en 2012, été marquée par un nombre élevé de nouvelles inscriptions de personnes morales. Des informations chiffrées en relation avec les inscriptions et les radiations opérées figurent plus en avant.

Le registre a dû être mis à jour par des nombreuses inscriptions suite aux fusions des nouvelles communes de Val-de-Ruz et de Milvignes. Un nouveau numéro d'identification des entreprises IDE/UID a été implémenté sur tous les extraits des entités inscrites (et radiées depuis moins de 10 ans) au registre du commerce.

Informatique

Les travaux en lien avec la refonte complète de l'application informatique métier du registre du commerce se sont poursuivis tout au long de l'année.

Le site Internet du registre du commerce a connu une fréquentation toujours aussi importante (deuxième site le plus consulté de l'Etat).

Gestion administrative

L'effectif et les collaborateurs n'ont pas changé (4,8 EPT). Une stagiaire notaire a effectué un stage, une apprentie a terminé sa formation et une nouvelle apprentie est accueillie.

Statistiques et perspectives à moyen terme

Le tableau ci-dessous donne des informations sur le nombre d'entreprises inscrites au registre du commerce, par natures juridiques, ainsi que l'évolution de ce nombre en 2013.

Nature juridique	Inscriptions	Radiations	Total au 31.12.2013	Différence
Entreprises individuelles	278	299	3110	-21
Sociétés en nom collectif	44	47	361	-3
Sociétés en commandite	0	0	30	0
Sociétés à responsabilité limitée	260	91	2414	+169
Sociétés anonymes	174	99	2910	+75
Sociétés coopératives	2	0	158	+2
Associations	21	4	127	+17
Fondations	3	22	409	-19
Établissements de droit public	0	0	5	0
Succursales d'entreprises suisses	32	33	239	-1
Succursales d'entreprises étrangères	3	5	32	-2
Totaux	817	600	9795	+217

3.4.7. Communication

L'année 2013 marque le déploiement et la présentation des nouveaux outils modernes de communication développés par le service de l'économie (film promotionnel, brochures et événements thématiques ciblés). L'accueil réservé par les acteurs économiques s'est avéré très positif. Les brochures, dédiées à l'innovation et à la qualité de vie, ont été distribuées à plus de 1000 entreprises, prospects et partenaires dont un mailing auprès des sociétés membres de la CNCI. L'appropriation rapide de cet outil de promotion par les acteurs économiques neuchâtelois (et au-delà) dénote une réelle demande.

Le service de l'économie a communiqué de manière qualitative et sporadique par rapport à ses missions tout en déployant des actions favorisant le développement économique et la création ou le renforcement de partenariats. A ce titre, une version de 35 secondes du film de promotion du canton, a été projetée durant 3 mois sur les vols de la compagnie nationale SWISS dans le cadre de l'opération *Taste of Switzerland* – Automne neuchâtelois promouvant les produits du terroir cuisinés par le Beau Rivage. Cette action, menée en collaboration avec la CNCI, aura permis le visionnage du film par plus de 800.000 passagers avec un fort retour sur investissement.

Concernant les manifestations, le traditionnel petit-déjeuner des partenaires du service de l'économie a rencontré un franc succès. Des événements liés à l'innovation (en collaboration avec la CTI et Euresearch) ou thématiques (électronique imprimée, workshop , suivi de la mission à Shanghai) ont également été organisés.

De plus, le service de l'économie a joué un rôle de facilitateur dans l'organisation de l'événement "Notre canton a du talent" réunissant plus de 500 talents neuchâtelois faisant rayonner Neuchâtel au-delà de ses frontières. S'ajoute à cela la visite de la délégation neuchâteloise à Baselworld ponctuée par le traditionnel cocktail dînatoire en l'honneur des acteurs du monde horloger cantonal.

Perspectives à moyen terme

Il est prévu de continuer le développement d'outils de communication destinés à divers publics-cibles, ainsi que d'organiser des manifestations thématiques dans l'intérêt des entreprises et des partenaires économiques afin de favoriser le développement économique du canton de Neuchâtel.

3.4.8. Pôle de développement économique et terrains

La phase 2 de l'équipement du pôle économique cantonal de Boudry touche à sa fin, réalisée en parallèle à l'acquisition et à la construction des étapes de développement supplémentaires de l'entreprise Celgene. Ce pôle, profilé principalement pour des activités à haute valeur ajoutée (Pharma, Medtech), dispose encore de surfaces maîtrisées par l'Etat. On notera une raréfaction marquée de terrains industriels libres dans l'Ouest Littoral et l'augmentation conséquente des prix au m², réduisant sur cet aspect notre compétitivité vis-à-vis du Nord-vaudois ou des communes bernoises limitrophes.

Le pôle économique régional des Saignoles au Locle fait l'objet d'une modification de plan d'aménagement qui doit permettre la mise à disposition de plus de 80.000 m² de surfaces brutes de plancher dont la maîtrise est répartie entre l'Etat et la commune, permettant la création de 500 à 800 places de travail dès 2014.

Les actions visant à la maîtrise du foncier du pôle économique cantonal de La Tène, interrompues en 2013, reprendront activement dès 2014, en collaboration avec les autorités communales et les services de l'Etat concernés, visant la mise à disposition dans un horizon de 5 à 10 ans de plus de 200.000 m² de terrains maîtrisés par l'Etat et la commune. Un profilage du pôle doit encore intervenir, en intégrant les milieux économiques à la réflexion.

Les travaux d'équipements du pôle régional de la Léchère (Val-de-Travers) sont en voie d'achèvement, permettant d'accueillir des projets à forte valeur ajoutée sur environ 60.000 m² de terrains dont la maîtrise est en mains de l'Etat et de la commune.

Le foncier des pôles économiques régionaux de Cornaux et Cressier, en mains privées, disposera dès 2014, d'environ 86.000 m² de terrains affectés en ZI.

Il est important de poursuivre le déploiement des efforts de densification, car la raréfaction des terrains industriels libres et l'augmentation conséquente des prix au m² réduisent la compétitivité du canton vis-à-vis des régions voisines.

3.5. Perspectives

L'économie neuchâteloise, fortement exportatrice et industrielle, est dépendante de la santé de l'économie internationale et des conditions-cadres qu'offre une Suisse résistante sur le plan économique, notamment par rapport à ses voisins européens, en crise économique et surendettés.

Le canton de Neuchâtel dispose de compétences et de talents exceptionnels à une échelle mondiale, notamment en termes d'innovation. La diversification du tissu économique demeure une priorité. Elle s'est développée dans de nouveaux secteurs, tel que les technologies médicales, les sciences de la vie (Biopharma), l'industrie du luxe ou dans les domaines de la micromécanique et de la micro-électronique, par exemple pour une de ses applications dérivées, les cellules photovoltaïques. Il est nécessaire de poursuivre une croissance qualitative et durable, susceptible de créer et maintenir des postes de travail variés, de la valeur ajoutée et des compétences distinctives uniques. En sus, il est de première priorité de reconnaître, de (re)valoriser et de communiquer les atouts économiques du canton au niveau de l'Etat et à tous les acteurs économiques et institutionnels, en partenariat.

Le décalage entre le dynamisme économique en terme d'emplois (2% en moyenne de 2009 à 2013) et de compétences, le taux de création d'entreprises et de croissance du PIB (> 2% de croissance en 2012 et 2013 prévision), des conditions-cadres attractives (une fiscalité compétitive et eurocompatible et une excellente qualité de vie) et un taux de chômage élevé demeurent très préoccupants. Nous relevons 5 défis majeurs au-delà des défis macro-économiques prémentionnés:

- a) La capacité à former et anticiper les besoins de main-d'œuvre qualifiée;
- b) Le maintien du taux de change planché à 1,20 francs pour 1 €. L'appréciation du taux planché constituerait une forte mesure d'amélioration de compétitivité;
- c) La proximité avec les centres de décision (internationaux) des entreprises sises sur territoire neuchâtelois;
- d) La transmission d'entreprises (changement de génération) et la pérennisation des savoir-faire;
- e) la disponibilité suffisante de foncier industriel.

En fonction de la stratégie définie et une compréhension des enjeux liés au développement économique, le service de l'économie possède une organisation et des processus orientés solutions et clients, avec une vision claire de ses missions. Il utilise par ailleurs des outils standardisés et des processus maîtrisés basés sur une évaluation de l'éligibilité, des risques et des opportunités (ERO), tout en conservant la flexibilité requise et qui requiert une approche transversale et créative.

Le service de l'économie renforcera son rôle de facilitateur et sa transversalité au service de l'Etat et des acteurs économiques. La stratégie de développement économique continuera à s'articuler autour des 4 «i»:

- iNTEGRATION: facilitateur avec les acteurs privés ou publics;
- iMPLANTATION: acquisition et développement de projets d'entreprises (endogènes ou exogènes) ou de compétences, notamment en concrétisant les pôles de développement économique;
- iNNOVATION: appui aux acteurs économiques innovants;
- iMAGE: promotion de la place économique neuchâteloise.

Cette stratégie est partie intégrante du projet de la Loi d'appui au développement économique (LADE) qui devrait être soumis par le Grand Conseil en 2014. L'année 2014 s'annonce donc comme une opportunité, afin de valoriser l'attractivité de la place économique neuchâteloise sous l'angle de l'innovation. L'ouverture de Microcity, pôle d'innovation et l'inauguration de l'IMT-EPFL dans ses nouveaux locaux sera incontestablement un moment fort.

4. SERVICE DE L'EMPLOI

4.1. Missions

Le service de l'emploi (SEMP) est chargé d'assurer une prestation de conseil, de placement public et de réinsertion professionnelle en matière de marché du travail, d'assurance-chômage et de mesures d'insertion et de veiller à l'application des lois dans les différents secteurs pour garantir l'équilibre du marché de l'emploi et le respect des conditions-cadres des assurances sociales (notamment des législations en matière d'assurance-chômage, de mesures d'intégration professionnelle, d'agences de placement et de location de services ainsi que la loi cantonale sur l'emploi).

De plus, il soutient les acteurs du marché du travail par des mesures de prévention, favorise le développement du canton en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de sa politique de l'emploi, observe et analyse le marché du travail, informe sur les questions juridiques liées à l'emploi, à l'assurance-chômage et au droit du travail et développe des mesures et projets favorisant l'adéquation des besoins sur le marché de l'emploi.

Le service de l'emploi est composé de sept entités: la direction générale (DG), l'office juridique et de surveillance (OJSU), l'office régional de placement neuchâtelois (ORPN), l'office de la logistique des mesures du marché du travail (LMMT), l'office des emplois temporaires (OFET), l'office de contrôle (OFCO) et l'office de l'inspection du travail (OFIT).

4.2. Objectifs de l'année

La poursuite de la réforme du service de l'emploi et la consolidation des résultats ont été les deux objectifs principaux de cette année. A l'interne, les forces ont été mises, d'une part, sur la réorganisation de l'ORP et la nouvelle prise en charge des demandeurs d'emploi (groupes de travail "Profiling" et "Appui") et d'autre part, sur le renforcement de la direction générale et du comité de direction.

A l'externe, les objectifs étaient principalement de mieux faire connaître les prestations de l'ORP aux entreprises, de développer les partenariats avec le monde économique et de fidéliser les employeurs, notamment au travers de la remise sur pied des "5 à 7" du service de l'emploi et du lancement de la campagne "un chômeur – une entreprise".

A l'externe toujours, l'optimisation des programmes spécifiques d'emploi temporaire a nécessité de nombreuses ressources financières et humaines mais a également permis de voir la création de plusieurs ateliers professionnels en lien direct avec les besoins du marché du travail et de nouveaux ateliers socioprofessionnels de haut niveau.

Enfin, le dialogue avec l'ensemble des partenaires du service de l'emploi s'est poursuivi et un accent particulier a été apporté à l'accompagnement du changement, tant au niveau des équipes et des collaborateurs, que des partenaires institutionnels du service. Ainsi, le service de l'emploi poursuit sa stratégie et son plan de réorganisation afin de renforcer l'efficacité et la qualité de ses prestations, l'objectif ultime restant le placement rapide et durable des demandeurs d'emploi.

4.3. Ressources

4.3.1. Ressources humaines

L'année 2013 s'est inscrite sous le signe de la poursuite du redéploiement du service. Les réformes en cours ont insufflé un rythme soutenu et une atmosphère dynamique, de par les nombreux échanges et échéances de l'année écoulée.

L'organisation du travail au sein de l'ORPN a considérablement évolué durant cette année. L'accompagnement au changement a permis aux collaborateurs de s'approprier les changements structurels apportés dans le cadre de cette réorganisation.

Enfin, le renforcement de l'OFET a permis à celui-ci de prendre ses marques et d'assurer avec beaucoup plus d'aisance la nouvelle mission qui lui a été confiée.

En matière de réinsertion professionnelle, le service de l'emploi a parfaitement rempli son rôle puisque sur les 21 nouveaux collaborateurs engagés durant l'année, 8 l'ont été à la suite d'un emploi temporaire, 4 étaient des chômeurs, 4 provenaient de la mobilité interne et seulement 5 personnes ont été engagées par un recrutement externe. Dans ce même laps de temps, les départs se sont élevés à 12; parmi ceux-ci, 3 collaborateurs ont fait valoir leur droit à la retraite.

À fin décembre 2013, le service de l'emploi comptait 140 collaborateurs (123,88 EPT) répartis à raison de 12 personnes (10,9 EPT) à la direction générale du service, 13 personnes (9,7 EPT) à l'office juridique et de surveillance, 72 personnes (64,9 EPT) à l'office régional de placement neuchâtelois, 9 personnes (8,1 EPT) à l'office de logistique des mesures du marché du travail, 12 personnes (11,1 EPT) à l'office des emplois temporaires, 12 personnes (11,0 EPT) à l'office de contrôle et 10 personnes (8,1 EPT) à l'office de l'inspection du travail.

En plus des personnes dénombrées ci-dessus, le service a accueilli, en 2013, 5 apprentis (5 en 2012) et 20 personnes en emploi temporaire, répartis dans les différents offices.

4.3.2. Ressources matérielles

Alors qu'une migration avec remplacement de plusieurs ordinateurs était planifiée pour l'été 2013, celle-ci a dû être reportée par le service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) au printemps 2014 pour des raisons logicielles. De ce fait, le service de l'emploi n'a acquis aucun matériel informatique particulier, l'infrastructure existante étant suffisante pour faire face au remplacement de matériel défectueux ou ancien en attendant cette migration.

4.3.3. Locaux

Hormis quelques déplacements internes, l'année 2013 n'a pas connu de réaménagements majeurs. En raison de l'exiguïté et de la disparité géographique de certains locaux, une demande de déménagement a été déposée pour regrouper les entités du SEMP et de la CCNAC de la Chaux-de-Fonds et de l'ORPN et de la CCNAC de Neuchâtel.

4.4. Événements principaux

4.4.1. Evolution du chômage en 2013

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,2% en 2013, contre 4,7% en 2012. Entre les mois de décembre 2012 et 2013, le taux de chômage s'est dégradé passant de 5,4% (4782 chômeurs) à 5,8% (5121 chômeurs), soit une augmentation de 0,4 point (+399 chômeurs).

Les entrées et sorties de l'assurance-chômage sont restées à un niveau élevé et se sont même accentuées durant l'année 2013 avec une augmentation des inscriptions de demandeurs d'emploi de 6% (8165 inscriptions en 2013) et une hausse des sorties de 3% (7549 annulations de dossiers).

Parmi ces annulations, notons qu'environ 4300 personnes ont quitté l'ORPN avec un emploi à la clé (contre 4000 en 2012) et que la durée moyenne de demande d'emploi (durée moyenne pendant laquelle un demandeur d'emploi est inscrit à l'ORPN) a diminué passant de 323 à 285 jours entre 2012 et 2013.

L'analyse des variations du nombre de demandeurs d'emploi selon leur dernière profession exercée montre une légère dégradation dans les professions industrielles. En effet, les professions de l'industrie horlogère (+66 personnes entre les mois de décembre 2012 et 2013) ainsi que les ouvriers de fabrique (+66 personnes) semblent particulièrement touchés. Les professions de la construction enregistrent aussi une hausse prononcée de leur effectif de demandeurs d'emploi (+101 personnes). Pour cette catégorie, il est toutefois difficile de déterminer si cette dégradation est due à l'impact des effets saisonniers ou à d'autres facteurs.

Les chiffres du chômage présentés ci-dessus contrastent avec l'évolution de l'emploi. En effet, selon les dernières statistiques disponibles (3ème trimestre 2013), le canton a enregistré une augmentation d'environ 2200 emplois en variation annuelle. L'évolution plutôt antinomique (hausse de l'emploi et hausse du chômage) est en partie due au décalage entre le profil de nos demandeurs d'emploi et les besoins exprimés par l'économie (inadéquation entre l'offre et la demande).

En effet, relevons que près de la moitié des demandeurs d'emploi du canton (49%) n'ont pas suivi de formation professionnelle après leur scolarité obligatoire. En outre, près d'un demandeur d'emploi sur trois (32%) recherche un travail dans les domaines de l'hôtellerie-restauration (service, aide de cuisine), de l'industrie (ouvrier de fabrique), de **la construction** (manœuvre, ouvrier, maçon et aide-maçon) et du nettoyage (concierge, nettoyeur de locaux). 70% de ces personnes sont peu ou pas qualifiées.

Autres professions surreprésentées, les professions administratives (principalement des employés de commerce) et les professions de la vente (notamment dans le commerce de détail) représentent respectivement 12% et 8% des demandeurs d'emploi du canton. Les personnes recherchant un emploi dans ces secteurs sont plutôt qualifiées. En effet, dans les professions commerciales, elles sont 70% à posséder un CFC et 50% dans les professions de la vente, contre 36% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi neuchâtelois. Force est de constater que les débouchés dans ces professions semblent être limités dans le canton.

Outre cette inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre, d'autres facteurs peuvent aussi expliquer le niveau de chômage élevé tels que par exemple l'attractivité de notre marché du travail au-delà des frontières cantonales qui accentue la concurrence pour nos demandeurs d'emploi, notre dépendance au secteur industriel ou encore le fait que le canton de Neuchâtel est relativement urbanisé.

4.4.2. Nominations à la commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail

En 2013, la commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail a siégé à 2 reprises (les 23 janvier et 8 mai) et le bureau à 3 reprises (les 19 février, 26 mars et 6 décembre). Lors de la séance plénière du 8 mai 2013, Messieurs Jeanbourquin, président, et Bourquin, vice-président, ont annoncé la fin de leur mandat. La commission n'a plus siégé jusqu'à la nomination par le Conseil d'Etat le 23 octobre 2013 des nouveaux président et vice-président, respectivement Messieurs Jean Studer et Antoine Grandjean. À relever encore que Madame Silvia Locatelli du Syndicat UNIA à La Chaux-de-Fonds remplace M. Lucas Dubuis à partir de cette même date.

4.4.3. Salaire minimum

Le 27 novembre 2011, 54,6% de la population neuchâteloise acceptait le principe d'introduire un salaire minimum dans la Constitution cantonale. Conscient des enjeux et du signal politique fort donné par une majorité des votants, le Conseil d'Etat décidait dans la foulée de mettre en place une commission extra parlementaire "salaire minimum", destinée à trouver un compromis entre les différents acteurs gravitant autour du dossier en vue de transcrire le principe d'un salaire minimum dans une base légale. Cette commission a planché durant plus de six mois et les représentants de toutes les parties ont fait valoir leurs arguments. Parallèlement, les services de l'Etat, et notamment le service de l'emploi, ont analysé de manière approfondie les tenants et aboutissants d'un salaire minimum, aussi bien en termes de faisabilité juridique et opérationnelle qu'en termes d'impacts sociaux et économiques. Sur la base de ces travaux, fin 2013, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un rapport à l'appui d'un projet de modification de l'actuelle loi cantonale sur l'emploi et l'assurance chômage (LEmpl). Ce rapport est en cours d'analyse par la commission "Salaire minimum" du Grand Conseil.

4.4.4. Résultats aux indicateurs du SECO

Dans le cadre de l'exécution de la LACI, un des principaux objectifs fixés par la Confédération aux ORP est de réduire le dommage à l'assurance-chômage en misant sur la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi. Cet objectif est formalisé dans un accord (accord portant sur l'exécution de la LACI) signé entre la Confédération et l'ensemble des cantons.

L'atteinte de l'objectif de réinsertion rapide et durable est évaluée annuellement par le SECO sur la base d'un indice permettant la comparaison entre les cantons et avec la moyenne suisse. Afin de tenir compte des facteurs sur lesquels les ORP n'ont aucune influence (structure économique du canton, profil des demandeurs d'emploi, branches saisonnières, part de frontaliers, etc.), cet indice est corrigé à l'aide d'un modèle économétrique.

Un indice supérieur à 100 indique que le canton obtient de meilleurs résultats en termes de réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi que la moyenne suisse. Un indice inférieur à 100 révèle des performances inférieures à la moyenne, étant entendu que pour des valeurs situées entre 95 et 105, les objectifs sont considérés comme atteints par le SECO.

Entre 2009 et 2011, l'indice du canton de Neuchâtel s'était fortement détérioré passant de 97 à 87 points. En 2012, le canton a obtenu 97 points. Cette forte amélioration sur l'année 2012 indique que le processus de prise en charge des demandeurs d'emploi indemnisés est devenu plus performant (en comparaison avec la moyenne suisse), même s'il reste légèrement en-dessous de la moyenne nationale. Les résultats 2013 seront connus à la fin du 1^{er} semestre 2014.

4.4.5. Remise sur pieds des "5 à 7" du service de l'emploi

L'année 2013 a été marquée par la remise sur pieds des "5 à 7" du service de l'emploi, manifestations à l'attention des employeurs du canton ou de tout autre partenaire en vue de tisser des liens, échanger sur des problématiques d'actualité, promouvoir les prestations de l'assurance-chômage, etc. Au mois de mai a eu lieu le premier événement intitulé "les défis du recruteur" qui a réuni une centaine d'entreprises de taille importante, toutes branches d'activités confondues, au Musée International de l'Horlogerie (MIH) à La Chaux-de-Fonds. La manifestation a permis, outre de nouer des contacts de qualité, de faire la promotion de ProEntreprises ce qui a eu pour effet qu'un nombre croissant de places vacantes a été annoncé et mis à disposition des demandeurs d'emploi neuchâtelois.

La deuxième manifestation a eu lieu en novembre au sein d'Evologia à Cernier et a réuni une quarantaine d'établissements publics sur le thème "les défis de l'hôtellerie-restauration". A l'issue d'une heure de conférence, l'ensemble des invités ont été conviés à participer à une partie plus récréative durant laquelle des demandeurs d'emploi ont eu l'opportunité de préparer et servir des mets directement aux patrons d'établissements.

4.4.6. Campagne de sensibilisation "un chômeur – une entreprise"

Dans le prolongement des "5 à 7", le département et le service de l'emploi ont souhaité lancer une campagne de sensibilisation des employeurs à l'embauche de la main d'œuvre locale. C'est ainsi qu'au mois de mai débutait la campagne "un chômeur – une entreprise" pour une durée de six mois durant laquelle les employeurs pouvaient bénéficier d'un cumul spécial de prestations lors de l'engagement d'un jeune demandeur d'emploi ou d'une personne de 45 ans et plus. Les résultats de cette campagne ont été bons puisqu'elle a permis, non seulement de faire connaître ProEntreprises, le nouveau centre de compétences au sein de l'ORP destiné aux employeurs du canton, mais aussi de replacer un nombre de demandeurs d'emploi plus important malgré un contexte d'embauche plutôt mitigé en 2013. Voici en résumé quelques chiffres:

Désignations	2012	2013	Variation
Total assignations	4176	4612	+10,4%
Assignations réussies	469	563	+20,0%
EV entrés	1794	1992	+11,0%
Acquisition entreprises	56	135	+141,1%

Les assignations concernent le nombre de dossiers de demandeurs d'emploi proposés sur des places vacantes annoncées. Les assignations réussies (ou assignations emplois attribués) comptabilisent le nombre de placements effectifs réussis. Quant aux EV entrés, il s'agit du nombre de postes vacants annoncés à l'ORPN. Enfin, les acquisitions d'entreprises renseignent le nombre de nouvelles entreprises ayant annoncé des places.

4.4.7. Groupes de travail "Appui" et "Profiling"

Le groupe de travail "Appui" s'est réuni à 14 reprises (journées entières) afin d'établir le cadre de travail du nouveau centre de compétence. Une validation intermédiaire a eu lieu le 29 avril 2013. La validation finale des travaux a eu lieu, quant à elle, le 12 décembre 2013, clôturant ainsi la phase "projet" et permettant au centre de compétences d'entrer dans sa phase de réalisation dès 2014 (voir Perspectives).

Le groupe "Profiling" a débuté ses travaux le 20 mars 2013. Sur l'année écoulée, il s'est réuni à 17 reprises (demi-journées) pour définir les outils et méthodes permettant d'assurer une meilleure prise en charge des demandeurs d'emploi, notamment par la mise en place d'un bilan initial et la définition d'objectifs personnalisés pour chaque assuré, en collaboration avec les divers spécialistes de ProEntreprises, Formation (OFET) et Appui. La phase "projet" se poursuivra sur les premiers mois de l'année prochaine (voir Perspectives).

4.4.8. Projets d'optimisation des PSET

Le projet démarré en 2012 a été poursuivi durant toute l'année 2013. Les différentes réalisations conçues en partenariat avec les entreprises neuchâteloises ont permis de proposer aux demandeurs d'emploi des activités aussi proches que possible de celles du marché de l'emploi et de favoriser ainsi leur réinsertion rapide et durable. Le terme de ce projet est prévu pour fin 2014.

Durant l'année 2013, plusieurs ateliers se sont profondément modifiés, y compris dans leur identité. Les "Couturiers du Temps" (anciennement les ateliers Tricouti) accueillent désormais un atelier de contrôle et visitage (horlogerie, micromécanique, biomédical) ainsi qu'un atelier de couture.

L'atelier ART, rebaptisé "Pôle industrie", propose depuis le mois d'avril un atelier de montage en horlogerie et, depuis le mois de novembre, une véritable salle blanche permettant aux assurés de s'initier aux conditions réelles de travail dans ce domaine.

Une partie du restaurant d'Evologia a été entièrement réaménagée afin de permettre aux participants d'améliorer l'exercice du service en salle.

Le CNIP, avec son atelier "Pierre Dubied" (anciennement "CNIP-Passerelle"), a pu aussi compléter son parc machines afin d'être en mesure de proposer des activités dans la mécanique CNC et conventionnelle.

L'atelier Bâtiplus, actif pour les demandeurs d'emploi issu du secteur du bâtiment, a déménagé afin de disposer de locaux plus spacieux et surtout permettant de faire davantage de travaux pratiques.

Enfin, l'atelier 93.ch a complété son concept de prise en charge en s'attachant les services d'un coach, qui accompagne désormais les demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés autres que celles liées à la recherche d'un emploi.

L'ensemble de ces modifications ont nécessité des investissements sur 2013, pour un montant avoisinant un million de francs, entièrement pris en charge par le SECO.

4.5. Activités/réalisations

4.5.1. Direction

Révision du Rmip et de l'Amip

Étant donné l'entrée en vigueur du projet ACCORD au 1^{er} janvier 2014, et par conséquent l'ouverture des guichets sociaux régionaux (GSR), le règlement cantonal concernant les mesures d'intégration professionnelle (RMIP, 20 décembre 2006) et l'arrêté cantonal fixant les limites financières et les montants d'aide des mesures d'intégration professionnelle (AMIP, 20 décembre 2006), ont dû être révisés.

Les modifications ont notamment porté sur l'intégration de l'UER (unité économique de référence) et le RDU (revenu déterminant unifié), tels que décrits dans le règlement d'exécution de la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (RELHaCoPS), du 18 décembre 2013.

Stratégie MMT et formation des auditeurs

Comme en 2012, l'année 2013 a essentiellement été marquée par le projet d'optimisation des mesures du marché du travail. Afin de compléter les cours de techniques de recherche d'emploi (TRE), un cours destiné à la préparation des entretiens d'embauche (Job Pulse "booster ses entretiens") sur 6 demi-journées a été mis sur pied dès le mois d'août. Ce cours, qui comprend des éléments théoriques, des jeux de rôle et des éléments filmés, intervient sur décision du conseiller ORP, après les cours TRE. En complément à ce nouvel atelier, il existe aussi la possibilité de se préparer à un entretien d'embauche imminent sur deux heures (Job Pulse "interview last minute").

Afin de compléter la formation des collaborateurs chargés du contrôle de la qualité des mesures, le service de l'emploi, en collaboration avec l'institut de formation et conseil ARIAQ, a mis sur pied une formation d'auditeur qualité.

Audits de la qualité des mesures du marché du travail

Dans sa mission de gestion, d'acquisition et de surveillance des mesures du marché du travail (MMT), l'office de logistique des mesures du marché du travail, en collaboration avec la direction générale, a mené plusieurs audits dans les MMT du canton. Ceux-ci ont permis d'améliorer le fonctionnement des cours et programmes d'emploi temporaires et les modalités de collaboration avec le service de l'emploi.

Collaboration avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE)

L'ORTE est une organisation en réseau qui regroupe l'ensemble des observatoires des services de l'emploi des cantons latins. Il dépend directement de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT). Les chercheurs des différents observatoires profitent de cette organisation afin d'échanger leur savoir et effectuer des études communes.

« Kick off » ProEntreprises

ProEntreprises, la structure de l'ORPN dédiée aux contacts avec les employeurs du canton, a été officiellement lancée le 1^{er} septembre 2012. Les directions du service et de l'ORPN ont souhaité analyser et optimiser le fonctionnement de ProEntreprises après une année d'activité. Pour ce faire, un chef de projets de la direction générale a accompagné l'équipe des conseillers dans l'élaboration et l'optimisation des processus de travail. En outre, différents indicateurs de gestion, de suivi des performances et de la qualité ont été identifiés et devraient permettre une meilleure conduite des activités de ProEntreprises.

Nouveau site Internet du service de l'emploi

A l'automne 2013 a été mis en ligne le nouveau site Internet de l'Etat de Neuchâtel. Pour la partie plus spécifique à l'emploi et au chômage, cette refonte complète du site Internet a suscité d'importantes ressources et un travail approfondi de simplification et de facilitation d'utilisation. C'est ainsi qu'après de nombreux mois de collaboration et d'analyse de contenus, de rédaction et de mise en page, le nouveau site Internet a pu être mis en ligne dans les temps, sous une forme plus synthétique et facile d'accès pour les internautes.

Optimisation du délai d'inscription à l'ORPN

Selon les exigences du SECO, le délai légal entre l'inscription au chômage et le 1^{er} entretien avec un conseiller en personnel ORP est de 15 jours. Toutefois, afin d'optimiser ce processus, l'ORPN a mis en place dès la rentrée (août 2013) une nouvelle méthodologie plus proactive concernant l'inscription des demandeurs d'emploi dans le but de réduire ce délai en dessous des exigences légales. Les premiers résultats sont plus qu'encourageants puisque le délai est passé en dessous de la barre des 10 jours en moyenne dans le courant du deuxième semestre 2013. Ce paramètre fait l'objet d'une attention particulière afin d'assurer la prise en charge la plus rapide possible des demandeurs d'emploi neuchâtelais.

4.5.2. Office régional de placement neuchâtelais

Globalement, durant l'année, 4300 chômeurs ont été replacés par l'ORPN (4000 en 2012). La fin de l'année 2013 a toutefois été caractérisée par une dégradation sur le front du chômage. En variation annuelle (entre les mois de décembre 2012 et 2013), le taux de chômage est passé de 5,4% (4782 chômeurs) à 5,8% (5121 chômeurs), soit une augmentation de 0,4 point (+399 chômeurs). Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 623 personnes passant de 6318 à 6941 personnes.

Le nombre des inscriptions a progressé de 6,2% sur l'année. Sur le même temps le nombre des entretiens a connu une augmentation de 14,7%. Les ressources de l'ORPN sont quant à elles restées stables. Elles ont été fortement sollicitées pendant l'année dans la mise en place des divers projets dans le cadre de la réorganisation de l'ORPN.

Activités	2013	2012	2011	2010
Nombre de demandeurs d'emploi:				
- <i>moyenne annuelle</i>	6353	5797	6187	7635
- <i>au 31 décembre</i>	6941	6318	5945	7424
Nombre de chômeurs:				
- <i>moyenne annuelle</i>	4665	4209	4222	5504
- <i>au 31 décembre</i>	5121	4782	4163	5314
Taux de chômage:				
- <i>moyenne annuelle</i>	5,2%	4,7%	4,7%	6,2%
- <i>au 31 décembre</i>	5,8%	5,4%	4,7%	6,0%
Inscriptions	8165	7688	6810	6920
Annulations <i>avec retour à l'emploi</i>	7549 57%	7338 56%	8299 61%	7622 65%
Nombre d'entretiens de conseil <i>par mois</i>	38.446 3204	33.503 2792	35.000 2917	37.688 3141
Nombre de places vacantes acquises <i>par mois</i>	1969 165	1794 149	1946 162	1490 124
Assignations à des places vacantes <i>par mois</i>	4928 411	4633 387	5923 494	4568 381
Nombre de sanctions <i>en jours de suspension</i>	3362 23.613	2307 16.697	1888 15.172	1936 15.157

Note: La base de données statistiques de l'assurance-chômage est actualisée de manière rétroactive. Ainsi, les chiffres ci-dessus peuvent légèrement varier des résultats publiés dans le rapport de gestion 2013 (Source: LAMDA/Plasta, SECO).

4.5.3. Office des emplois temporaires (OFET)

L'année 2013 a vu la poursuite de la réorganisation de l'office des emplois temporaires par l'engagement de deux nouveaux conseillers en personnel, avec notamment comme objectif principal de remplir les programmes d'emplois temporaires (PSET) à pleine capacité et le développement des possibilités de placement dans les institutions étatiques et paraétatiques (PET).

Étude dossiers MIP

Durant l'année écoulée, la durée de placement des personnes en mesures d'intégration professionnelle est restée fixée à 6 mois, avec une possibilité de prolongation de 6 mois supplémentaires au maximum. L'OFET a traité 875 demandes MIP, rendu 456 communications positives et 345 communications négatives. Le solde est constitué de dossiers en suspens ou classés. Par ailleurs, le nombre des demandes MIP est resté stable en 2013 avec 72 demandes par mois en moyenne.

Conseil et placement

Durant l'année 2013, l'OFET a effectué 1272 placements en emploi temporaire, dont 848 dans le cadre de l'assurance-chômage (LACI), 412 dans le cadre des MIP et 12 dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII). Par conséquent l'OFET a donc effectué près de 400 placements de plus qu'en 2012, qui répond à la mise en œuvre de la stratégie de réinsertion du service de l'emploi.

4.5.4. Office de logistique des mesures du marché du travail (LMMT)

Cette année a été caractérisée par une augmentation des dossiers traités de 25% en moyenne. Cette augmentation a été particulièrement marquée dans les dossiers de soutien à l'activité indépendante, avec une progression de près de 30% du nombre de décisions rendues.

Le nombre de participants aux cours de français, principalement en provenance d'Espagne et du Portugal a également augmenté de manière considérable. Des listes d'attente ont dû être constituées, malgré l'augmentation des cours commandés auprès des organisateurs. Une réflexion globale devra être menée sur ce type de cours, afin que l'apprentissage du français puisse se faire rapidement, sans pour autant faire exploser les budgets à disposition et péjorer financièrement d'autres mesures d'insertion professionnelle.

En mars 2013, la LMMT a fait l'objet d'un audit de la part du SECO. Cet audit, qui n'a pas mis en évidence de risques particuliers, s'est réalisé dans le cadre des audits que pratique le SECO tous les 3 à 4 ans auprès des cantons.

Enfin, cette année a également permis l'engagement de deux nouveaux collaborateurs en remplacement de départs antérieurs: un spécialiste en logistique des mesures du marché du travail à 100% et une collaboratrice administrative à 70%.

4.5.5. Office de contrôle (OFCO)

Contrôle du marché de l'emploi et mesures d'accompagnement

Sur les 626 dossiers ouverts en 2013 (601 en 2012), 346 sont clos, 134 sont en attente d'une décision du Ministère public et 15 sont en attente d'une décision administrative du service des migrations. 238 dossiers concernaient directement des travailleurs soumis aux différentes législations sur la libre circulation des personnes. 166 dossiers ont été ouverts à l'initiative des inspecteurs et 115 sur mandats du Ministère public. Au total, ce sont les conditions de travail et de salaire de 790 travailleurs, dont 181 indépendants, qui ont été contrôlées par les inspecteurs de l'OFCO. Pour l'heure, 208 dossiers ont fait l'objet d'un rapport de dénonciation auprès des différentes instances concernées. Le 55% des dossiers 2013 ont été traités au 31 décembre 2013, révélant notamment une masse salariale de 442.676 francs non déclarée aux diverses assurances sociales obligatoires. Relevons encore que le service des migrations, sur la base de rapports qui lui ont été adressés par l'OFCO, a rendu 15 sanctions administratives et délivré 10 avertissements pour des infractions à la loi sur les travailleurs détachés (Ldét), dont 5 décisions interdisant à des prestataires étrangers de proposer leurs services sur territoire suisse. Pour conclure, 64 rapports ont été transmis à la commission tripartite neuchâteloise pour traitement ou information à la suite de soupçons de sous-enchère salariale.

Abus de prestations sociales

29 rapports de dénonciation ont été adressés au Ministère public sur 52 dossiers ouverts suite à des suspicions de fraude signalées par le biais de différentes sources (services sociaux, rapports de police, dénonciations, etc.). En outre, 28 mandats d'investigation ont été transmis à l'OFCCO par le Ministère public consécutivement à des plaintes pénales déposées auprès de cette instance par les différents guichets sociaux. À ce jour, le montant total non-déclaré au service de l'action sociale par les bénéficiaires se chiffre à 2.164.524 francs. Ce montant provient de revenus, de biens immobiliers, fortunes, gains, etc. non annoncés. Selon les chiffres transmis par l'ODAS, cela correspond à un montant total de 1.053.950 francs qui a été touché indûment.

Exercices	2012	2013
Contrôle du marché de l'emploi et mesures d'accompagnement		
Dossiers ouverts durant l'année	601	626
Dossiers clos durant l'année	391	427
Dossiers en cours de traitement au 27 février 2014	3	59
Dossiers en attente de décisions d'autres instances	125	174
Masse salariale non déclarée aux assurances sociales obligatoires	410.691	442.676
Nombre de sanctions prononcées	112	55*
Montant des amendes**	37.075	19.150*
* Sur la base des peines 2013 prononcées par les autorités judiciaires et communiquées à l'OFCCO à ce jour (chiffres non exhaustifs) ** Sans tenir compte des frais de justice, ni des amendes assorties d'un sursis		

Collaboration avec les commissions paritaires

Si la collaboration est fructueuse avec l'ANCCT (commission paritaire du bâtiment), notamment par un échange d'informations régulier et réciproque, il n'en va pas de même dans tous les autres secteurs. C'est pourquoi la commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail, confrontée aux mêmes difficultés, a prévu de rencontrer toutes les commissions paritaires dans le but de trouver des solutions afin d'améliorer cette collaboration. Cette rencontre aura lieu dans le courant du premier semestre 2014.

Prostitution et pornographie (LProst)

Au 31 décembre 2013, on dénombre 54 salons de massage (48 en 2012) dans le canton de Neuchâtel et 106 prostitué(e)s (162 en 2012) annoncé(e)s en activité. Alors que le nombre de salons a légèrement augmenté, le nombre de personnes s'adonnant à la prostitution a diminué. Toutefois, on relève que la charge de travail administratif liée à la gestion de la LProst reste néanmoins conséquente. Les 63 contrôles effectués sur le terrain par l'OFCCO ont permis de constater 7 infractions à la Loi sur la prostitution (LProst). Ce sont donc respectivement 3 responsables de salon et 4 personnes s'adonnant à la prostitution qui ont fait l'objet d'une dénonciation. Au surplus, 11 décisions d'avertissement ont été rendues à l'endroit de responsables de salons. À noter encore que la police neuchâteloise procède également à des contrôles au sein de ces établissements spécialisés.

4.5.6. Office juridique et de surveillance

L'office apporte un soutien juridique quotidien aux différents intervenants du service de l'emploi et fournit des renseignements en matière d'assurance-chômage au public. Il participe ou répond également à de nombreuses sollicitations et consultations de la direction générale du service de l'em-

ploi ou du Département de l'économie et de l'action sociale. Sur demande du service, il a également mis en œuvre l'inscription de la marque ProEntreprises auprès de l'IPI. Durant l'année écoulée, pas moins de 30 entreprises ont annoncé des licenciements collectifs ou importants qui ont été suivis.

Indemnité de chômage

Durant l'année 2013, l'office juridique et de surveillance a rendu 3103 décisions en matière d'assurance-chômage (indemnité de chômage, recherches de travail, réduction de l'horaire de travail, intempérie et demande de remise), ce qui représente une hausse d'activité de 27,5% par rapport à l'année 2012. De plus, 169 décisions sur opposition ont été rendues durant l'année en question, dont 19 ont fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit public. Le détail des décisions rendues se présente comme suit :

Exercice	2011	2012	2013
Décisions rendues en matière d'indemnités de chômage	868	880	1085
Décisions rendue en matière de recherches d'emploi	790	1015	1378
Décision de remise de l'obligation de restituer	39	34	28
Préavis de RHT	127	261	346
Préavis en cas d'interruption de travail pour cause d'intempéries	67	242	266
Total	1891	2432	3103
Évolution par rapport à l'année précédente		+28,6%	+27,5%

Surveillance des sociétés de placement et de location de services (LSE)

En 2013, l'office juridique et de surveillance du service de l'emploi, a autorisé 11 nouvelles sociétés à pratiquer le placement privé et/ou la location de services et octroyé 19 titres d'autorisation, lesquels concernaient les pratiques suivantes :

- 8 autorisations sont liées aux activités de placement privé;
- 11 autorisations ont trait à la location de services.

En outre, 11 autorisations d'exercer le placement privé et 9 autorisations de pratiquer la location de services ont été modifiées suite à des changements intervenus dans les sociétés concernées (changement d'adresse: 7, changement de responsable: 12, changement de raison sociale: 1).

Au total, l'autorité de surveillance LSE a encaissé 23.200 francs à titre d'émoluments.

En raison de cessation d'activité, 4 sociétés ont fait l'objet d'une suppression d'autorisation et 1 société s'est vue retirer les autorisations de pratiquer.

Au 31 décembre 2013, 80 sociétés sises dans le canton œuvraient en qualité d'agences de placement privé et/ou de location de services. En outre, 6 révisions de sociétés de location de services ont été effectuées. Ces contrôles ont porté sur l'analyse de 83 dossiers de travailleurs.

L'autorité de surveillance a pour fonction de faire appliquer et respecter la LSE, l'ordonnance sur le service de l'emploi (OSE) et des émoluments (OEmol-LSE) dans le secteur des sociétés exerçant le placement privé et/ou la location de services. A ce titre, plusieurs dénonciations ont été adressées aux organes compétents lors du non-respect des dispositions légales régissant les activités de placement et de location de services. La collaboratrice en charge de ce secteur a été coprésidente du groupe romand LSE tout au long de l'année 2013. Les membres du groupe se sont rencontrés à trois reprises en 2013 et ont traité différents points en lien avec leur activité.

Début janvier, le SECO a invité les cantons à communiquer leurs remarques sur les propositions des révisions partielles de l'ordonnance sur le service de l'emploi et la location de services et de l'ordonnance sur les émoluments.

Lors de la rencontre du 21 janvier 2013, le groupe a discuté des différentes propositions de modifications afin de pouvoir envoyer au SECO des commentaires allant dans le même sens. En novembre 2013, le Conseil fédéral a décidé de réviser les ordonnances sur le service de l'emploi (OSE) et sur les émoluments LSE (OEmol-LSE), ces adaptations entrant en vigueur le 1er janvier 2014.

Surveillance des Caisses de compensation pour allocations familiales (CCAF)

En 2013, au niveau cantonal, l'office juridique et de surveillance a recensé 5 nouvelles CCAF dont 1 CCAF inactive (sans membre). La loi sur les allocations familiales (LAFam) s'est étendue aux indépendants à partir du 1^{er} janvier.

Les montants minimums des allocations familiales (enfant, formation professionnelle et naissance et adoption) arrêtés dans le canton sont restés inchangés par rapport à l'année 2012.

Le tableau suivant présente les chiffres 2012 pour le canton de Neuchâtel.

• Entreprises affiliées	9521
• Taux moyen de contribution des employeurs du revenu AVS	1,8%
• Nombre d'allocations familiales	42.237
• Montant d'allocations familiales versées	119.900.060.-
• Nombre de bénéficiaires	23.459

Source: Statistiques 2012, OFAS

4.5.7. Office de l'inspection du travail (OFIT)

Durée du travail et du repos

Cette année, 285 permis d'occuper temporairement des travailleurs sur la base d'un besoin urgent dûment établi (309 en 2012) ont été délivrés, soit 175 pour le travail du dimanche (199) et 110 pour le travail de nuit (110). 19 demandes ont donné lieu à un refus total ou partiel (10); elles concernaient l'occupation de travailleurs le dimanche ou un jour férié pour lesquels le droit en vigueur est le plus restrictif.

62 interventions ont concerné spécifiquement la durée du travail et du repos (101).

Sur la base de l'article 51 de la loi sur le travail (LTr), 16 avertissements ont été adressés à des entreprises suite au non-respect de nombreuses dispositions relatives à la durée du travail (39).

En 2013, il a été délivré par le SECO 50 permis fédéraux (sur la base d'une indispensabilité technique ou économique) à des entreprises neuchâteloises (39) et, au 31 décembre, 133 de ces permis étaient en vigueur dans les diverses entreprises du canton (104).

Examen de plans

409 dossiers ont été examinés (315), soit 9 approbations de plans (18) au sens de l'article 7 LTr et 400 préavis sur la base de la loi sur les constructions (297).

Interventions

Au cours de cette année, il a été procédé à 130 inspections (129) et à 225 enquêtes (223); de plus, il a été répondu à 138 demandes de renseignements et d'assistance technique (135).

Ordonnances fédérales sur la durée du travail, de la conduite et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2)

Au 31 décembre, le canton dénombrait 262 entreprises soumises aux dispositions des OTR 1 et 2 (267), soit 192 entreprises de transport de marchandises (195), 11 de cars (11) et 59 de taxis (61).

Les moyens de contrôle de 24 entreprises ont été analysés (35) et il s'en est suivi 21 visites (26).

16 avertissements écrits ont été adressés aux entreprises dont le respect de la législation laissait à désirer (28).

Personnel

A la fin de l'année, un inspecteur du travail et l'hygiéniste inspecteur du travail ont pris une retraite anticipée après, respectivement, plus de 26 ans et 27 ans d'activité au profit du canton.

4.6. Perspectives

4.6.1. Évolution du marché de l'emploi

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,2% en 2013, contre 4,7% en 2012. Entre les mois de décembre 2011 et 2012, le taux de chômage s'est dégradé passant de 5,4% (4782 chômeurs) à 5,8% (5121 chômeurs), soit une augmentation de 0,4 point (+399 chômeurs). Cette dégradation annuelle fait suite à celle enregistrée en 2012 où le taux de chômage avait augmenté de 0,7 point (+619 chômeurs) entre les mois de décembre 2011 et 2012.

Selon les dernières prévisions conjoncturelles du SECO, le PIB national devrait augmenter de 2,4% en 2014 contre une hausse prévue de 1,9% en 2013. Le Groupe d'experts de la Confédération constate que : *"La situation conjoncturelle en Suisse s'est encore améliorée durant les mois d'automne. Il est réjouissant de constater en particulier que l'inversement de tendance escompté dans l'économie d'exportation semble se confirmer. En effet, après une longue période difficile, les exportations de marchandises ont amorcé au 3^e trimestre une reprise significative pour le secteur, et les indicateurs de confiance pour l'industrie (exportatrice) ont récemment poursuivi leur amélioration"*. L'expansion de l'industrie devrait ainsi se poursuivre en 2014 et entraîner dans son sillage une baisse du taux de chômage notamment dans notre canton.

4.6.2. Lutte contre les abus et protection des travailleurs

La lutte contre les abus à l'aide sociale sera renforcée, l'OFCO ayant pour objectifs de poursuivre et renforcer la collaboration mise en place avec les différents guichets sociaux par le biais de l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS) afin de détecter et dénoncer les abus qui sont commis dans ce domaine. Quant au travail au noir, quel qu'il soit, un nombre important de contrôles seront effectués sur le terrain auprès des employeurs et ce, dans tous les domaines d'activité afin de garantir l'équité de traitement sur le marché du travail. La collaboration sera aussi renforcée avec les autorités de poursuite pénale.

4.6.3. Activation rapide des demandeurs d'emploi

L'activation rapide des demandeurs d'emploi est un enjeu important pour l'ORPN. Elle consiste à attribuer rapidement toute mesure jugée efficace en adéquation avec la stratégie définie pour soutenir la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Dès 2014, il sera demandé aux conseillers en personnel Profiling d'établir le bilan professionnel, de fixer les objectifs et la stratégie de réinsertion avec chaque demandeur d'emploi, de veiller à ce que le dossier de candidature (curriculum vitae, lettres de postulation, copie de certificats, etc.) soit complet et adéquat ainsi que d'attribuer une mesure du marché du travail (cours, placement, stage, etc.) dans les 3 mois qui suivent l'inscription à l'ORPN.

Tout comme la réduction du délai pour l'inscription, l'activation rapide des demandeurs d'emploi est un élément primordial dans la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi.

4.6.4. Projet "Optimisation des MMT"

Initié en 2012, ce projet qui devait normalement se poursuivre jusqu'à fin 2014 est déjà très avancé, et deux ateliers doivent encore se concrétiser en 2014. Il s'agit de l'atelier magasin de Phénix et de l'atelier de polissage de Pôle industrie. Le projet arrivera vraisemblablement à son terme avec six mois d'avance.

Si la campagne d'investissements importants et de "mise à jour" ainsi menée arrive à son terme, il sera fondamental de continuer sur la dynamique positive qui s'est mise en place afin de développer une culture d'amélioration et d'adaptation continue afin de répondre aux besoins du marché et des entreprises.

Dans cet esprit, l'office de logistique des mesures du marché du travail revisitera entièrement les cours de techniques de recherches d'emploi et fera un appel général aux organisateurs intéressés. Les nouveaux cours entreront en vigueur début juillet 2014.

Enfin, une réflexion sur les cours de français pour non francophones sera conduite afin de rechercher les moyens les plus efficaces pour favoriser l'apprentissage de la langue, par exemple au travers de programmes d'emplois temporaires.

4.6.5. Groupe de travail "Appui"

La phase «projet» ayant été clôturée en décembre 2013, l'année 2014 verra la concrétisation de ce nouveau centre de compétences. Sa mise en œuvre devrait être rendue possible grâce à la désignation d'un chef de groupe qui aura pour mission première de participer à la sélection de son équipe, composée de 7 conseillers Appui à plein-temps, répartis sur les 3 sites de l'ORPN. Rappelons que l'objectif de ce centre de compétences est de favoriser la réinsertion professionnelle des

demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail en raison de problématiques d'ordre sociales ou familiales, de dépendances ou de santé à l'aide d'outils et de dispositifs adaptés. A ce titre, deux conseillers Appui auront également pour mission d'assurer le lien avec le réseau CII neuchâtelois et de former les collaborateurs de l'ORPN dans ce domaine.

4.6.6. Groupe de travail "Profiling"

La phase "projet" se poursuivra sur les premiers mois de l'année 2014 avec pour objectif la validation finale avant la fin du premier semestre. Le deuxième semestre devrait voir la concrétisation de cette dernière "pièce du puzzle" centrale de l'ensemble du dispositif de suivi des demandeurs d'emploi. La mise en place de ce centre de compétences devrait également être rendue possible grâce à la désignation de chefs de groupe qui auront pour mission de coordonner l'activité des conseillers Profiling pour permettre une meilleure prise en charge des demandeurs d'emploi. La mise en œuvre concrète de ce centre devrait intervenir courant du deuxième semestre 2014.

4.6.7. Indicateurs et objectifs dans chaque office

Actuellement, chaque office en charge de l'application de la LACI (ORP, LMMT, OFET, OJSU) a développé ses indicateurs et ses outils de pilotage de manière indépendante.

La mise en place du tableau de bord prospectif en 2013 et son optimisation en 2014 permettra non seulement à la direction d'appuyer son pilotage stratégique, mais également d'analyser la pertinence des outils de chaque office. De plus, il inférera pour ces derniers, le développement d'indicateurs de gestion et d'objectifs opérationnels en adéquation avec la stratégie globale du service.

4.6.8. Renforcement de la notoriété de ProEntreprises et "5 à 7"

Les efforts en termes de communication entrepris en 2013 seront consolidés et poursuivis en 2014, notamment par la mise sur pied de deux "5 à 7" ainsi que par des mesures de communication plus ciblées afin de renforcer la visibilité de ProEntreprises tout au long des périodes de recrutements de l'année à venir. Divers canaux, tels que démarchage direct, radio et presse écrite, seront utilisés pour toucher un maximum d'employeurs durant l'année et permettre ainsi la réinsertion professionnelle du plus grand nombre de demandeurs d'emploi.

4.6.9. Augmentation du nombre de placement en PET et en PSET

Toujours avec l'objectif global de permettre l'activation rapide et durable des demandeurs d'emploi, l'office des emplois temporaires entend consolider le nombre de placements dans les PSET, et continuer à développer les possibilités de placement dans les institutions (PET) en agrandissant le réseau existant.

5. SERVICE DES MIGRATIONS

5.1. Missions

Fruit de la restructuration du service de l'asile et des réfugiés et du service des étrangers décidée par le Conseil d'Etat en novembre 2005, le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application de la législation fédérale sur les étrangers (LEtr) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile. Il applique en outre les législations fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs détachés.

5.2. Objectifs de l'année

L'année sous revue a été marquée par une série d'événements, dont ceux qui ont secoué le centre d'accueil de Perreux et que les médias ont largement commentés. En effet, suite à une enquête de près de deux mois, une instruction pénale pour présomption d'abus de détresse au sens de l'article 193 du Code pénal a été ouverte à la mi-février, à l'encontre de cinq membres du personnel de l'entreprise chargée d'assurer la sécurité du centre d'accueil de Perreux et de trois membres du service des migrations. Les procédures pénales ouvertes à l'encontre des huit personnes concernées ont fait l'objet d'une décision de classement de la part du Ministère public au mois de novembre. Sur le plan administratif, une enquête a également été diligentée et décision a été prise, afin de permettre à la responsable du centre de Perreux de se consacrer pleinement à sa mission de direction du plus grand centre du canton, de la décharger de ses tâches de coordination des activités de l'office social de l'asile en premier accueil, tâches qui ont été reprises par la direction du service.

Au mois d'avril, les parties signataires de la convention conclue, en septembre 2012, et visant à permettre l'utilisation durant 6 mois du cantonnement militaire des Pradières à des fins d'hébergement de requérants d'asile sous la responsabilité de la Confédération, ont décidé de reconduire cette convention pour une durée d'une année, soit jusqu'au 30 avril 2014. On notera que durant l'exploitation du site des Pradières par la Confédération, le nombre d'attributions de requérants d'asile au canton de Neuchâtel est réduit par l'effet d'une compensation sur la clé de répartition cantonale.

Le 17 octobre 2013, l'Office fédéral des migrations (ODM), le Canton et la Commune de Boudry ont signé une déclaration d'intention visant à permettre l'exploitation de plusieurs bâtiments du site de Perreux comme centre fédéral d'hébergement pour requérants d'asile sur la base d'un contrat de bail d'une durée de 10 ans et devant prendre effet le 1^{er} janvier 2014.

En prévision de l'ouverture du nouveau centre d'hébergement fédéral à Perreux, le service des migrations a procédé progressivement au transfert de l'ensemble des résidents du centre d'accueil de Perreux vers les centres de Couvet et Fontainemelon ainsi qu'en second accueil, de sorte que le plus grand centre d'accueil en hébergement collectif que comptait le canton a définitivement fermé ses portes le 19 décembre 2013.

5.3. Ressources

Composé d'une direction juridique (DJUR), d'une direction finances et administration (DIFA) et de quatre offices, l'office social de l'asile en premier accueil (OSAP), l'office social de l'asile en second accueil (OSAS), l'office du séjour et de l'établissement (OSET) et l'office de la main-d'œuvre

(OMOE), le service des migrations occupe un peu plus d'une centaine de collaboratrices et collaborateurs pour 88,7 postes équivalents plein-temps (EPT). Au niveau spatial, ses structures sont quelque peu décentralisées: trois centres d'accueil (Couvet, Fontainemelon et Perreux), un bureau d'accueil à La Chaux-de-Fonds et un autre à Neuchâtel (Charmettes). Le reste du service tient ses quartiers à la rue de Tivoli 28 à Neuchâtel.

5.4. Activités / Réalisations

Direction juridique (DJUR)

Dossiers instruits

Durant l'année 2013, la direction juridique a eu en charge l'instruction de:

- 866 nouveaux dossiers concernant des demandes d'octroi d'autorisation de séjour pour études;
- 553 nouveaux dossiers relatifs à des demandes concernant des autorisations de séjour et d'établissement;
- 31 dossiers de main-d'œuvre étrangère;
- 15 dossiers en matière de premier et second accueil.

Décisions en matière de titres de séjour

La direction juridique a rendu un total de 221 décisions sujettes à recours relatives à la loi fédérale sur les étrangers, toutes matières confondues, dont 59 décisions en matière d'autorisations de séjour pour études.

Les instructions de dossiers et les procédures deviennent sans cesse plus complexes et génèrent un travail toujours plus important pour les collaborateurs et les collaboratrices de la direction juridique. La législation en matière de droit des étrangers subit de très nombreuses modifications et la jurisprudence du Tribunal fédéral est en constante évolution.

Décisions en matière d'aide sociale et d'aide d'urgence en premier accueil

Statut	RA	RAD/NEM	Total
Avertissement	1	1	2
Passage aux bons d'achat	7	5	12
Interdiction de périmètre	3	2	5
Aide d'urgence pour une durée limitée	0	0	0
Refus d'aide d'urgence pour absence de signature	0	0	0
Refus de prestations (subsidiarité)	0	0	0
Total	11	8	19

Autorisations de séjour pour cas de rigueur

L'application des articles 14, alinéa 2 de la loi sur l'asile (LAsi), permettant au canton de proposer à l'approbation de l'ODM l'octroi d'autorisations de séjour (permis B) à des requérants d'asile en procédure (permis N) ou déboutés (RAD et NEM), dont la durée du séjour est supérieure à cinq ans et présentant une intégration réussie (cas de rigueur), et 84, alinéa 5 de la loi fédérale sur les étran-

gers (LEtr) concernant l'octroi d'autorisations de séjour (permis B) à des personnes admises à titre provisoire (permis F), a continué de générer de nouvelles demandes dont le nombre se stabilise.

Détail des demandes déposées selon le statut de séjour

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Requérants d'asile (permis N)	51	13	12	0	0	4	3
Requérants d'asile déboutés (RAD)	87	39	6	4	7	11	12
Non-entrée en matière (NEM)	0	1	0	0	1	0	1
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	264	256	110	91	64	55	58
Total	402	309	128	95	72	70	74

Etat du traitement des dossiers au 31 décembre 2013

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Octroi permis B	138	241	202	143	87	82	59
Octroi permis B par mariage	1	8	1	1	5	0	0
Refus permis B par le canton	17	24	37	13	10	13	5
Refus permis B par l'ODM	3	2	13	23	15	2	8
Classement	5	13	28	8	7	2	7
En suspens à l'ODM	0	3	66	11	17	6	16
En suspens au SMIG	1	11	10	42	25	7	14
En cours	1	52	102	104	82	85	85
Total	166	354	459	345	248	197	194

Permis B octroyés selon le statut

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	108	164	173	120	78	82	55
Requérants d'asile (permis N)	9	29	9	4	1	0	0
Requérants d'asile déboutés (RAD)	21	47	20	19	8	0	4
Non entrée en matière (NEM)	0	1	0	0	0	0	0
Total	138	241	202	143	87	82	59

La commission consultative en matière d'asile (CCMA), dont la direction juridique assure le secrétariat, a siégé à 5 reprises et a examiné 29 propositions d'octroi d'autorisations de séjour soumises par le service des migrations.

Visas de retour

La direction juridique a délivré 188 visas de retour à des personnes dont le dossier se trouve en cours de procédure au niveau du service des migrations ou des autorités de recours. Ces octrois nécessitent une audition des requérants, un examen des motifs invoqués et une étude sommaire du dossier.

Garanties de retour

La direction juridique a examiné 120 demandes de garantie de retour par des titulaires d'autorisations d'établissement (permis C) et n'en a refusé qu'une. Une autorisation d'établissement ne peut être maintenue en cas d'absence à l'étranger de plus de six mois que si le titulaire a effectivement l'intention de revenir en Suisse dans un délai maximum de quatre ans. Entrent notamment en considération les séjours qui, par leur nature, sont temporaires.

Autres prestations

La direction juridique a également fourni des observations au Département de l'économie et de l'action sociale, à la Cour de droit public du Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral dans le cadre de procédures de recours contre des décisions d'application de la loi fédérale sur les étrangers. Elle a émis des avis de droit et a assisté par ses conseils la direction, les offices et les structures du service.

Elle a déposé 1 plainte pénale et a introduit 1 requête en conciliation en matière de bail auprès de la chambre de conciliation.

Elle a rédigé les réponses à 32 consultations fédérales, cantonales, de l'ODM ou dans le cadre de la collaboration avec d'autres services cantonaux des migrations et avec l'association des services cantonaux de migration.

Direction finances et administration (DIFA)

La direction finances et administration (DIFA) du service des migrations a assuré la gestion d'un budget qui se montait, pour l'année sous revue, à 21,5 millions de francs de charges et à 16,5 millions de francs de revenus. Les rubriques les plus importantes de ce budget concernent les dépenses d'aide sociale versées aux requérants d'asile accueillis dans le canton et dont le financement est assuré à hauteur d'environ 80% par la Confédération au travers des forfaits.

Charges liées à l'aide sociale des requérants d'asile	Montant (CHF)	%
Hébergement et assistance en premier accueil	770.000	8.7
Hébergement et assistance en second accueil	4.218.400	47.7
Programmes d'occupation et de formation	601.000	6.8
Entretien des logements	49.000	0.5
Assurance et frais maladie, accident et dentaires	3.211.000	36.3

Au 31 décembre 2013, le canton de Neuchâtel était en charge d'au total 1207 personnes relevant du domaine de l'asile:

- 469 requérants d'asile en procédure (RA);
- 202 personnes au bénéfice d'une admission provisoire avec moins de 7 ans de séjour en Suisse (AP);
- 136 personnes au bénéfice d'une admission provisoire avec plus de 7 ans de séjour en Suisse (AP+);
- 250 réfugiés reconnus et réfugiés admis à titre provisoire (RR + RAP);
- 82 requérants d'asile déboutés (RAD);
- 68 personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM).

Par rapport à l'année précédente, ces chiffres sont relativement stables pour ce qui concerne les personnes RAD et NEM. Pour les autres catégories, on constate par contre une augmentation de

20% des RA, 14% des RR+RAP et 15% des AP+, une augmentation qui correspond par ailleurs à celle constatée au niveau suisse.

Les personnes avec un statut de NEM, RAD ou AP+ ne sont plus financées par la Confédération depuis 2008. Ce sont les cantons et les communes qui assument désormais les coûts résultant de la prise en charge sociale de ces personnes.

Les personnes NEM et RAD sont exclues de l'aide sociale et peuvent bénéficier, si elles le demandent, d'une aide d'urgence conformément à la Constitution. Dans le canton de Neuchâtel, cette aide consiste en l'octroi d'un hébergement en centre collectif, de prestations de soins médicaux de base et de la remise d'un montant de 8 francs par jour pour couvrir le frais de subsistance (le petit déjeuner est compris dans la prestation d'hébergement).

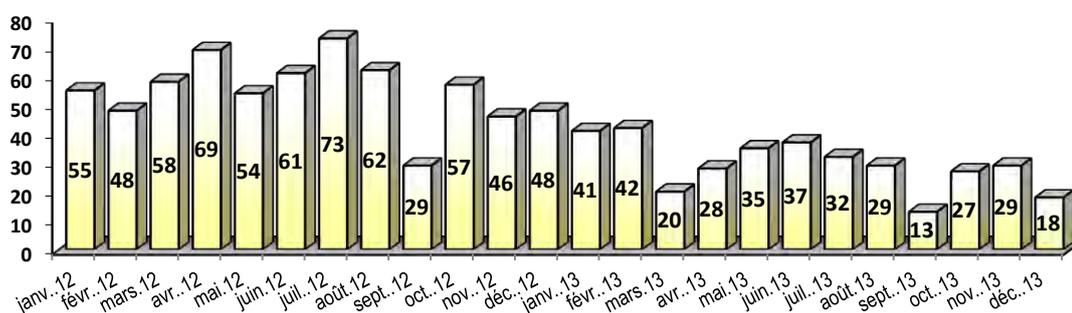
Outre un important secteur comptable, la DIFA comprend également un secteur chargé de l'informatique et des statistiques dans le domaine de l'asile, un secteur en charge de la gestion de questions en lien avec les assurances et les caisses maladies auprès desquelles les requérants d'asile sont affiliés, un secteur dédié à la logistique et à l'entretien du parc immobilier du service des migrations, qu'il s'agisse des centres d'accueil ou des appartements mis à disposition des requérants d'asile, et enfin un secteur ayant pour tâche de mettre en place des programmes de formation et d'occupation, ainsi que des travaux d'utilité publique pour les requérants d'asile dont il a la charge.

Office social de l'asile en premier accueil (OSAP)

L'office social de l'asile en premier accueil (OSAP) a été créé à la veille de l'ouverture, en janvier 2012, du centre d'accueil de Perreux. Cet office est en charge des quelque 300 places en hébergement collectif qu'offrent les trois centres de Couvet, Fontainemelon et Perreux, qui accueillent aussi bien des requérants d'asile arrivant pour la première fois en Suisse que des requérants d'asile déboutés (RAD) ou frappés d'une décision de non entrée en matière (NEM), ce qui représente un défi de taille en matière d'accompagnement et de cohabitation de populations particulières et parfois vulnérables.

Durant l'année sous revue, le nombre d'arrivées de requérants d'asile dans le canton de Neuchâtel a diminué de manière significative par rapport à l'année précédente. Ainsi que cela ressort du tableau ci-dessous, 351 arrivées ont été enregistrées en 2013, contre 660 en 2012, soit une baisse de l'ordre de 46%.

Évolution mensuelle des arrivées dans le canton de Neuchâtel



Ce net recul du flux migratoire, mais aussi le projet fédéral de restructuration du domaine de l'asile prévoyant qu'à terme 60% des demandes d'asile seront traitées au niveau des centres fédéraux et que seuls 40% des requérants d'asile arrivant en Suisse seront attribués aux cantons, de même que les besoins de la Confédération d'augmenter ses propres capacités d'accueil sont autant d'éléments qui ont conduit le Conseil d'Etat à décider de fermer le centre d'accueil de Perreux pour permettre à la Confédération d'y exploiter un centre fédéral dès 2014.

En conséquence de la fermeture au mois de décembre du centre d'accueil de Perreux, le plus grand du canton, le maintien d'un office social de l'asile en premier accueil ne se justifiait plus, raison pour laquelle le Conseil d'Etat a décidé de le supprimer à la fin de l'année sous revue et de confier formellement à la direction du service les tâches de coordination entre les centres d'accueil de Couvet et de Fontainemelon.

Office social de l'asile en second accueil (OSAS)

L'office social de l'asile en second accueil (OSAS) encadre, conseille et assiste les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire qui ont quitté les structures de premier accueil en hébergement collectif pour être hébergées en appartement. Les réfugiés quant à eux, sont suivis et encadrés par les œuvres d'entraide Caritas et CSP au bénéfice d'un contrat de prestation conclu avec l'Etat de Neuchâtel. L'OSAS compte deux bureaux, l'un à Neuchâtel, l'autre à La Chaux-de-Fonds, et occupe une quinzaine d'assistants sociaux et de collaborateurs administratifs ou spécialisés qui étaient en charge des dossiers de 992 personnes au 31 décembre 2013.

L'OSAS gère également 348 baux à loyer pour les appartements dans lesquels sont hébergés principalement les requérants d'asile en cours de procédure, les personnes admises à titre provisoire, ainsi qu'un petit nombre de NEM et RAD dits vulnérables. En raison de la fermeture du centre d'accueil de Perreux en décembre, un nombre important de personnes ont été transférées en second accueil.

La gestion des appartements reste un exercice particulièrement difficile dans le canton qui connaît un marché du logement toujours relativement tendu. Pour l'OSAS, il est fondamental de pouvoir disposer d'appartements offrant les meilleures conditions prix-qualité et en nombre suffisant. On notera qu'il est rare de trouver des studios correspondant aux normes de l'OSAS (accueil de deux personnes).

Office du séjour et de l'établissement (OSET)

Autorisations

Livrets B: autorisations annuelles (OASA) et autorisations de séjour CE/AELE

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, on distingue formellement deux types de livrets B: les livrets délivrés aux ressortissants extra-européens, renouvelables chaque année d'une part, et les livrets octroyés aux ressortissants européens, d'autre part. Ces derniers portent la mention "B-CE/AELE" et ont une durée de validité de 5 ans. L'effectif total des ressortissants étrangers bénéficiant d'un livret B était au 30 novembre 2013 de 13.159 (12.307 au 30 novembre 2012). Cela revient à dire que 8815 titulaires de cette catégorie de livret (7840 en 2012) sont ressortissants de l'Union européenne (UE) et 4344 (4467 en 2012) sont ressortissants d'États tiers. Les livrets B humanitaires (art. 30, al.1, let. b, LEtr) sont compris dans ce total.

Livret C: autorisations d'établissement

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas d'incidence sur les autorisations d'établissement. L'effectif des ressortissants étrangers établis dans le canton de Neuchâtel, au 30 novembre 2013, était de 30.345 (29.623 en 2012). Les ressortissants de l'Union européenne représentent, dans notre canton, l'immense majorité des détenteurs de livret C avec 25.122 personnes, (24.544 en 2012), pour 5223 ressortissants d'États tiers (5079 en 2012). En outre, 1988 détenteurs de permis B se sont vus transformer leur autorisation (1980 en 2012) au profit d'un livret C.

Livret G: autorisations frontalières

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les travailleurs frontaliers ne sont plus tenus de rentrer à leur domicile quotidiennement, mais de manière hebdomadaire. Par ailleurs, la durée de leur autorisation dépend désormais de la durée de leur contrat de travail si celui-ci est conclu pour moins de 365 jours. Si le contrat de travail est conclu pour plus d'une année ou pour une durée indéterminée, l'autorisation est en revanche valable 5 ans. En novembre 2013, on dénombrait 12.631 frontaliers, contre 11.970 à la même période en 2012.

Livret L: autorisations de courte durée

Les entreprises ont la possibilité d'engager du personnel pour une durée limitée. Pour les travailleurs ressortissants de l'UE/AELE, une autorisation de séjour de courte durée (livret L-CE/AELE) est accordée sur présentation d'un contrat de travail de moins de 365 jours et sa validité correspond à la durée du contrat.

Les ressortissants d'États tiers demeurent soumis au régime de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) qui prévoit qu'une autorisation de courte durée peut être délivrée à des ressortissants extra-européens pour des activités n'excédant pas 364 jours au maximum. Une telle autorisation ne peut être octroyée que si la preuve du besoin a été rapportée et avec l'approbation de l'ODM. Elle peut être prolongée à titre exceptionnel jusqu'à 24 mois au maximum.

A la fin de l'année sous revue, quelque 675 personnes ressortissantes de l'Union européenne (701 en 2012) et 188 ressortissantes d'États tiers (121 en 2012) étaient titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée. En outre, 110 personnes étaient au bénéfice d'une autorisation de courte durée de moins de 4 mois (83 en 2012). Au total, on comptait ainsi 973 livrets L contre 905 à la fin de l'année précédente.

Déclarations de garantie

Au cours de l'année 2013, l'OSET a examiné 438 déclarations de garantie (453 en 2012), dont 431 ont été préavisées favorablement (451 en 2012) pour des personnes désirant effectuer un séjour touristique en provenance de pays pour lesquels l'obligation d'un visa est encore de rigueur. L'OSET a également analysé et prolongé 39 visas pour des personnes désireuses de poursuivre leur séjour en Suisse au-delà des limites prévues par la déclaration de garantie initiale (45 en 2012).

Octroi de visas de retour

L'OSET a délivré 398 visas (386 en 2012) à des ressortissants étrangers séjournant dans notre canton et souhaitant pouvoir y revenir après un séjour temporaire à l'étranger.

Autorisations pour danseuses de cabarets

Quelque 147 autorisations (188 en 2012) ont été établies pour des danseuses engagées auprès des 6 cabarets que comptait le canton à fin décembre 2013 (6 en 2012). Cette diminution de 41 unités s'inscrit toujours dans le prolongement de celle enregistrée l'année précédente (diminution de 74 unités) et trouve son explication dans la poursuite de l'application rigoureuse de l'arrêté du 23 juin 2004 concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement de danseuses de cabaret, d'une part, et des directives concernant l'octroi de livret de séjour et de travail pour danseuses de cabaret que le service a émises en décembre 2005 d'autre part. Cette diminution est également en lien avec l'accord sur la libre circulation des personnes qui assouplit considérablement les procédures d'engagement de danseuses de cabaret européennes.

Enfin, 1 refus d'autorisation d'entrée en Suisse et d'octroi d'une autorisation de séjour a été rendu concernant des danseuses de cabaret.

Récapitulation des autorisations

	Livrets B	Livrets C	Livrets G	Livrets L
2009	11.494	28.050	9213	638
2010	11.214	28.165	9747	731
2011	11.701	28.928	11.153	700
2012	12.307	29.623	11.970	905
2013	13.159	30.345	12.631	973

Analyse particulière de dossiers en vue de prolongation d'une autorisation de séjour

L'OSET a examiné de manière particulièrement approfondie 702 dossiers (537 en 2012) en vue d'octroi ou de prolongation d'autorisations de séjour. Il est bon de relever que ce type d'examen ne cesse d'augmenter, plus particulièrement en rapport aux difficultés financières (intervention de l'aide sociale) de plus en plus marquées concernant des personnes en provenance des pays de l'Union européenne alors que la communauté étrangère en général fait toujours face à une progression de rupture de l'union conjugale. Il ressort de ces examens minutieux que 347 autorisations (209 en 2012) peuvent être prolongées sous diverses conditions, 59 propositions (66 en 2012) de refus d'octroi ou de prolongation d'autorisations de séjour ont été transmises à la direction juridique pour décision. Le solde des dossiers examinés, à savoir 36, (27 en 2012) correspond aux auditions de citoyens suisses ou étrangers établis dans le canton qui désirent faire venir en Suisse des ressortissants extra-européens en vue de mariage. Enfin, 239 dossiers sont en cours d'analyse et 21 dossiers ont été transmis à l'ODM à Berne pour approbation de prolongation.

Le bureau Conseils en vue du retour

Le bureau Conseils en vue du retour (CVR) a pour mission d'informer les requérants d'asile sur les modalités de départ et les différentes aides qu'ils peuvent obtenir en cas de retour volontaire dans leur pays. L'aide au retour soutient ainsi la planification et la réalisation des voyages de retour et facilite une réintégration au pays. En collaboration avec l'ODM, une aide financière de base est accordée, à certaines conditions, aux personnes respectant l'obligation de quitter la Suisse. Des aides complémentaires sont également possibles afin de soutenir des projets professionnels, d'apporter des solutions de relogement ou de permettre la poursuite d'un traitement médical.

Le CVR est également chargé d'informer les requérants quant à l'existence de programmes de réinstallation mis sur pied par l'ODM en collaboration avec l'Organisation internationale des migrations (OIM) et les gouvernements des pays concernés. Par son action, le CVR contribue à augmenter le nombre de départs volontaires de personnes dont la procédure d'asile est arrivée à son terme et à réduire ainsi les rapatriements sous la contrainte, en offrant un retour dans la dignité.

Les statistiques CVR pour 2013 se présentent ainsi:

- 59 départs volontaires avec l'aide financière au retour (92 en 2012);
- 11 départs Dublin volontaires dans le cadre de retours dans le pays d'origine;
- 2 départs volontaires (4 en 2012).

En plus de ces aides financières, le CVR apporte un soutien afin de trouver des solutions personnalisées permettant un retour au pays dans les meilleures conditions possibles (scolarité, accès au marché du travail, accès aux soins).

Renvois et mesures de contrainte

Durant l'année sous revue, 35 décisions de renvoi ont été rendues (27 en 2012). Viennent s'ajouter à cela 22 interdictions de pénétrer sur le territoire neuchâtelois (43 en 2012). S'agissant des mesures de contrainte relevant de la compétence de l'OSET, 63 ordres de mise en détention (75 en 2012) ont été exécutés. A l'exception des cas Dublin (32) qui ne nécessitent pas d'intervention du Tribunal des mesures de contrainte durant les 30 premiers jours, 2 cas ont entraîné une détention de plus de 72 heures, (6 en 2012) durée au-delà de laquelle le dossier doit obligatoirement être transmis au Tribunal des mesures de contrainte concerné afin que l'adéquation et la légalité de la détention soient confirmées. 4 ordres de mise en rétention ont été délivrés cette année (14 en 2012). Il a été organisé 138 renvois par avion, à destination des pays d'origine ou de provenance des personnes détenues (196 en 2012) dont 108 dans le cadre de la procédure de refoulement Dublin (151 en 2012). Enfin, l'OSET a proposé 30 interdictions d'entrées en Suisse à des ressortissants étrangers indésirables dans notre pays (46 en 2012).

Office de la main-d'œuvre (OMOE)

Annonces

L'une des principales nouveautés découlant de l'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, outre l'abandon du principe de la priorité à la main-d'œuvre résidente et du contrôle des salaires et des conditions d'engagement, réside dans la possibilité offerte d'exercer une activité lucrative en Suisse sans avoir à solliciter une autorisation formelle à cette fin. En effet, depuis le 1^{er} juin 2004, les activités lucratives de moins de 3 mois ou 90 jours non-consécutifs durant l'année civile ne sont plus soumises à autorisation, mais à une obligation d'annonce.

Cette procédure concerne trois catégories de travailleurs:

- Les travailleurs détachés, à savoir les personnes venant exercer une activité lucrative en Suisse pour le compte d'un employeur ayant son siège dans un des pays membres de l'Union européenne;
- Les travailleurs engagés par un employeur suisse pour moins de trois mois ou 90 jours non-consécutifs;
- Les prestataires de services indépendants.

L'obligation d'annonce incombe non pas au travailleur, mais à l'employeur, respectivement au prestataire de service indépendant. Le tableau ci-dessous met en évidence le succès remporté par cette procédure et l'usage privilégié qu'en font les agences de placement et de travail temporaire suisses. On précisera que la procédure d'annonce ne s'applique pas aux travailleurs en provenance de la Roumanie et de la Bulgarie. Ceux-ci demeurent pour l'heure encore soumis aux prescriptions du marché du travail (demande de main-d'œuvre étrangère déposée par l'employeur, vérification des conditions de salaire et d'engagement, priorité à la main-d'œuvre indigène, etc.).

	2012	2013
Total annonces	7252	7887
Travailleurs détachés	1174	1702
Prestataires de service indépendants	1335	1591
Agences de placement et de travail temporaire suisses	3401	3234
Autres employeurs suisses	1342	1360

Collaboration avec l'office de contrôle (OFCO) et l'office juridique de surveillance (OJSU) du service de l'emploi (SEMP)

Au cours de l'année sous revue, la collaboration entre l'OMOE et l'OFCO s'est poursuivie. En effet, dans le cadre des activités de surveillance des agences de location de service et de placement, l'OMOE participe activement aux révisions effectuées au sein des agences du canton, tâche découlant de la Loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service (LSE). En outre, l'OMOE établit, chaque mois, des statistiques détaillées relatives aux travailleurs européens exerçant une activité lucrative en Suisse dans le cadre de la "procédure d'annonce des activités lucratives non-soumises à autorisation" (90 jours au maximum par année civile). Enfin, l'OMOE et l'OFCO dispensent ensemble une demi-journée d'information pour chaque volée des participants au cours de cafetiers (patente).

Contingents UE/AELE

Au printemps 2013, le Conseil fédéral a décidé de maintenir, respectivement de réintroduire le contingent des autorisations de séjour B délivrées aux travailleurs issus de l'Union européenne (UE-25) et ce jusqu'au mois de mai 2014. Ce sont ainsi quelque 55.892 permis B qui sont mis à disposition des cantons. Les contingents sont libérés par les autorités fédérales sur une base trimestrielle et les cantons ne peuvent se fier qu'à une valeur de référence du nombre d'autorisations qu'il leur sera possible d'octroyer. Le système fonctionne selon le principe "premier arrivé, premier servi". Pour le canton de Neuchâtel, l'activation de la clause de sauvegarde par le Conseil fédéral n'a pas porté à conséquence. On relèvera que les autorisations de courte durée (permis L) ne sont pas contingentées. S'agissant des ressortissants roumains et bulgares (UE-2), on précisera qu'ils restent soumis à une réglementation transitoire et à des contingents séparés jusqu'au 31 mai 2016.

Contingents États tiers

La période de contingentement des autorisations réservées aux ressortissants d'États tiers s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour le canton de Neuchâtel, le Conseil fédéral a fixé les contingents à hauteur de 39 unités annuelles (permis B) et 56 unités de courte durée (permis L).

En 2013, le contingent des unités annuelles et de courte durée n'a pas suffi aux besoins de l'économie neuchâteloise. En effet, le service des migrations a dû solliciter 20 unités supplémentaires de courte durée et 15 unités annuelles auprès de l'ODM, qui a accédé favorablement à cette demande. On rappellera ici que l'ODM a décidé de diminuer le contingent pour les ressortissants d'États tiers afin de créer un contingent spécial pour les travailleurs UE AELE détachés en Suisse pour une durée supérieure à 90 jours (auparavant imputés sur le contingent réservé aux ressortissants des États tiers). Les besoins importants de l'économie neuchâteloise en spécialistes qualifiés issus des États tiers durant l'année écoulée illustrent cet état de fait.

Nombre de dossiers traités

Les demandes de main-d'œuvre étrangère reçues du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, toutes catégories de permis confondues, se composent comme suit:

Secteurs	Entrées	Transferts	Prolongations	Totaux
Agriculture	17	0	0	17
Machines	172	2	34	208
Tertiaire	240	3	95	338
Horlogerie, microtechnique	48	2	37	87
Bâtiment	36	2	5	43
Hôtellerie, restauration	95	11	101	207
Santé publique	174	0	61	235
Cabaret (procédure spéciale)	180	1	1	182
Total	962	21	334	1317

En 2013, l'OMOE a donc traité 1317 dossiers (1248 l'année précédente). Pour des raisons de place dans le tableau ci-dessus, les noms des secteurs ont été résumés. En effet, le secteur "tertiaire" par exemple comprend les commerces de détail, l'alimentation, le textile, l'informatique et le sport.

S'agissant du domaine des cabarets, la mise en application de "l'Arrêté concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement des danseuses de cabaret" a conduit à une diminution du nombre de cabarets dans le canton, ce qui explique le fait que les demandes de main-d'œuvre étrangère dans ce secteur sont moins nombreuses qu'auparavant. D'autre part, les cabaretiers font de plus en plus appel à des danseuses de cabaret européennes (non-soumises au contingentement et à une procédure de demande de main-d'œuvre étrangère). Il n'en demeure pas moins que ce secteur continue d'exiger de la part de l'OMOE une attention constante, des contrôles et vérifications systématiques tout au long de l'année.

On relèvera enfin que si l'OMOE a enregistré une légère augmentation générale du nombre de dossiers à traiter, il est surtout confronté à une complexification croissante des dispositions légales et réglementaires en vigueur, nécessitant un investissement encore plus soutenu que par le passé de l'office pour expliquer aux usagers (employeurs et travailleurs indépendants) les procédures à suivre et à respecter.

Enquêtes, avertissements et mises en garde

Au cours de l'année sous revue, l'OMOE a adressé 17 avertissements et une sanction administrative aux employeurs du canton qui ne respectaient pas les prescriptions légales en vigueur, s'agissant de l'engagement de ressortissants extra-européens au bénéfice d'autorisations de séjour (permis N, F, étudiants, etc.), sous l'angle de l'article 122 de la loi sur les étrangers (LEtr). En outre, 15 sanctions administratives et 10 avertissements ont été infligés à des entreprises européennes/prestataires de services indépendants européens dans le cadre des mesures d'accompagnement découlant de la loi sur les travailleurs détachés (LDét) pour violation de l'obligation d'annonce ou pour violation de l'obligation de renseigner. Les manquements à la "procédure d'annonce des activités lucratives non-soumises à autorisation" (90 jours) de la part d'employeurs suisses ont fait l'objet d'une dizaine de lettres de "mise en garde" pour des infractions de peu de gravité.

5.5. Perspectives

Pour le service des migrations, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation sur le front de l'asile et plus particulièrement à l'avancement des travaux dans le cadre du projet fédéral de restructuration du domaine de l'asile. Le peuple suisse sera prochainement appelé à se prononcer sur un certain nombre d'objets touchant à la thématique de la migration et les résultats des urnes viendront impacter les activités du service, de même d'ailleurs que plusieurs révisions législatives et réglementaires en cours.

6. SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE

6.1. Missions

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est chargé d'appliquer la loi cantonale sur l'intégration des étrangers du 26 août 1996, révisée. Son but principal est de favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et migrant-e-s et de promouvoir l'intégration des populations étrangères dans le canton de Neuchâtel. Le service agit en étroite collaboration avec la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), commission consultative du Conseil d'Etat.

Le COSM combine trois fonctions principales et essentielles en matière de politique d'intégration: celles de centre de contacts spécialisé, de délégué-e cantonal aux étrangers et de structure logistique pour la CICM, les organisations de migrants et de migrantes et les milieux concernés. Le service est aussi l'interlocuteur cantonal de la Confédération en matière d'intégration et de lutte contre les discriminations.

6.2. Objectifs de l'année

En 2013, le service de la cohésion multiculturelle avait pour objectif la poursuite de la mise en œuvre du programme de législation du Conseil d'Etat dans le domaine de l'intégration des migrant-e-s et de la cohésion sociale, notamment l'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s, les programmes d'intégration et d'apprentissage du français. S'ajoutait à cela la gestion des actions de communication publique et des manifestations dans le cadre de NEUCHÂTOI et l'élaboration du Programme cantonal d'intégration (PIC).

6.3. Ressources

Le COSM a connu, en 2013, un changement de chef-fe de service avec le départ à la retraite, le 30 octobre, de R. Lembwadio et l'entrée en fonction, le 1er novembre, de C. Maye. L'équipe interdisciplinaire du COSM comprend 14 personnes (10,9 EPT). 11 personnes supplémentaires ont également renforcé l'action du COSM dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. 5 enseignant-e-s de français donnent des cours dans les locaux du COSM. Le siège du service est à La Chaux-de-Fonds, avec une antenne à Neuchâtel. Dans les deux locaux se trouvent un guichet d'accueil, des bureaux de consultations et des salles de cours.

Les sources de financement du COSM sont multiples: en plus des contrats de prestations avec l'Office fédéral des migrations (ODM) qui prévoient l'octroi d'une subvention fédérale de 150.000 francs (prestations d'information, de consultation et de coordination) et une autre de 12.109 francs en faveur du Centre de compétence d'interprétariat communautaire du COSM, différents projets (migrations féminines et encouragement préscolaire) sont aussi soutenus par ce partenaire. Le COSM a aussi reçu, dans le cadre de la gestion des forfaits fédéraux d'intégration, la somme de 773.214 francs. Il perçoit enfin une partie des émoluments de naturalisation qui s'élève à 97.220 francs.

6.4. Événements principaux

NEUCHÂTOI 2013

Fruit de la collaboration entre la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle, l'Association NeuchàToi et l'Etat de Neuchâtel par le service de la cohésion multiculturelle, les manifestations NEUCHÂTOI sont venues, en 2013, enrichir l'agenda interculturel du canton. Le label NEUCHÂTOI a été créé en 2006 pour lancer une opération culturelle inédite de grande envergure sur le thème de l'identité neuchâteloise. Une deuxième action "spécial jeunes" a été menée en 2009. L'édition 2013 entendait promouvoir la diversité dans l'espace public et transmettre une image positive d'une société plurielle. Il s'agissait de susciter un débat public sur l'hétérogénéité de la société neuchâteloise en identifiant les valeurs et principes communs à travers quatre axes thématiques: dessiner l'avenir, partager l'espace, transmettre un message, promouvoir l'égalité et le vivre ensemble.

NEUCHÂTOI 2013 a réuni plus de 70 partenaires, acteurs publics ou privés, qui ont mis sur pied près de 120 événements entre avril et novembre. Échanges, rencontres, tables rondes, conférences, débats, spectacles, concerts, découvertes culinaires, expositions, fêtes ou encore activités sportives ont décliné les tons de la palette du vivre ensemble.

NEUCHÂTOI 2013 a également été marqué par une campagne de communication publique en parfaite adéquation avec la thématique. L'agence créative Inox Communication, sur mandat de l'Association NeuchàToi et de la CICM, a développé un projet original de mise en image de la diversité dans l'espace public, thématique phare de l'édition. Basée sur des portraits, cette campagne a permis de capturer la diversité de la population résidante et de matérialiser les portraits des Neuchâtelois-es, tel-le-s quel-le-s. Ces portraits ont été rassemblés dans l'ouvrage *Neuchâtois tels quels* qui rend hommage à la diversité.

La soirée de clôture de NEUCHÂTOI 2013, le 2 novembre 2013, a été l'occasion de remettre le prix "Salut l'étranger!", dont le but est de récompenser des actes en faveur de la tolérance dans le canton de Neuchâtel. 11 candidatures sont parvenues au jury composé de 5 membres. Celui-ci a décerné le prix "Salut l'étranger!" 2013 au Collectif "Stories from Home and Here" et à la Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (FéNeCi).

Programme d'intégration cantonal (PIC)

L'année 2013 a été consacrée en bonne partie à l'élaboration et à la finalisation du programme d'intégration cantonal (PIC), aboutissant à la signature d'une convention de programme entre l'Office fédéral des migrations (ODM) et le canton de Neuchâtel pour les années 2014-2017. En effet, dès 2014, la Confédération aura conclu des conventions de programme avec les 26 cantons et augmenté de 20 millions de francs ses subventions dans le domaine de l'encouragement spécifique de l'intégration.

Le programme d'intégration cantonal (PIC) détermine l'utilisation de ces subventions fédérales et définit les orientations stratégiques en matière de politique d'intégration et de prévention des discriminations pour les années à venir. Il est composé de huit domaines d'encouragement (primo-information, conseil, protection contre les discriminations, langue, encouragement préscolaire, employabilité, interprétariat communautaire et intégration sociale). Pour chacun de ces domaines, la Confédération a défini des objectifs stratégiques que les cantons ont précisés par des objectifs spécifiques, formulés sur la base de l'analyse de leur situation actuelle et de l'identification de leurs besoins.

Dans le canton de Neuchâtel, les axes choisis concernent en particulier:

- Un renforcement de l'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s, notamment par des entretiens individualisés;
- Une meilleure prise en compte des besoins spécifiques en matière de migrations féminines et des migrant-e-s âgé-e-s;
- Une plus grande sensibilisation aux enjeux de la diversité et aux phénomènes des discriminations des pouvoirs publics mais aussi du secteur privé;
- Une optimisation du parcours de l'apprentissage linguistique et de son articulation avec l'insertion professionnelle;
- Une meilleure coordination des offres d'encouragement préscolaire ainsi qu'un renforcement du suivi à domicile et des mesures qui favorisent l'égalité des chances;
- Un renforcement des collaborations dans le domaine de l'emploi, avec les offices régionaux de placement mais aussi les entreprises privées;
- Une professionnalisation des interprètes communautaires et une recherche de synergies avec d'autres cantons dans le domaine de l'interprétariat;
- Une consolidation du soutien et conseils aux projets d'intégration menés par la société civile ou d'autres partenaires;
- Un renforcement des collaborations interinstitutionnelles dans la gestion des forfaits fédéraux d'intégration.

Modification de la loi sur l'intégration des étrangers

La modification de la loi sur l'intégration des étrangers est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013. La perspective voulue et acceptée par le Grand Conseil est celle d'une cohésion sociale et multiculturelle. Le but des modifications apportées est un ajustement de la loi à l'évolution des flux migratoires, notamment leur féminisation, et une mise en conformité avec les nouveaux contextes normatifs et institutionnels neuchâtelois et suisses en ce qui concerne la politique nationale d'intégration des migrant-e-s.

6.5. Activités / Réalisations

Un rapport d'activités complet est disponible sur www.ne.ch/cosm. Il permet notamment d'avoir des données plus précises, sous forme de tableaux, sur les consultations et recense l'ensemble des activités du service ici résumées.

Médiations, conseils et consultations

Médiations

Le COSM assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités étrangères. Sur demande, cette prestation s'étend aussi à des institutions privées. En 2013, un ensemble de démarches, rencontres et contacts a été entrepris par le service à 4 reprises entre des instances officielles ainsi que des collectivités étrangères et dans 5 cas entre des institutions privées et des collectivités étrangères.

La médiation implique également d'entretenir des liens et des contacts avec tous les milieux concernés. Dans ce cadre, plusieurs rencontres ont eu lieu en 2013 en particulier avec les associations et groupements turcs, kurdes, africains, latino-amérindiens et musulmans.

Centre de compétence intégration

Le Centre de compétence intégration est un dispositif qui fournit des consultations et des informations sociales spécialisées dans le domaine des migrations et de l'intégration à toute personne, indépendamment de son origine ou de son titre de séjour, ainsi qu'aux organismes publics et privés intéressés. Il sert en particulier d'interface facilitant l'accès, pour les personnes qui le consultent, à l'ensemble des prestations, ressources et services disponibles.

Durant l'année 2013, 1151 entretiens ont été réalisés en faveur de 606 personnes dont 294 consultaient le centre pour la première fois. Ces personnes ont soumis au total 1502 problèmes dont le traitement a nécessité 2895 prestations (information personnalisée, soutien administratif, conseil/orientation, médiation, accompagnement et traduction orale). Le nombre total des personnes ayant consulté le centre ainsi que le nombre de consultations ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente (652 dossiers traités et 1222 entretiens réalisés). Ceci s'explique essentiellement par le non remplacement du poste d'un des responsables de la permanence, suite à sa nomination à la tête du service. Le nombre de premières consultations (nouveaux dossiers) a constitué 48,5% de l'ensemble des dossiers individuels traités. Cela confirme pleinement la vocation du centre de contacts qui souhaite fournir des interventions brèves et ciblées et qui vise à orienter les visiteurs et les visiteuses vers des dispositifs existants. Parmi les premières consultations, la part des ressortissant-e-s des pays membres de l'Union européenne a sensiblement augmenté contre une diminution de la part des pays européens extra-communautaire.

Centre d'interprétariat communautaire

Le Centre d'interprétariat communautaire compte 103 traducteurs/interprètes parlant 42 langues. Durant l'année 2013, quelques nouvelles personnes ont été recrutées pour répondre à des demandes spécifiques (langue particulière, disponibilité selon les régions du canton, genre, etc.).

Durant le premier semestre 2013, un total de 921 traductions orales a été effectué, pour 1461 heures de travail. Une baisse de 73 actes d'interprétariat a été constatée dans le cadre des activités du Centre d'interprétariat et de traduction du canton de Neuchâtel par rapport au même semestre de l'année 2012. En revanche, dans la durée de cette activité une hausse de 56,2 heures a été enregistrée.

Ce sont les services de l'ordre qui ont sollicité le plus souvent le service des interprètes (360 heures), suivis par les professionnel-le-s du domaine social (347 heures) et celui de la santé (223 heures).

Durant le premier semestre 2013, un nombre important de documents destinés aux populations migrantes a également été traduit: 151 documents, pour un total de 8223 lignes. Les secteurs de la justice (5018 lignes) et de l'administration (2028 lignes) ont demandé à traduire une quantité importante d'informations durant le premier semestre de l'année 2013.

Durant l'année écoulée, le COSM a consolidé ses liens avec le Centre d'interprétariat "Se comprendre" qui regroupe les cantons de Fribourg, du Jura et la partie francophone du canton de Berne. Ce partenariat vise notamment à collaborer pour la médiation en langues rares et la formation des interprètes. En 2013, cinq interprètes ont obtenu un certificat reconnu au niveau fédéral d'interprète communautaire.

Centre de compétence "prévention du racisme"

Le Centre de compétence spécialisé "prévention du racisme" (CPR) a pour mission de promouvoir l'égalité des chances et de combattre toute forme de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée notamment sur la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'origine nationale ou ethnique et la conviction religieuse. Le CPR est à la disposition des personnes victimes ou témoins d'actes racistes ou de discriminations raciales. Il informe, recueille les plaintes, analyse les situations de discriminations, oriente vers les services existants ou encore met en œuvre une médiation. Il aide toute personne à identifier les pratiques discriminatoires, conseille pour les démarches juridiques et contribue à établir la preuve de la discrimination. En parallèle, il sensibilise le public à cette atteinte à la dignité humaine.

En 2013, 81 personnes ont été reçues (pour un total de 249 entretiens), ceci par contact direct et/ou par téléphone, concernant différentes thématiques (refus d'embauche pour des motifs racistes, inégalités dans l'accès au logement, refus de service ou d'accès dans les établissements publics, témoignages de violences racistes et de comportements discriminatoires, etc.). Ils s'inscrivent dans la moyenne des années précédentes. Les solutions proposées ont aussi été adaptées aux situations et peuvent aller de la simple écoute à l'action en justice, en passant par la médiation.

Une partie des consultations sont des demandes d'information qui peuvent être traitées rapidement ou pour lesquelles le demandeur a été renvoyé vers d'autres services publics ou privés. Certaines interpellations ont nécessité des interventions plus importantes: préjugés xénophobes, conflits entre employeur-se et employé-e, conflits de voisinage, conflits interculturels, discriminations dans l'accès au logement, insultes racistes, etc. impliquant une intervention active.

Le COSM continue aussi à répondre aux questions des jeunes sur la thématique "Discrimination et racisme(s)" du site ciao.ch. En 2013, il a répondu à trois questions.

Le CPR coordonne, de plus, au sein du Forum "Tous différents-Tous égaux" (réseau de particuliers et de représentant-e-s des milieux associatifs) l'organisation des événements liés à la Journée internationale contre le racisme (JICR) (10 séances plénières, séances de sous-groupe et secrétariat). En 2013, celle-ci a été commémorée pour la 18ème année consécutive dans le canton de Neuchâtel. Le thème de l'édition 2013 était "La diversité, un Patrimoine?" et s'articulait autour de la société multiculturelle, de l'importance de la coexistence harmonieuse et des richesses de la diversité. Le thème avait pour vocation de toucher les jeunes, en premier lieu, mais aussi un public plus large. Divers événements ont eu lieu du 23 mars au 3 avril 2013 (stand de sensibilisation, débat, table ronde, expositions, animations dans les écoles, projection de films, etc.).

Le COSM a aussi réalisé deux présentations pour les professionnel-le-s de l'intégration des migrant-e-s (dont une à la demande de la Commission fédérale contre le racisme) sur les questions de discriminations, en particulier celles liées à l'emploi.

Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)

Le COSM assure le secrétariat de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle. 41 membres, dont le président, M. Roland Debély, ancien conseiller d'Etat, et le vice-président, M. Claude Borel, ancien député, ont été nommés le 18 septembre 2013, par le Conseil d'Etat. Le règlement d'exécution de la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (1997) a parallèlement été modifié par un arrêté du Conseil d'Etat, notamment l'article 6 "Composition de la Communauté".

En 2013, la CICM s'est réunie à trois reprises en séance plénière. De nombreux dossiers d'actualité en matière de migrations internationales et d'intégration des migrant-e-s y ont tenu une place prépondérante. La communauté étant composée de représentant-e-s de milieux très variés, toutes les thématiques, généralement complexes, ont été traitées avec rigueur et sous des éclairages diversifiés.

Le rapport de législature 2009-2013 sera rédigé en 2014 et inclura les recommandations de la CICM pour 2014-2017. En 2013, le COSM et les membres de la communauté ont collaboré à la réflexion sur les recommandations à formuler pour la prochaine législature.

Les organes internes de la communauté se sont réunis à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2013. Ainsi le Bureau de la CICM s'est réuni à trois reprises pour des objets de discussion tels que la composition de la commission pour la législature 2013-2017 (renouvellement des membres, organismes à solliciter, etc.), la situation dans les organes internes, la validation et le suivi des manifestations interculturelles NEUCHÂTOI 2013, le Programme d'intégration cantonal (PIC) 2014-2017, le prix "Salut l'étranger!" 2013 et la préparation des séances plénières de la CICM.

La sous-commission "Migrations féminines" a tenu deux séances durant lesquelles il a été question de l'avancement de la stratégie cantonale coordonnée en matière de "Mutilations génitales féminines (MGF)", du Réseau de mères de contacts comme mesure concrète de la stratégie précitée ainsi que des recommandations à formuler pour la législature 2013-2017 en matière de migrations féminines.

La sous-commission "Information" s'est réunie lors d'une séance qui avait pour objectif de présenter le PIC 2014-2017 (notamment le domaine "Information") et de discuter, ajuster et valider le dispositif "Primo-information" pour sa mise en œuvre après la phase-pilote de 2012-2013.

Le groupe de contacts "Musulmans" a pour sa part tenu trois séances durant lesquelles il a été question de la problématique des discriminations à travers une analyse transversale et une étude de cas, du bilan de la législature 2009-2013, de la composition du groupe pour la législature 2013-2017, de l'avancement et du bilan des manifestations interculturelles NEUCHÂTOI 2013, du concept de "Multiculturalité en entreprise" pour une gestion de la diversité et de la discrimination au sein des entreprises, des signes ostentatoires religieux (situation au niveau national et dans le contexte neuchâtelois).

Migrations féminines

Dispositif d'accueil des artistes de cabaret

Depuis avril 2003, le COSM, en collaboration avec le service des migrations et l'antenne SIDA NE, applique un dispositif spécifique d'accueil des artistes (danseuses) de cabaret entrant pour la première fois dans le canton de Neuchâtel. Le but de ces séances d'accueil est de fournir une information spécifique adaptée au public-cible dans la langue maternelle ou dans une langue maîtrisée par les destinataires de l'information. Les séances d'information ont lieu un après-midi par mois. En 2013, 12 séances ont réuni 31 artistes (sur 32 convoquées). Des informations administratives, juridiques et relatives à la santé (MST, SIDA, alcool, etc.) ont été dispensées pendant ces séances.

D'autre part, l'office de contrôle (OFCO) du service de l'emploi, constatant une forte augmentation de personnes s'adonnant à la prostitution, peu informées ou avec lesquelles il est difficile de communiquer, souhaite réfléchir à un dispositif d'information sur ce modèle. Un nouveau groupe de réflexion, coordonné par le COSM, a ainsi vu le jour pour plancher sur les mesures d'information à proposer au groupe-cible en tenant compte du contexte cantonal. Ledit groupe s'est réuni à deux reprises en 2013, il devra appuyer la cellule et se rendre compte de l'avancement des travaux.

Mutilations génitales féminines (MGF)

La stratégie mise en place dans le canton de Neuchâtel par le COSM dès 2011 a continué en 2013, fondée sur 3 axes interdépendants: traitement, prévention et sanction. Le dispositif mis en place à la fois pour le public-cible dans le canton de Neuchâtel (tant pour les femmes victimes d'excision que pour les fillettes et adolescentes exposées au risque de subir des mutilations) que pour les professionnel-le-s et bénévoles qui les encadrent ou sont en lien direct avec elles repose

sur une série de collaborations et de partenariats (institutions et services publics d'une part, associations et personnes migrantes ou issues de la migration qui s'engagent dans la lutte contre les MGF).

La coordination au sein du COSM a permis d'étoffer et de consolider les contacts avec les communautés et professionnel-le-s concerné-e-s par la thématique de l'excision ainsi que de poursuivre la réflexion sur les actions à mener (tant institutionnelles que communautaires). Pour la seconde fois le groupe cantonal interdisciplinaire MGF s'est réuni lors d'une séance qui a notamment permis de présenter l'office de protection de l'enfant (OPE) au sein du service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), afin de discuter d'un protocole de prise en charge des potentielles victimes des MGF.

De plus, en 2013, l'accent a particulièrement été mis sur deux plans. D'une part le réseautage, d'autre part la formation et la sensibilisation. Le COSM a ainsi collaboré de manière étroite avec Terre des Femmes Suisse et le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) qui ont mené des enquêtes et sollicités les partenaires cantonaux dans le cadre de consultations sur la thématique de l'excision en vue d'établir un catalogue de Best Practices et de recommandations. En ce qui concerne les formations, le COSM a présenté la stratégie MGF et sensibilisé plusieurs groupes et institutions (notamment deux classes de l'École Pierre-Coullery, les assistants sociaux de l'OPE, les pédiatres au sein de HNe, ainsi que les bénévoles nouvellement recrutées du Réseau de mères de contact de la Croix-Rouge Neuchâtel). Le service a également mis sur pied deux formations (à l'attention du GIS, des bénévoles de RECIF et des sages-femmes de HNe) qui ont abordé les aspects socio-culturels, juridiques et sanitaires en lien avec l'excision.

Accueil et informations

Accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s (ANA)

Le programme d'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s (ANA) vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne suisse ou migrante qui prend domicile dans les communes partenaires (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Landeron, Boudry, Cortaillod, Bevaix et Val-de-Travers). Le programme ANA se déroule dans les villes et communes regroupant la majorité de la population du canton et où plus de 70% de la population étrangère réside. La formule prévoit en particulier la remise de documents comprenant des informations utiles traduites, l'envoi d'une lettre personnalisée du Conseil communal, traduite au verso dans une des huit langues principales parlées dans le canton, l'invitation à une soirée de bienvenue, le recours à des interprètes et, selon l'option propre de chaque commune, des visites guidées, un bureau ou des délégué-e-s à l'accueil.

Le groupe de pilotage, composé des autorités politiques des communes partenaires, de la direction du CIFOM et du COSM s'est réuni une fois en janvier 2013.

Les cours pour nouvelles et nouveaux arrivant-e-s ont visé, en 2013 essentiellement, un public peu qualifié, avec un niveau faible en français. Chaque cours a duré 3 mois à raison de 2,5 heures par semaine. Ils ont eu lieu à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers. Au total, 33 cours pour nouvelles et nouveaux arrivant-e-s ont été organisés sur l'année civile 2013, dont six dédoublés (5h/semaine au lieu de 2,5h). Ces cours ont permis à plus de 300 personnes d'apprendre le français. 212 attestations ont été délivrées en 2013 (au moins 80% de présence), avec un bilan des compétences linguistiques évaluées et un profil linguistique réalisé selon le Cadre européen commun de référence (CECR).

D'autre part, le groupe de pilotage "Go Neuchâtel – promotion des compétences de base des adultes", au sein duquel le COSM est représenté avec le service de l'emploi et le service des formations postobligatoires et de l'orientation, s'est réuni 5 fois en 2013 et a réalisé un état des lieux des cours de français donnés dans le canton.

Programme d'intégration et de connaissances civiques (PICC)

Le programme d'intégration et de connaissances civiques (PICC) constitue un dispositif spécifique qui vise à familiariser les migrant-e-s avec leur contexte de vie en Suisse et la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes. L'accent est mis soit sur la pratique du français soit sur la connaissance de l'environnement social et institutionnel du canton ainsi que de la Suisse. Les prestations du programme sont adaptées à des publics ayant des compétences variables en français et des disponibilités de temps et d'horaire différenciés. Ces programmes sont réalisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds avec la participation financière de la Confédération.

En 2013, cinq programmes distincts ont été réalisés en neuf classes annuelles, semestrielles ou trimestrielles (8 en 2012). Les enseignant-e-s/animateur-trice-s ont réalisé au total 694 périodes d'activités en classe ou à l'extérieur, ce qui représente une augmentation de 24 périodes de cours par rapport à l'année précédente. Le programme "Connaître le pays d'accueil" a été réalisé avec le nouveau document pédagogique produit en 2012. Le nombre de participants a augmenté de 10,7% par rapport à l'année précédente.

En 2013, 238 personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés (215 en 2012). Les participant-e-s étaient issu-e-s de plus de 50 pays différents et les ressortissant-e-s des pays de l'Union européenne constituaient le groupe le plus nombreux (47%). La grande majorité était titulaire d'une autorisation de résidence durable. Les migrantes constituaient 66,4% de l'ensemble des personnes ayant participé aux programmes d'intégration et de connaissances civiques confirmant encore une fois la féminisation de la population participant aux cours.

Charte de la citoyenneté

Durant l'année 2013, le COSM a distribué environ 1400 chartes dans les villes et communes du canton qui les remettent à chaque nouvel-le arrivant-e dans le canton. La charte de la citoyenneté continue par ailleurs à être distribuée dans différents cours des programmes "Accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s" et "Asile" ainsi que dans le cours « La Suisse... et moi » proposé par RECIF (Centre de rencontres et d'échanges interculturels pour femmes).

Outil primordial pour favoriser l'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s dans le canton, la charte, élaborée en partenariat avec l'Université de Neuchâtel et en étroite collaboration notamment avec la CICM, les villes et les communes ainsi que l'Association des communes neuchâtoises, contient de nombreux documents utiles, dont: les "Fondements et principes de la République et Canton de Neuchâtel"; une brochure listant les principales adresses utiles; les dépliants de présentation des cours existants, ainsi que "Quatre saisons – à vivre !", un calendrier des principaux rendez-vous régionaux de la vie sociale et culturelle neuchâteloise. Les documents les plus importants sont traduits dans les neuf langues les plus couramment parlées dans le canton de Neuchâtel.

Formations organisées par le COSM et interventions publiques

Le service est intervenu à 19 reprises (la liste détaillée figure dans le rapport d'activités du service) pour dispenser des formations et octroyer des informations à des publics divers (570 participant-e-s) durant l'année 2013. Il a proposé des séances d'information sur la politique d'intégration et ses activités à des étudiant-e-s, des conseils sur la gestion de projet à des associations. Outre les formations déjà citées dans d'autres chapitres, liées aux mutilations génitales féminines et aux discriminations, le COSM a proposé des formations ciblées destinées à des publics de professionnelle-s ou à des étudiant-e-s et qui concernaient les thématiques des mariages forcés, les questions de migration et santé ou encore d'interculturalité.

Dans le cadre du travail effectué depuis 2007 en lien avec la thématique des mariages forcés (soit le traitement des cas d'une part et la prévention et sensibilisation d'autre part), le service a aussi mis sur pied, en 2012 et 2013, en collaboration avec les cantons partenaires (Genève, Vaud, Fri-

bourg et Jura) et avec le soutien de la Confédération, une formation qui s'adressait en particulier aux personnes travaillant dans les institutions vers qui les cas de mariages forcés présumés et avérés sont orientés. Cette formation s'articule en 4 modules: le premier sur la notion des mariages forcés a eu lieu en septembre 2012 dans le canton de Neuchâtel, le deuxième sur la violence domestique en décembre 2012 dans le canton de Vaud et les deux derniers se sont déroulés en avril et en juin 2013, respectivement dans les cantons de Fribourg sur le thème des droits des étrangers et du Jura sur la médiation interculturelle comme technique potentielle de résolution de conflits.

Dans le cadre de l'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire, le COSM a coordonné en 2013 une formation intitulée "Valoriser la diversité dès l'enfance" destinée au personnel travaillant dans des structures de Suisse romande qui encadrent les jeunes enfants de 0 à 4 ans. Ce projet financé par la Confédération pour les années 2012 à 2014, a pour objectifs la formation et la spécialisation des personnes concernées.

Informations

Durant l'année 2013, le COSM a produit 664 actes d'information, de conseil, d'orientation, de conseil aux projets et d'entretiens aux administrations cantonales et communales, aux organismes privés du canton et de la Suisse, aux médias, aux communautés d'étrangers, à la Confédération et aux particuliers.

Le bulletin d'information du COSM intitulé "NeuCHâtel-MondeS" a été diffusé 11 fois en 2013 aux associations de migrant-e-s ainsi qu'aux partenaires de l'intégration (990 adresses).

Le service a aussi soutenu la diffusion de 23 annonces radio (RTN) promouvant des manifestations culturelles et sportives significatives sous l'angle de l'intégration des migrant-e-s et des relations interculturelles se déroulant dans le canton.

Le programme "Vivre ici en venant d'ailleurs" vise quant à lui, à offrir un espace d'expression et de prise de parole des personnes migrantes vivant dans le canton. En 2013, 12 articles publiés dans le Courrier neuchâtelois ainsi que le même nombre de reportages radiophoniques (diffusés sur RTN) ont présentés les portraits, réalisés par une journaliste, de personnes racontant leur parcours migratoire, la situation historique et politique de leur pays d'origine ainsi que leur vie quotidienne dans le canton.

Courant septembre 2013, le site Internet de l'administration neuchâteloise a été revu dans son ensemble, tant au niveau du contenu que du graphisme. Ainsi, un nombre restreint de mises à jour a été fait avant de basculer sur le nouveau site. En 2013 (janvier-novembre), 10.400 visiteurs ont consulté 64.427 pages, avec des statistiques particulièrement élevées pour les mois d'octobre et de novembre.

Naturalisations

A la fin 2013, 641 dossiers étaient enregistrés au COSM (soit une augmentation de 64 dossiers par rapport à l'année 2012), dont 267 dossiers de naturalisation facilitée et 155 dossiers des personnes de 2^e génération. De ces 641 dossiers enregistrés, 409 ont été traités (soit 63,8%) et les rapports y relatifs ont été envoyés à l'office cantonal de la population. A ces 409 dossiers traités, il faut ajouter les 164 de l'année 2012, d'où un total de 573 dossiers traités durant l'année 2013 (soit 89,4% du nombre de dossiers reçus).

En 2013, le COSM a aussi dirigé 5 auditions rogatoires, concernant des personnes soupçonnées d'avoir obtenu la naturalisation facilitée par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels, en vertu de l'article 41, alinéa 1 LN (loi sur la nationalité).

Forfaits d'intégration

Depuis le 1er janvier 2008, le COSM est chargé de gérer les forfaits fédéraux d'intégration destinés aux réfugié-e-s et aux personnes admises à titre provisoire.

Les mesures prioritaires et les axes principaux d'action pour lesquels les montants alloués par la Confédération ont été engagés, comme les années précédentes, sont l'apprentissage du français, l'accès au marché du travail et l'ouverture interinstitutionnelle à cette catégorie de la population.

En 2013, des cours de français intensifs et semi-intensifs ont été organisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, à raison de quatre demi-journées ou deux demi-journées par semaine. Ces cours sont dispensés par l'Alliance des centres de formation professionnelle du canton de Neuchâtel (CEFNA). Un public plus jeune de réfugié-e-s et d'admis-ses provisoires avec un profil scolaire a été orienté vers le Lycée Jean-Piaget afin de perfectionner ses connaissances linguistiques. La collaboration avec l'institution dans le cadre des cours de langue a donc été renforcée. Durant l'année 2013, 81 inscriptions à différents types de cours de langue ont été effectuées.

En étroite collaboration avec le service des migrations et les œuvres d'entraide, le COSM a émis un préavis positif sur la tenue de 29 projets individuels d'intégration, dont une partie des charges a été supportée dans les forfaits d'intégration.

En collaboration avec l'Association Journée des réfugiés, le COSM a organisé, le 15 juin 2013, les festivités liées à la Journée du réfugié. Lors de cette manifestation, les représentants des autorités communales et cantonales ont souligné l'importance d'une politique d'asile ouverte et humaine. Des stands de nourriture et de spécialités culinaires des associations de réfugié-e-s ainsi que des animations musicales ont donné un parfum d'ailleurs à la fête qui s'est déroulée de 9h jusqu'à 21h. Quelques 1300 personnes y ont participé.

Projets d'intégration

Alter connexion

Soutenu par le canton et les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Alter connexion est un programme dont le but est de soutenir l'intégration des jeunes migrant-e-s qui se trouvent en situation de risque de rupture sociale et professionnelle. Il s'appuie sur des "mentors" formés et soutenus, personnalités clés qui sont susceptibles de représenter des modèles attractifs de référence identitaire.

En 2013, la commission cantonale, présidée par le COSM et composée de représentant-e-s des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, du Centre professionnel du littoral neuchâtelois, du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises et de Job Service, s'est réunie à deux reprises.

Dans le Littoral, au total 50 jeunes dont 14 jeunes femmes connaissant un risque de ruptures sociale et professionnelle ont été suivis par 6 mentors en activité. Pour 22 d'entre eux, les mentors ont pu trouver une solution (travail, stage, programme de formation, etc.), le suivi continuant pour les jeunes restés sans solution et gardant encore des contacts avec leurs mentors. Dans les Montagnes neuchâteloises, ce sont au total 18 jeunes dont 6 jeunes femmes qui ont été suivis par 6 mentors en activité dans la même période. 9 d'entre eux ont pu trouver une solution concrète en 2013. Le suivi continuait pour les 5 autres à la fin de l'année tandis que 4 jeunes restant sortaient du dispositif dans la même période.

Réseau de mères de contact

Depuis 2011, une collaboration entre le COSM et la Croix-Rouge Suisse section Neuchâtel (CRNE), a permis la création d'un "Réseau de mères de contact". Le but du réseau est d'améliorer

les liens sociaux des mères ayant des enfants en âge préscolaire (0-4 ans) et de fournir des orientations et des informations générales (sanitaires, socio-éducatives) sur le système suisse et/ou cantonal. En 2013, une convention tripartite a été signée entre le COSM, la CRNE et la ville de Neuchâtel, faisant du projet un vrai programme triennal, avec notamment pour objectif d'élargir le dispositif à d'autres communes du canton.

Les mères de contact, 14 bénévoles de plusieurs nationalités, ont rencontré, en 2013, 18 femmes migrantes ou issues de la migration, ce sur demande ou en les contactant directement. 30% des mères contactées par le réseau ont souhaité une visite. La vingtaine de visites effectuées avait pour but de sortir de l'isolement une partie de la population particulièrement fragilisée par la migration et l'arrivée d'un enfant.

Plusieurs formations se sont déroulées en 2013 afin de donner des outils aux mères de contact.

Collaborations nationales, intercantionales et internationales

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM), la Commission fédérale contre le racisme (CFR), le Service fédéral de lutte contre le racisme, la Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI) et l'Office fédéral des migrations (ODM). Dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers, le COSM gère depuis le 1^{er} janvier 2009 le crédit fédéral versé dans le cadre du point fort 1 "Langue et formation", sur la base d'une convention de programme, signée entre le COSM et l'ODM en novembre 2008. Pour l'année 2013, ce crédit s'élevait à 211.197 francs.

Le COSM est régulièrement présent aux rencontres nationales, qu'elles soient organisées par les institutions chargées d'un mandat de prestations fédéral ou à des rencontres publiques organisées par la CFM (2 séances en 2013). La direction du COSM rencontre sur une base régulière ses homologues dans les cantons et communes latines et suisses (3 séances en 2013). Ces collaborations supra-cantonales complètent celles que le COSM assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées.

Le COSM est un membre actif de la Conférence suisse des services spécialisés dans l'intégration (CoSI) et une collaboratrice du COSM fait partie de son comité. Cette conférence a mis sur pied deux colloques en 2013 pour les spécialistes des domaines intégration et migration. Le premier avait pour titre "Premier accueil: fondements, expériences et aperçus"; le deuxième abordait le thème: "Diversity Mainstreaming - une responsabilité sociale, aussi pour le domaine de l'intégration".

Visite d'études

Le COSM a pris part à une visite d'études à Dublin organisée par le Conseil de l'Europe dans le cadre du programme Cités interculturelles (CI), en février 2013, qui avait pour thématique l'approche interculturelle de l'intégration et sa concrétisation dans les stratégies locales.

Le service a participé, en octobre 2013, à une autre rencontre organisée par le Conseil de l'Europe à Paris qui réunissait plus de 30 coordinatrices et coordinateurs des villes partenaires au programme CI. Le but de la rencontre était de faire le point sur l'intérêt à participer au réseau des CI, quels en sont les faiblesses et les points forts sur lesquels s'appuyer afin de mieux poursuivre les collaborations et élargir, le cas échéant, le réseau.

En novembre 2013, le COSM a enfin participé à une visite d'étude organisée par le Conseil de l'Europe à Genève. Le titre de la conférence était : "Partenaires d'entreprises avec les pays d'origine des migrants".

De plus, depuis 2012, le canton de Neuchâtel, par l'intermédiaire du COSM, est signataire d'un partenariat avec la ville de Lublin en Pologne afin de mettre en place une collaboration en matière

d'intégration dans le cadre du projet "Lublin for all" de la cité polonaise. Ce projet est soutenu financièrement par le fonds d'aide au développement de la Direction du développement et de la coopération (DDC). Après une première visite à Lublin en 2012, les rencontres se sont multipliées en 2013: en février, une délégation de quatre personnes a été accueillie officiellement par les autorités de Neuchâtel et par la CICM lors de sa séance plénière. Deux délégations polonaises composées de personnes représentant différents domaines en lien avec l'interculturalité ont visité Neuchâtel en juin et en décembre. Une visite de travail d'expert-e-s neuchâtelois-es s'est quant à elle déroulée en Pologne en mai. Le contenu de ces visites a porté principalement sur le processus de création de la CICM, sa composition et son fonctionnement ainsi que sur les conditions d'accueil des personnes liées à l'asile et sur des exemples de mesures d'intégration sociale et professionnelle mises en place dans le canton.

6.6. Perspectives

Fin octobre 2013, après près de vingt ans au service de la population migrante neuchâteloise, d'abord en tant que collaborateur puis à la tête du service, le délégué aux étrangers a pris sa retraite et a été remplacé. Les objectifs prioritaires du Programme d'intégration cantonal (PIC), fixés début 2013, assurent une continuité des activités du service.

En effet, avec la mise en œuvre du PIC qui fixe les objectifs pour les quatre prochaines années, le COSM dispose des outils qui lui permettent d'asseoir le travail effectué depuis plusieurs années, en mettant l'accent sur différents domaines. La mission fondamentale du COSM, qui vise à favoriser la cohésion sociale tout en assurant le respect des droits humains (en particulier la non discrimination) est particulièrement importante dans un contexte économique défavorable. Les différents sujets qui seront soumis au vote dans les prochaines années, avec des campagnes mettant en avant la migration d'une façon négative, pourraient conduire à une détérioration du climat traditionnel d'ouverture.

Ainsi, pour 2014 et les années à venir, deux défis s'imposent pour les institutions étatiques et pour le service de la cohésion multiculturelle en particulier: l'intégration professionnelle des migrant-e-s installé-e-s dans le canton depuis un certain temps et la lutte contre les discours visant à stigmatiser une partie de la population, discours qui légitiment la discrimination.

Le COSM dispose des ressources nécessaires pour remplir cette tâche. Les résultats de l'audit demandé par le Conseil d'Etat suite au changement survenu à la direction du COSM (en raison de l'élection au Conseil communal de la ville de Neuchâtel du premier délégué) en juin 2012, ont démontré que le COSM remplissait sa mission grâce notamment à des collaboratrices et des collaborateurs motivé-e-s et compétent-e-s. Il est souligné que le canton de Neuchâtel s'est doté d'un outil d'intégration ambitieux et visionnaire qui doit être préservé en tant que service indépendant. Les collaborations et partenariats, déjà très présents dans les activités actuelles du service, seront plus renforcés dans le futur. Les mesures d'amélioration identifiées ont été mises en œuvre ou le seront en 2014.

7. SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

7.1. Missions

Le service de l'action sociale est constitué de 5 entités fonctionnelles qui poursuivent les missions suivantes:

- Direction du service (SASO-Dir): diriger les activités des entités du service et assurer la coordination de l'action sociale publique et privée;
- Office cantonal de l'aide sociale (ODAS): conseiller et surveiller les services sociaux communaux/régionaux, contrôler et répartir les charges d'aide matérielle. Organiser et assurer le financement de l'offre d'insertion socioprofessionnelle s'adressant aux bénéficiaires de l'aide sociale;
- Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE): apporter une aide administrative, juridique et financière aux créanciers alimentaires en difficulté;
- Office des bourses (OCBE): favoriser par une aide financière les études et la formation des personnes qui ont les aptitudes nécessaires sans disposer des ressources financières suffisantes;
- Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM): veiller au respect de l'obligation de s'assurer. Accorder des réductions de primes LAMal aux assurés de condition modeste. En matière de contentieux, régler conformément à l'article 64a LAMal, les créances des assurés à hauteur de 85% auprès des assureurs afin d'éviter toute suspension du droit aux prestations.

7.2. Objectifs de l'année

Parmi les objectifs prioritaires de l'année 2013 pour le service de l'action sociale, on citera évidemment la préparation de l'entrée en production du Dispositif ACCORD (voir chapitre ci-dessous), avec, dans chacun des offices, la mise à jour des processus de travail, la formation des collaborateurs, les adaptations des applications informatiques et les modifications des bases réglementaires et légales.

Par ailleurs, en termes d'objectifs spécifiques en 2013, l'office des bourses a œuvré à la préparation et à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les aides à la formation. L'office cantonal de l'aide sociale a conduit avec le service et le département, en concertation avec les services sociaux, une large réflexion devant conduire à des mesures d'économies dans les prestations d'aide matérielle pour l'exercice 2014 (objectif d'économies de 4 millions de francs). L'office cantonal de l'assurance-maladie a poursuivi la lutte contre les effets de seuil dans sa politique de réduction individuelle des primes.

D'autres objectifs plus particuliers sont développés ci-dessous, essentiellement dans les chapitres consacrés aux événements principaux et à la présentation des activités des cinq entités du service de l'action sociale.

7.3. Ressources

Les effectifs du service de l'action sociale au 31 décembre 2013 sont stables en comparaison avec l'exercice précédent soit: 58 collaborateurs (dotation officielle, sans le personnel placé temporairement, ni les stagiaires ou apprentis) pour un total de 42,9 EPT selon la répartition suivante:

- Direction du service avec 3 EPT, soit: 1 chef de service (100%); 1 juriste (50%); 2 collaborateurs scientifiques (140%); et 1 secrétaire (10%);
- ODAS avec 11,3 EPT, soit: 1 chef d'office (100%), 1 responsable des programmes d'insertion (60%), 1 collaboratrice spécialisée en insertion (80%), 1 conseillère sociale pour l'insertion des personnes de moins de 30 ans (50%), 2 animateurs pour le programme d'insertion Ressources (150%), 1 collaboratrice administrative pour le programme d'insertion Ressources (40%), 1 conseiller administratif (100%), 1 conseiller social (100%), 1 responsable du contrôle de la gestion des dossiers (100%), 2 collaboratrices administratives chargées du contrôle de la gestion des dossiers (100%), 1 comptable (100%), 2 collaboratrices administratives chargées du secrétariat (150%);
- ORACE avec 8,3 EPT, soit: 1 chef d'office (100%), 6 juristes, gestionnaires de dossiers (450%), 5 collaboratrices administratives (200% pour le secrétariat et 80% pour la comptabilité) et 1 apprentie employée de commerce en 3^e année (hors dotation). On notera le départ de deux collaboratrices administratives à mi-temps, respectivement à fin octobre et fin décembre (remplacées par une collaboratrice administrative à plein temps dès janvier 2014);
- OCBE avec 2,8 EPT, soit: 1 chef d'office (80%), 3 collaboratrices spécialisées (1x100% et 2x50%), 1 collaboratrice spécialisée en renfort d'un an (100% dès juin 2013), 1 collaborateur administratif à 70% dès septembre 2013 (hors dotation). À noter que le secrétariat de l'office est géré par deux stagiaires en maturité professionnelle et que l'on enregistre une absence de longue durée de la seule collaboratrice à 100%, depuis juin 2013;
- OCAM, avec 17,5 EPT, soit: 1 chef d'office et 1 adjoint (200%); 3 collaborateurs au secrétariat/réception/courrier (250%); 3 collaboratrices à la révision financière/contentieux (250%); 7 collaboratrices à la révision des subsides (550%), 7 collaborateurs à la gestion de l'affiliation (450%) et 1 collaboratrice à la gestion de l'UE¹ (50%). Également, hors dotation: 1 apprentie employée de commerce (1^{ère} année). A l'OCAM, on déplore le décès d'une collaboratrice du secteur révision des subsides à quelques mois de sa retraite. Par ailleurs, on a procédé à l'engagement d'une collaboratrice (100%) au sein du secteur gestion de l'affiliation, au 1^{er} février. Enfin, l'office a engagé une collaboratrice (80%), sous contrat d'insertion, au sein du secteur révision des subsides. À noter enfin que l'office accueille une apprentie employée de commerce de 1^{ère} année (hors dotation).

7.4. Événements principaux

Rarement le service de l'action sociale aura connu d'aussi importantes modifications, que cela concerne son cadre légal ou son environnement informatique par exemple. Sans oublier bien sûr la réorganisation des départements, au début de la nouvelle législature, qui a eu pour conséquence de rattacher le service de l'action sociale au socle constitué par l'ancien Département de l'économie.

Au 1^{er} trimestre de l'année, le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi sur les aides à la formation, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013 en remplacement de la loi sur les bourses d'études et de formation du 1^{er} février 1994. A quelques semaines de la rentrée scolaire, le Conseil d'Etat adoptait la réglementation d'application, ainsi qu'un arrêté relatif aux montants déterminants donnant droit à une bourse d'études. Dès août, l'office des bourses a ainsi dû mettre en pratique ces nouvelles

dispositions, tout en appliquant en pionnier (6 mois avant l'ouverture des GSR) les outils du Dispositif ACCORD (revenu déterminant et unité économique de référence).

En juillet, le Conseil d'Etat adoptait le Rapport 13.038 à l'appui d'un projet de loi portant adaptation de la législation cantonale à l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (ACCORD 2) et d'un projet de loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal). Le premier volet de ces réformes légales consistait en des "réglages fins" de la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS), votée en 2005 et nécessitant des précisions en matière de protection des données et d'organisation et financement des guichets sociaux régionaux (GSR). Le deuxième volet concernait l'OCAM qui devait impérativement adapter ses bases légales au 1er janvier 2014, en fonction des modifications intervenues dans la législation fédérale (LAMal). Enfin, le troisième volet a introduit une base légale dans les législations concernées, permettant l'intervention d'inspecteurs sociaux en cas de soupçons de fraude à la prestation, ainsi que des dispositions relatives aux sanctions qui découleraient d'abus avérés.

Le Rapport 13.038 a été accepté par le Grand Conseil à une très large majorité en novembre 2013, de sorte que pas moins de 7 règlements et arrêtés du Conseil d'Etat dans les domaines touchés par le dispositif ACCORD ont été modifiés à la toute fin de l'année, à quelques jours de l'ouverture des 8 GSR sur l'ensemble du territoire cantonal.

Toujours en termes de modifications légales, la question du désenchevêtrement de l'action sociale a ressurgi via le projet d'harmonisation de la facture sociale. Le rapport y relatif est actuellement en traitement au nom de la commission préalable du Grand Conseil, le plénum devrait en être saisi lors de la session de février 2014. L'harmonisation des taux de financement des prestations d'action sociale consacre la volonté de conserver une implication active de l'Etat et des communes dans la conduite de la politique sociale, tout en supprimant des distorsions néfastes qui empêchent actuellement d'aborder l'indispensable réforme des outils d'action sociale.

L'ORACE sur mandat du Conseil d'Etat a cherché à formuler des propositions en vue d'améliorer le régime des avances de contributions d'entretien, dans le but d'éviter à ses bénéficiaires d'avoir recours à l'aide sociale. Divers scénarii d'amélioration ont été élaborés mais les résultats attendus se sont révélés insuffisants, avec pour conséquence le gel du projet.

Enfin, au niveau de l'assurance-maladie, en décembre 2012, le Grand Conseil a décidé d'imputer au pot commun de l'aide sociale une part des primes LAMal des bénéficiaires de l'aide matérielle avec pour corollaire une participation de l'ensemble des communes à hauteur de 60%, conformément à l'article 65 de la loi sur l'action sociale (LASoc). La mesure retenue prévoit une imputation à hauteur de 50% du différentiel entre le subside intégral et le subside de catégorie 1 pour l'année 2013, puis de 100% en 2014.

Concernant la réduction individuelle des primes, le nouvel article 65, alinéa 2 LAMal entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014, prescrit que l'échange des données entre les cantons et les assureurs se déroule selon une procédure uniforme. Cette exigence a nécessité, durant toute l'année 2013, d'importantes adaptations informatiques. Parallèlement à cela, il a été développé, pour une mise en œuvre également au 1^{er} janvier 2014, la nouvelle application informatique DIOCAM. Cette dernière a exigé de revisiter l'ensemble des processus qui incombent à l'OCAM.

7.5. Activités / Réalisations

7.5.1. Direction du service

Après un bref aperçu de quelques unes des activités menées plus spécifiquement par la Direction du service, celles développées dans chaque office du SASO sont développées.

A propos du Projet ACCORD, l'équipe de projet en étroite concertation avec les secteurs prestataires a poursuivi l'objectif d'harmonisation et de coordination du dispositif social. De nouvelles pratiques à introduire avec l'ouverture des GSR ont été formalisées, le cadre législatif a été adapté et approuvé par le Grand Conseil lors de sa session du 5 novembre 2013 et le Conseil d'Etat a arrêté le 18 décembre 2013 l'ensemble de la réglementation d'application (pas moins de 7 textes!).

En corollaire, un important travail a également été mené avec le SIEN en vue de développer la nouvelle application informatique (base de données sociales: BACEDOS). Dès l'automne 2013, le secteur des bourses d'études a utilisé BACEDOS pour instruire les nouvelles demandes adressées par les usagers. Les travaux de développement, et les indispensables phases de tests, se sont poursuivis permettant le déploiement d'une version complète du nouvel environnement informatique à fin novembre 2013. BACEDOS permettra la gestion des demandes déposées par les usagers à un des 8 GSR déployés sur le territoire cantonal. Ces dernières se feront à l'aide d'un formulaire unique (la demande de prestations sociales, abrégée DPS) pour les 5 secteurs prestataires concernés par la réforme.

Enfin, le SASO a également mis l'accent sur la communication en lien avec le nouvel accès aux prestations sociales. Avec un appui externe, différents supports (un flyer, un dépliant informatif et un site Internet → www.ne.ch/saso/gsr) ont été élaborés dans le but d'informer au mieux la population des importants changements qui prendront effet au tout début de l'année 2014. La réforme est sous toit, les GSR peuvent désormais accueillir les usagers.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La collaboration interinstitutionnelle est une démarche coordonnée menée dans le domaine de l'insertion sous l'égide d'un groupe de pilotage (GP CII) afin de proposer une vision stratégique de la question. Elle réunit les responsables des secteurs de l'emploi, de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité, des formations post-obligatoires de l'asile et de l'action sociale en étroite collaboration avec les chefs de départements concernés (DEAS et DEF depuis le mois de mai 2013). Au 4^e trimestre 2013, le GP CII a été élargi au service de la cohésion multiculturelle (COSM).

En 2013, les travaux du GP CII ont notamment porté sur l'établissement d'un bilan de la collaboration interinstitutionnelle durant la législature 2009-2013 et sur les perspectives de la nouvelle législature 2013-2017.

En termes de bilan de la législature 2009-2013, le groupe de pilotage GP CII a travaillé à la mise en œuvre des objectifs stratégiques fixés d'entente avec le Conseil d'Etat selon les 4 axes suivants:

1. L'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans (mise en place et pérennisation du "case management de la formation professionnelle");
2. Le recensement et l'analyse des mesures d'insertion existantes, avec notamment le projet d'optimisation des programmes spécifiques d'emplois temporaires mené sous l'égide du SEMP;
3. La réorientation et le développement de l'expérience-pilote MAMAC avec la mise en place à terme du Réseau CII neuchâtelois;
4. La création d'entreprises sociales (projet NE-ESO, mené sous l'impulsion du SASO).

Sous l'angle des perspectives à venir, le GP CII a présenté au chef du nouveau département de l'économie et de l'action sociale, en septembre 2013, les axes sur lesquels il proposait de porter une action et une attention particulières:

1. Le développement de mesures préventives face à la désinsertion socioprofessionnelle;
2. L'amélioration des prestations des services auprès des entreprises/employeurs;

3. La poursuite de la politique d'autonomisation des jeunes (de moins de 35 ans);
4. La prise en charge en réseau des personnes avec problématiques multiples (assurance-chômage/assurance-invalidité/aide sociale) avec la mise en place du Réseau CII neuchâtelois;
5. La poursuite de l'optimisation des programmes d'insertion;
6. L'élaboration et la mise en place de formes alternatives d'insertion socioprofessionnelle;
7. Le développement de la culture CII.

Coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS)

La loi sur l'action sociale confie au Conseil d'Etat le soin d'assurer la coordination interdépartementale de la politique sociale. Cette coordination est assurée par le SASO en collaboration avec un groupe de travail (GT CIPOS) composé de représentants des services de l'administration cantonale concernés par la politique sociale de l'Etat. Ce groupe est chargé d'une part d'évaluer les effets des mesures sociales propres à chaque secteur sur la politique sociale de l'Etat et d'autre part de proposer les adaptations nécessaires pour atteindre les buts de la coordination interdépartementale.

En raison de la surcharge chronique du service de l'action sociale et des priorités mises sur la préparation du projet ACCORD, le GT CIPOS ne s'est réuni qu'à deux reprises pendant l'année 2013. Il s'est penché spécialement sur la situation du logement dans le canton. Il a été informé des travaux en cours sur le Rapport social (motion 10.151) ainsi que sur les réflexions conduites sur une potentielle amélioration du régime des avances de contributions d'entretien. Il a validé le tableau des prestations sociales 2012. Le GT CIPOS a suivi également l'évolution des législations fédérale et cantonale dans le cadre de la veille qu'il assure des réformes conduites en matière de prestations sociales et a été régulièrement informé de l'avancement du projet ACCORD.

Subventions aux organismes du domaine social ambulatoire

Durant l'exercice 2013, les organismes du domaine social privé suivants ont pu compter sur les subventions octroyées par le service cantonal de l'action sociale, essentiellement sur la base de contrats de prestations:

Organismes subventionnés	Montants payés
	Fr.
Association neuchâteloise de médiation familiale	18.000.–
Caritas Neuchâtel	110.000.–
Caritas, indemnisation pour la gérance des dossiers des réfugiés statutaires	185.500.–
Caritas, service des dettes	120.000.–
Centre spécialisé pour handicapés de la vue, Peseux	170.000.–
Centre œcuménique de rencontre et d'animation (CORA), Fleurier	65.000.–
Centre social protestant.....	200.000.–
Centre social protestant, indemnisation pour gérance des dossiers réfugiés statutaires	210.000.–
Centre social protestant, service de consultations conjugales.....	80.000.–
Centre social protestant, service des dettes	240.000.–
FAS, redevance informatique des services privés	66.000.–
FAS, service de consultations conjugales, La Chaux-de-Fonds	80.000.–
Fédération suisse des sourds, Lausanne.....	46.840.–
Fédération suisse pour l'intégration des handicapés, Zurich	1.000.–
Fondation SEREI, La Chaux-de-Fonds.....	10.000.–
Fondation suisse du service social international, Genève	15.900.–
La Main tendue.....	30.000.–
Partage, collectif de distribution alimentaire, La Chaux-de-Fonds.....	4.000.–
	<hr/>
Total divers organismes	1.652.240.–
Autres organismes	
Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS).....	366.000.–
Pro Infirmis.....	270.000.–
Pro Senectute	240.000.–
Centres de consultation LAVI	800.000.–
	<hr/>
Total des subventions versées aux organismes	<u>3.328.240.–</u>

On notera par ailleurs que deux subventions émergeant au budget du service de l'action sociale (suite aux décisions du Grand Conseil lors de l'adoption en décembre 2012) ont été servies par le

service de la santé publique à Caritas (accompagnement en fin de vie: 30.000 francs) et à Pro Senectute (bénévoles accompagnants administratifs: 37.000 francs).

Application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)

L'activité relative à la LAVI dans le canton de Neuchâtel relève pour l'essentiel de la compétence des centres de consultation situés à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et placés sous la responsabilité de la Fondation pour la coordination de l'action sociale (FAS). A ce titre, on relèvera que 787 dossiers LAVI ont été traités en 2013 (423 nouveaux), dont 180 ont fait l'objet d'une aide financière.

Le service de l'action sociale, pour sa part, tient le rôle d'autorité de subventionnement LAVI, via un contrat de prestations passé avec la FAS. Il a versé en 2013:

- 747.000 francs pour l'exploitation des deux centres de consultation;
- 215.586 francs pour les aides financières accordées par les centres de consultation (rubrique "aides immédiates et juridiques");
- 89.280 francs pour les 10 demandes d'indemnisation et de réparation morale approuvées par décision de la cheffe du DSAS puis du chef du DEAS.

Par ailleurs, le service de l'action sociale a accordé une subvention complémentaire à FAS/LAVI de 53.000 francs pour couvrir les frais liés à la coordinatrice neuchâteloise en matière de traite des êtres humains.

Lutte contre la traite des êtres humains (TEH)

Le concept de centre de compétences et de coordination sur le plan romand en matière de traite des êtres humains (TEH), développé en 2012 par le canton de Neuchâtel, a reçu la reconnaissance de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS). Mme Karine Gobetti est officiellement mandatée dans la fonction de chargée de mission TEH latine dès janvier 2014.

En ce qui concerne plus précisément le dispositif TEH neuchâtelois, le groupe de travail interdépartemental a formalisé un mécanisme de coopération valable sur le plan cantonal contre la traite des êtres humains, qui doit encore être formellement avalisé par le Conseil d'Etat.

Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement

Le comité de direction du Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement a tenu six séances de travail en 2013, présidées par le chef du service de l'action sociale. Pour sa part, le Conseil de fondation s'est réuni, sous la présidence du chef du DEAS, en novembre pour sa séance annuelle. Il a alors pris connaissance du rapport oral annuel (2012) du comité de direction, a examiné le rapport du contrôle cantonal des finances et accepté les comptes à l'unanimité.

En 2013, cinq demandes de prêt ont été adressées par les services agréés (Caritas et CSP) au comité de direction. Trois ont été acceptées, pour un montant total de 86.963 francs (en 2012 quatre demandes ont été acceptées pour un total de 77.900 francs). À fin 2013, le montant total des 20 prêts en cours s'élevait à 222.457 francs (254.092 à fin 2012).

7.5.2. Office cantonal de l'aide sociale (ODAS)

Le durcissement des législations fédérales en matière sociale a continué, en 2013, de produire des reports de situations, et donc de charges supplémentaires, sur l'aide sociale. En particulier, la mo-

dification de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), entrée en vigueur au 1^{er} avril 2011, incluant notamment une diminution importante du nombre maximum d'indemnités de chômage, ainsi qu'une prolongation des délais d'attente avant de pouvoir bénéficier d'indemnités, continue d'influencer de manière importante le recours à l'aide sociale, en contraignant toujours plus de personnes à devoir solliciter un soutien financier.

En matière de charges d'aide matérielle de la communauté neuchâteloise, le résultat final de l'année 2012 (soit l'aide matérielle versée par les services sociaux et l'ODAS en 2012, avec bouclage définitif à la fin du 1^{er} semestre 2013) s'élève à 92.228.198,14 francs. Ces dépenses sont supérieures de 10.233.570,89 francs à celles de l'année précédente (+12,5%). Ainsi donc, après la nette hausse enregistrée lors de l'exercice précédent (+11,1%), les charges d'aide matérielle dans le canton de Neuchâtel ont connu une nouvelle augmentation importante en 2012. Pour rappel, ces montants sont répartis entre l'Etat et les communes, à raison de 40% à charge de l'Etat et 60% à charge de l'ensemble des communes. La répartition entre communes est faite au prorata de la population.

En 2012, les dépenses de l'Etat ont nettement diminué (-36,7%). Toutefois, cette baisse n'est pas significative puisqu'elle est due à une recette exceptionnelle enregistrée par le service des migrations suite à un remboursement de la Confédération et répercutée sur les charges globales de l'aide sociale. Ce qui est plus préoccupant, c'est que les huit services sociaux communaux et régionaux ont enregistré globalement des dépenses encore plus importantes que lors de l'exercice précédent (+12,6% en 2012).

En ce qui concerne les charges d'aide matérielle 2013 (avant bouclage définitif), on indiquera un montant total de 103.500.000 francs, soit une nouvelle progression des dépenses dont le taux suit la tendance très préoccupante initiée depuis l'année 2011.

À propos des nouveaux dossiers ouverts au cours de l'année 2013, nous constatons une stabilité puisque leur nombre a baissé de 0,7%, passant de 2394 en 2012 à 2377 en 2013.

Devant le double constat que les dépenses d'aide matérielle augmentent alors que le nombre de nouveaux dossiers reste stable, on remarque que le coût par dossier d'aide sociale a augmenté en 2013 et que le nombre de dossiers fermés au cours de l'année a diminué.

Parmi les causes d'indigence, les plus importantes restent toujours les causes économiques, avec la cause "défaut de gain" (53,3% des nouveaux dossiers) et la cause "chômage" (25,5% des nouveaux dossiers).

Concernant les nouveaux dossiers ouverts en 2013, par groupe d'âge, on constate que les jeunes sont toujours les plus touchés. La catégorie des 18-29 ans représente 34,8% des nouveaux dossiers (34,5% en 2012) et la catégorie des 30-39 ans pas moins de 22,9% (contre 21,7% en 2012). Relevons enfin que 57,7% des nouveaux dossiers concernent des personnes entre 18 et 39 ans (56,2% en 2012).

Dispositif d'insertion géré par l'ODAS

En participant à une mesure d'insertion, les bénéficiaires de l'aide sociale ont la possibilité de fournir une contre-prestation à l'aide matérielle qu'ils perçoivent. Ils ont ainsi l'opportunité de côtoyer la vie professionnelle d'une part, et de tenir un rôle actif et dynamique dans leur rapport avec l'autorité d'aide sociale, d'autre part.

Durant l'année 2013, tous les programmes collectifs déjà existants l'année précédente ont continué de fonctionner et de se développer. Au total, l'ODAS a collaboré avec dix-huit programmes d'insertion, à savoir: le programme Ressources-ISP (le seul placé entièrement sous la responsabilité de l'ODAS), Feu-Vert Entreprise, les Ateliers Phénix, La Joliette, Journal-Télé "Objectif-Réussir", Teen-Services, l'Espace des Solidarités, Evologia, Les Couturiers du Temps (ex-Tricouti), Pôle Industrie (ex-ART), l'Espace des Montagnes, Drop-In – Le13Ouvert, EcoVal, Les Epicerie Caritas à

La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, les Villages d'Artisans du Bas et du Haut et finalement Le Pantin.

Au total, ces programmes ont offert en permanence environ 285 places disponibles (à mi-temps). Les activités qui y sont déployées sont surtout des tâches manuelles, mais très diverses et variées, et s'apparentent dans la mesure du possible à celles que l'on peut rencontrer dans le secteur économique. Cependant, deux programmes proposent aux participants une démarche intellectuelle sur eux-mêmes et les aident à mettre sur pied et à concrétiser un projet individuel d'insertion sociale ou professionnelle.

Par ailleurs, l'autorité d'aide sociale et le bénéficiaire peuvent convenir d'un projet d'insertion individuel qui se réalise en dehors d'une structure de groupe, s'il apparaît comme une solution préférable pour l'intéressé (par exemple: stage de trois mois dans une PME, auprès d'un artisan ou autre).

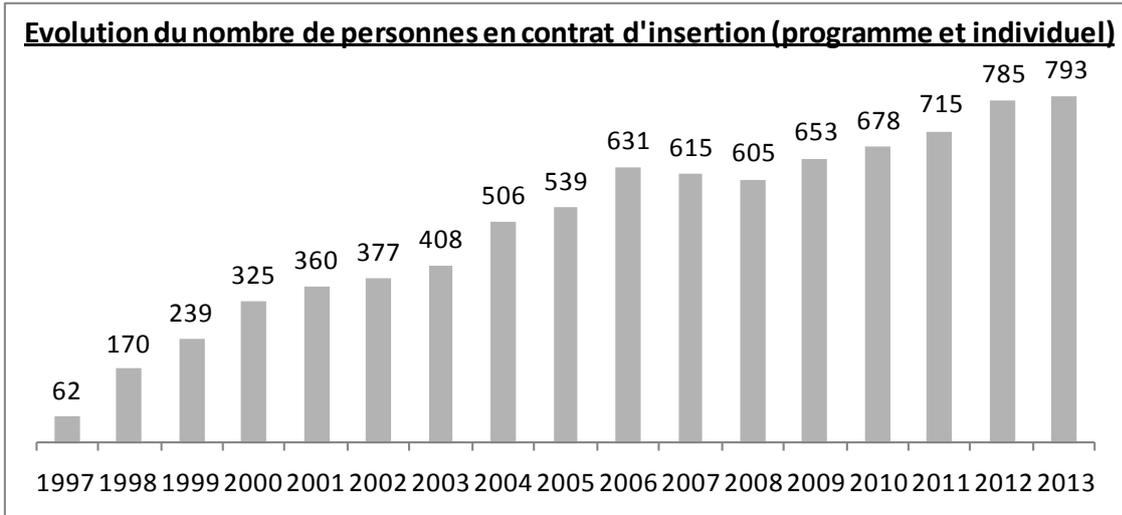
De plus, grâce à la collaboration avec le service de l'emploi, les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent dorénavant intégrer les ateliers professionnels de certains programmes ainsi que bénéficier de placements dans le cadre de l'article 59d LACI.

Durant l'année 2013, pas moins de 793 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion. Parmi ceux-ci, nous pouvons relever les chiffres suivants: 57% ont intégré un programme d'insertion subventionné par l'ODAS (les autres ont formulé un projet individuel), 25% sont âgés de moins de 30 ans et 38% sont des femmes.

Un examen approfondi a permis de constater qu'en 2013 quelque 73 participants à une mesure d'insertion ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation.

À propos de la population-cible des jeunes en difficultés multiples, ce ne sont pas moins de 96 demandes de suivi par le "case management de la formation professionnelle" qui ont été adressées en 2013 par les huit services sociaux régionaux au service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO/OFIJ). Le but recherché dans ce partenariat est d'aboutir, si la situation le permet et si les prérequis existent, à une entrée en formation essentiellement de type CFC ou AFP. La majorité des jeunes issus de ce public a connu une ou plusieurs ruptures dans son cursus, ce qui explique le besoin de temps pour parvenir à l'objectif fixé d'une entrée en formation. Dans ce sens, une grande importance est accordée à la coordination du travail de tous les partenaires engagés en réseau autour du jeune pour prendre en compte la globalité des difficultés qu'il peut rencontrer durant son parcours.

Enfin, le concept d'entreprise sociale productive développé par le service de l'action sociale spécifiquement dans le canton de Neuchâtel (NE-ESO) a été ajusté à la fin du 1^{er} trimestre 2013, en fonction des premières expériences-pilotes menées avec le partenaire Alfaset. Durant l'année 2013, on a recensé auprès d'Alfaset: 2 personnes en stage de trois jours qui n'ont pas été engagées en contrat ISP; 8 personnes placées en contrat ISP pour "observation" et finalement 4 personnes engagées par l'entreprise Alfaset en contrat de durée indéterminée (1 employé de fabrication en atelier d'archivage, 1 employée de maison/maintenance, 1 employé de fabrication en atelier de mécanique et 1 en atelier Nivarox). Dans ces 4 derniers cas, l'objectif de permettre la sortie de l'aide sociale a été atteint. Par ailleurs, des discussions ont été menées durant l'année 2013 avec la direction d'Espace des Solidarités à Neuchâtel, en vue d'accueillir ce nouveau et 2^e partenaire dans le réseau NE-ESO dès janvier 2014.



**STATISTIQUE DES NOUVEAUX DOSSIERS
OUVERTS EN COURS D'ANNEE**

1. Par cause d'indigence		Nb de dossiers			En % du total		
		2013	2012	2011	2013	2012	2011
	Handicap physique ou psychique	176	177	208	7.4	7.3	8.0
10	Maladie	47	61	84	2.0	2.5	3.2
12	Accident	10	15	13	0.4	0.6	0.5
14	Maladie psychique	26	15	19	1.1	0.6	0.7
16	Demande AI en cours	93	86	92	3.9	3.6	3.5
	Défaut de soutien	193	193	184	8.1	8.2	6.9
20	Carence de la parenté	43	35	44	1.8	1.5	1.7
22	Séparation, divorce ou abandon	150	158	140	6.3	6.6	5.4
	Placement personnes âgées + décès	69	52	54	2.9	2.2	2.1
30	Placement home pour personnes âgées	3	3	4	0.1	0.1	0.2
32	Décès	66	49	50	2.8	2.0	1.9
	Inadaptation sociale	12	21	23	0.5	0.9	0.8
40	Délinquance	7	15	11	0.3	0.7	0.4
42	Alcoolisme	2	1	6	0.1	0.0	0.2
44	Toxicomanie	3	5	6	0.1	0.2	0.2
	Causes économiques	1'927	1'951	2'146	81.0	81.4	82.2
50	Défaut de gain	1'268	1'302	1'280	53.3	54.4	49.0
52	Chômage	606	603	843	25.5	25.2	32.2
54	Rapatriement	53	46	23	2.2	1.9	0.9
Total :		2'377	2'394	2'615	100	100	100
2. Par groupe d'âge (selon le chef de famille titulaire du dossier)		Nb de dossiers			En % du total		
		2013	2012	2011	2013	2012	2011
Moins de 18 ans		52	54	55	2.2	2.3	2.1
De 18 à 24 ans		498	498	571	21.0	20.8	21.8
De 25 à 29 ans		330	328	341	13.8	13.7	13.0
De 30 à 39 ans		545	520	540	22.9	21.7	20.7
De 40 à 49 ans		478	487	565	20.1	20.3	21.6
De 50 à 59 ans		320	350	386	13.5	14.6	14.8
60 ans et plus		154	157	157	6.5	6.6	6.0
Total :		2'377	2'394	2'615	100	100	100

Remarque :

Par rapport à l'année 2012, le nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2013 a diminué de 0.7 %.

Principales données des années 2010, 2011 et 2012

Vue d'ensemble	2010	2011	2012	Différence en % (2011-2012)
	Nombre	Nombre	Nombre	
Total dossiers avec prestation durant la PE	6'350	6'642	7'091	6.8
Total bénéficiaires avec prestations durant la PE	11'160	11'497	12'139	5.6
Nombre de personne par dossier	1.76	1.73	1.71	-1.1
Taux d'aide sociale	6.5	6.7	7.0	4.5
Nombre nouveaux dossiers (selon règles gestion OFS)	2'196	2'503	2'489	-0.6
Nombre de dossiers clos (selon règles gestion OFS)	875	918	863	-6.0

Structure des bénéficiaires

Age	2010		2011		2012		Différence en % (2011-2012)
	Nombre	Prop. En %	Nombre	Prop. En %	Nombre	Prop. En %	
Total	11'159	100.0	11'497	100.0	12'138	100.0	5.6
0 - 17 ans	3'442	30.8	3'403	29.6	3'580	29.5	5.2
18 - 25 ans	1'688	15.1	1'748	15.2	1'816	15.0	3.9
26 - 35 ans	1'768	15.8	1'800	15.7	1'872	15.4	4.0
36 - 45 ans	1'911	17.1	1'921	16.7	2'022	16.7	5.3
46 - 55 ans	1'510	13.5	1'693	14.7	1'794	14.8	6.0
56 - 64 ans	701	6.3	810	7.0	924	7.6	14.1
65 - 79 ans	104	0.9	93	0.8	92	0.8	-1.1
80 ans et plus	35	0.3	29	0.3	38	0.3	31.0
Non répondu	1	0.0	0	0.0	1	0.0	-

Remarques :

- PE = période d'enquête.

- Les données sont issues de la statistique de l'aide sociale du canton de Neuchâtel établie annuellement par l'OFS.
(avec prise en compte des réfugiés et personnes admis provisoirement - AP+7)

- Les informations 2013 ne sont encore pas disponibles.

7.5.3. Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE)

L'ORACE a enregistré 222 nouvelles demandes en 2013, soit un nombre supérieur de 10% à celui de l'année précédente (2012). Sur ces 222 nouveaux dossiers, 141 (soit environ les 65%) incluaient une demande d'octroi d'avances, dont 91 ont reçu une réponse positive (soit environ 2 demandes sur 3). En proportion, ces chiffres sont identiques à ceux de l'année 2012.

D'autre part, sur l'ensemble de l'année 2013 et en application des dispositions légales en vigueur, l'office a supprimé son aide financière dans 34 dossiers, le montant dû à l'Etat ayant atteint, dans chacun des dossiers en question, l'équivalent de 24 mois d'avances. Ce nombre est proche de celui de l'année passée, durant laquelle les avances avaient dû être supprimées dans 29 dossiers.

S'agissant du nombre total de dossiers traités, la hausse se poursuit. Avec 2774 dossiers, contre 2660 à fin 2012, l'année 2013 enregistre une augmentation de près de 4,5%.

Parallèlement à l'augmentation relativement importante du nombre de nouveaux dossiers, le nombre de dossiers faisant l'objet d'avances enregistre lui aussi une hausse sensible pour atteindre 249 unités au 31 décembre 2013, ce qui correspond à une augmentation de presque 17% par rapport à l'année précédente. Cette hausse conduit logiquement à une augmentation, bien que modeste (1,2%), du montant total des avances octroyées, puisqu'en 2013 ce dernier se monte à 1.683.466 francs (contre 1.664.268 francs en 2012).

La dépense effective pour l'Etat, à savoir la différence entre le montant des avances consenties et celui des avances récupérées, s'élève à 562.739 francs. Ce montant est inférieur de près de

150.000 francs au découvert prévu au budget. Ce résultat très positif est évidemment lié au taux de recouvrement que réalise l'office durant l'année et qui, en 2013, se maintient à un niveau fort réjouissant avec 66,5%.

Dans le cadre de ses démarches de recouvrement, l'ORACE a engagé, en 2013, un total de 349 procédures judiciaires (civiles, pénales, LP), soit une cinquantaine de plus qu'en 2012. Quant au nombre d'audiences, normalement consécutives aux procédures précitées, il reste relativement stable et confirme ainsi le constat effectué depuis l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédures civiles et pénales (en 2011), à savoir que la nette diminution du nombre d'audiences n'affecte pas l'efficacité du recouvrement.

Enfin, durant le premier trimestre de l'année 2013, l'ORACE a mené une vaste réflexion en vue d'améliorer son système d'avances, qui est le plus restrictif de tout le pays. Le but de cette opération visait à renforcer le régime d'avances, de telle sorte que ses bénéficiaires n'aient plus à recourir à l'aide sociale. Ces travaux, demandés par le Conseil d'Etat, ont conduit à l'examen minutieux d'une grande majorité des dossiers d'avances (situation personnelle et financière des requérants/bénéficiaires, montant des pensions, montant des avances, etc.) et à leur mise en perspective avec d'autres prestations sociales cantonales (aide sociale, subsides d'assurance-maladie et bourses d'études), dans le but de déterminer le gain finalement réalisable dans ces secteurs par l'intermédiaire d'une amélioration du régime des avances. Quelques comparaisons intercantionales ont également été établies. Au final, cet exercice a mis en lumière deux constats particulièrement significatifs et révélateurs de la situation neuchâteloise: d'une part, on observe que le montant des contributions d'entretien fixées dans notre canton est très faible (pension mensuelle moyenne dans les dossiers d'avances de l'ORACE: 557 francs). Il est ainsi apparu que, dans le 40% des dossiers également bénéficiaires de l'aide sociale, les avances de l'ORACE couvraient déjà la totalité des pensions dues. Autrement dit, dans ces cas-là, même un régime d'avances extrêmement performant ne permettrait pas d'éviter le recours à l'aide matérielle. D'autre part, on constate que, parmi les personnes à la fois bénéficiaires de l'aide sociale et des avances, beaucoup ne réalisent aucun revenu et sont dès lors entièrement assistées. C'est dire ici aussi que, dans ces cas-là, le recours à l'aide matérielle ne pourrait pas être évité par le biais du renforcement, quel qu'il soit, du système des avances. Logiquement, ces limitations factuelles ont lourdement pesé sur les divers scénarii élaborés dans l'optique d'une amélioration du régime d'avances. En définitive, les effets attendus s'avérant inévitablement insuffisants, cette réforme du régime des avances n'a pas été considérée comme prioritaire dans le processus budgétaire 2014.

7.5.4. Office des bourses (OCBE)

Pour l'OCBE, avec la mise en place d'une nouvelle législation et la mise en route des outils au dispositif ACCORD, 2013 a été l'année des grands changements.

Après la ratification par le Grand Conseil en 2010 de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes des bourses d'études, une révision de la législation cantonale afin de la rendre compatible avec celui-ci était nécessaire.

Le 19 février 2013, le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi sur les aides à la formation (LAF, RSN 418.10) qui, dès le 1^{er} juillet 2013, remplace la loi sur les bourses d'études et de formation du 1^{er} février 1994.

Le 3 juillet 2013, le Conseil d'Etat a adopté un règlement d'application de la loi sur les aides à la formation (RSN 418.110) ainsi qu'un arrêté relatif aux montants déterminants (RSN 418.110.0).

Si ces différents textes donnent au Canton de Neuchâtel une base légale conforme à l'Accord intercantonal, ils intègrent également les éléments d'harmonisation et de coordination des prestations sociales voulus par le Dispositif ACCORD. Ainsi, les notions d'unité économique de référence

(UER) et de revenu déterminant unifié (RDU) sont utilisées dans le nouveau processus de détermination du droit à une bourse.

Dans le cadre de ces modifications, la base légale relative aux prêts d'études a également été clarifiée. La priorité donnée aux bourses d'études est affirmée. Un montant maximal pour les prêts est déterminé (10.000 francs par année, 40.000 francs au total) et l'office est chargé d'évaluer la capacité ultérieure de remboursement avant même l'octroi du prêt.

Dans le cadre de l'introduction des processus ACCORD, l'OCBE a travaillé comme office pilote en utilisant, pour les nouvelles demandes relatives à l'année de formation 2013-2014, la demande de prestations sociales (DPS) et la base centralisée des données sociales (BACEDOS), en se substituant temporairement aux guichets sociaux régionaux (GSR) avant leur mise en fonction début 2014.

En pratique, les effets des changements ont été plus importants et plus difficiles à gérer que prévu. Les retards pris tant dans la rédaction de la réglementation que dans l'adaptation des outils informatiques ont pesé lourdement sur la production de l'office. Ainsi, c'est avec plus de deux mois de retard que les premières décisions de bourses ont pu être rendues pour l'année 2013-2014. Le retard pris en début d'année scolaire n'est pas résorbé à fin 2013 et il faudra encore plusieurs mois pour le faire. Cela a généré une insatisfaction des boursiers et de nombreux appels en vue d'explications.

Compte tenu du retard dans le traitement des demandes et afin de permettre de couvrir les dépenses inhérentes aux périodes de formation à imputer sur l'année budgétaire 2013, une partie du budget a été passée en transitoire pour être utilisée en 2014 dans le respect du principe d'échéance. Il importe dès lors de préciser que les chiffres statistiques 2013 en matière de dépenses ne doivent pas être comparés sans réserve aux années précédentes.

Types d'aides financières accordées en 2013 pour les études et la formation

	Dépenses de l'Etat Fr.	Bénéficiaires
Bourses d'études et de formation	5.482.210.–	1477
Subsides de recherche	41.200.–	8
Prêts d'études et de formation	171.375.–	32
Total	5.694.785.–	1517

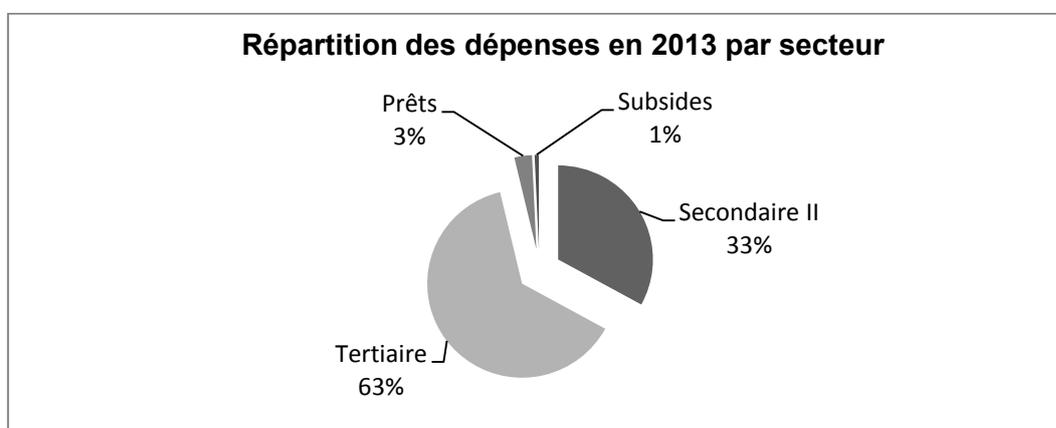
Les premiers calculs de bourses confirment que l'objectif d'un resserrement des bourses sur les situations les plus difficiles (ciblage voulu par la nouvelle loi) devrait être atteint. Ainsi, certains boursiers qui recevaient une bourse les années précédentes se voient refuser une aide sous le nouveau régime. Pour d'autres, notamment celles et ceux qui doivent assumer leur propre logement, soit sur le lieu d'études soit parce qu'ils disposent de leur propre UER, le calcul est plus généreux qu'auparavant.

Les subsides de recherche sont des prestations allouées à fonds perdu par l'Etat pour encourager la préparation et la publication de thèses de doctorat, d'ouvrages scientifiques, artistiques ou littéraires, ainsi que pour favoriser des séjours à l'étranger en rapport avec une activité de chercheur. Ces montants sont prélevés sur le fonds pour l'encouragement des études et de la formation professionnelle.

Une somme de 22.000 francs a été allouée à cinq bénéficiaires pour des séjours artistiques à l'étranger selon les dispositions mises en place par le service de la culture (DJSC). Un montant de 19.200 francs a été attribué à trois stagiaires documentalistes engagés par le Musée international

d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds. Pour l'année 2013, aucun subside n'a été octroyé pour l'impression d'une thèse.

Les prêts se distinguent des bourses et des subsides par l'obligation de rembourser préalablement acceptée par les bénéficiaires. Du fait du relèvement des montants plafonds des bourses d'études, le nombre de prêts devrait diminuer à l'avenir. En effet, de nombreux prêts servaient à compléter une bourse dont le montant s'avérait insuffisant pour couvrir les dépenses de l'étudiant.



Bourses d'études et de formation versées en 2013

Le montant moyen des bourses est en légère baisse par rapport à l'année 2012 et passe de 3906 francs à 3712 francs. Il est évidemment trop tôt pour en tirer une quelconque conclusion, la nouvelle législation n'ayant pas déployé ses effets sur une année entière.

Niveau de formation	Montants des aides	Nombre de boursiers	Montant moyen
Secondaire II	1.876.645.– 34%	854 58%	2.197.–
Tertiaire	3.605.564.– 66%	623 42%	5.787.–
Total	5.482.209.–	1477	3.712.–

Pour le secteur du secondaire II et la formation continue, 854 personnes ont bénéficié d'une bourse, alors que 623 bénéficiaires ont perçu une aide financière pour des études de niveau tertiaire. Les bourses pour le secteur tertiaire restent nettement plus importantes que pour le secondaire II, d'une part en raison des coûts de formation plus élevés et d'autre part, compte tenu du fait que les bénéficiaires doivent souvent assumer des charges supplémentaires liées à la nécessité de loger sur le lieu des études.

Le montant moyen perçu par un bénéficiaire du secteur secondaire II s'élève à 2197 francs, alors que celui perçu par un étudiant suivant une formation de niveau tertiaire se monte à 5787 francs.

Subvention fédérale

Les dépenses de l'Etat en matière de bourses sont en partie subventionnées par la Confédération. Depuis 2009, la subvention fédérale se limite au financement du secteur tertiaire et est calculée en fonction de la population résidant dans le canton de Neuchâtel. Elle s'élève ainsi à 546.713 francs pour l'année 2013 indépendamment des dépenses effectives de l'office (sauf si les dépenses sont inférieures au montant que pourrait octroyer la Confédération). Le crédit fédéral global (ensemble des cantons) s'élève quant à lui à 25.111.700 francs, conformément aux dispositions liées à la RPT.

7.5.5. Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM)

Sur le plan de l'évolution des primes d'assurance-maladie, on constate dans le canton de Neuchâtel les variations suivantes pour 2013:

+ 0,5% (398 francs) pour les adultes dès 26 ans (2012: + 1,4% / 396 francs)

+ 1,7% (381 francs) pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans (2012: + 2,6% / 375 francs)

Diminution de 2,3% (87 francs) pour les enfants jusqu'à 18 ans (2012: -1% / 89 francs)

Quant à l'objectif de réduction des primes individuelles, l'année 2013 se caractérise par une augmentation de l'allocation budgétaire en matière de subsides LAMal de 6,7 millions de francs en faveur des personnes de condition économique modeste.

Les mesures introduites par le Conseil d'Etat au 1^{er} janvier 2013 sont les suivantes:

- Augmentation de 5% des montants mensuels des subsides pour les adultes des catégories 1 à 5;
- Augmentation de 5% des montants mensuels des subsides pour les jeunes adultes actifs des catégories 1 à 5;
- Augmentation des montants mensuels des subsides pour les enfants des catégories 1 à 5 à 60 francs;
- Extension du subside à hauteur de 65,6% de la prime moyenne cantonale (PMC) aux jeunes adultes en formation initiale, âgés de 18 à 25 ans;
- Extension du subside à hauteur de 62,8% de la PMC aux adultes en formation initiale dès 26 ans;
- Adaptation des subsides à hauteur de la PMC destinés aux bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI. La référence à la PMC est en principe appliquée aux bénéficiaires de l'aide sociale matérielle.

Contrôle initial de l'obligation d'assurance; assurés LAMal

L'office procède au contrôle de l'affiliation de toute personne prenant domicile sur le territoire cantonal, conformément aux dispositions de la LAMal. Le cas échéant, il prononce l'affiliation d'office de toute personne ne donnant pas suite à son obligation d'assurance. En 2013, l'office a concrétisé finalement 366 affiliations d'office (2012: 437). En outre, l'activité de contrôle de l'affiliation comporte le traitement des demandes d'exemption de l'obligation d'assurance en Suisse (dispense). Au 31 décembre 2013, 1234 personnes domiciliées dans le canton formaient l'effectif dispensé d'une affiliation auprès d'un assureur LAMal (2012: 1196). Il s'agit principalement de personnes en provenance de l'étranger prenant domicile temporairement dans notre canton, à des fins d'études, de formation ou d'activité professionnelle et qui sont au bénéfice d'une couverture d'assurance étrangère dont l'étendue est équivalente à celle de la LAMal. L'effectif au 31 décembre 2013 ne reflète cependant pas le nombre de dossiers traités. En effet, cette statistique ne recense pas toutes les dispenses accordées dans le courant de l'année et celles ayant pris fin avant le 31 décembre 2013.

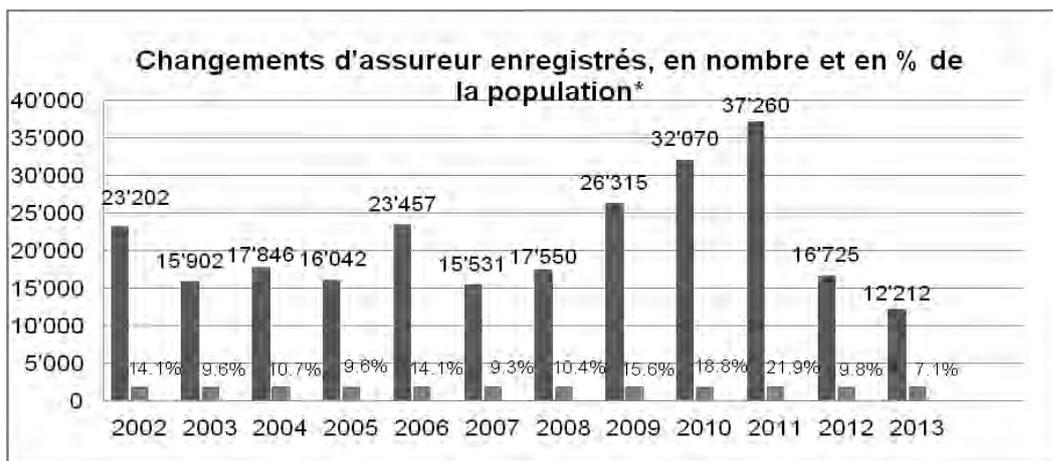
Contrôle permanent de l'obligation d'assurance, changements d'assureur

L'office vérifie l'absence de toute interruption d'affiliation à l'occasion des changements de caisse des assurés. Il tient à jour le fichier cantonal des assurés et met à disposition du secteur socio-sanitaire neuchâtelois des données fiables quant à la relation de chaque assuré avec un assureur. Il est précieux que le fichier cantonal tenu continuellement à jour fasse foi, car il garantit de ce fait une pérennité officielle de l'affiliation. Par rapport à 2006, les transferts de caisse des années

2007, 2008 sont en recul. Pour les années 2009 et 2010 une forte augmentation est constatée par rapport aux années précédentes. Pour les années 2011 et 2012, on relève une diminution significative. Rappelons que la législation fédérale interdit tout changement d'assureur à l'assuré en retard dans le versement de prime et/ou de participation aux coûts.

Concernant l'année 2013, il est à nouveau constaté une diminution du nombre de changements de caisses. Cette situation s'explique essentiellement par le fait qu'une grande caisse active dans le canton (tiers garant) offre des tarifs de primes nettement inférieurs à ses concurrents depuis des années. Ainsi, les assurés pouvant se permettre de s'affilier auprès de cet assureur, l'ont réalisé les années précédentes.

La statistique des transferts de caisse se présente comme suit:

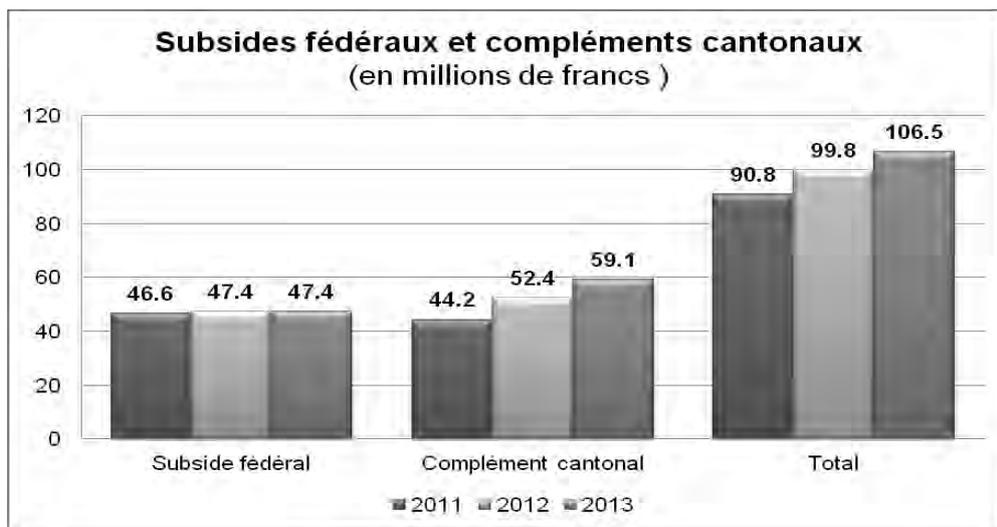


*Pour l'année 2011, on relève 18 fusions de caisses-maladie en Suisse. Ces fusions concernent 18.439 affiliés dans le canton. En conséquence, les changements "volontaires" s'élèvent effectivement à 18.821.

Réduction des primes; contexte global

Pour l'exercice 2013, comme l'année précédente, les cantons perçoivent, proportionnellement aux coûts de santé suisse, un montant identique par assuré. Il leur appartient de compléter le subside fédéral par des moyens financiers cantonaux afin de réaliser les "objectifs" de réduction des primes de la LAMal. Ces objectifs sont la réduction des primes des "assurés de condition économique modeste" (art. 65, al. 1, LAMal), ainsi que la réduction des primes d'au moins 50% des enfants et jeunes en formation des "bas et moyens revenus" (art. 65, al. 1bis, LAMal).

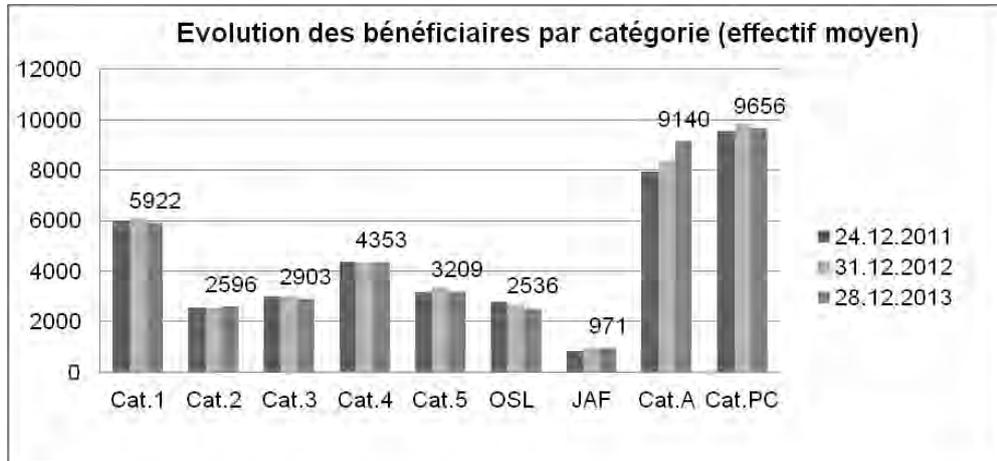
Pour les années 2011 à 2013, les subsides fédéraux et compléments cantonaux sont les suivants:



Réduction des primes; évolution de l'effectif 2012-2013

L'année 2013 a vu le maintien des 5 catégories de bénéficiaires. En outre, les normes de classifications (limites de revenus) sont restées identiques à celles de 2012. Par contre, les montants des subsides ont été majorés pour l'année 2013 afin d'apporter, à l'instar de l'année 2012, une aide significative en faveur des familles de condition économique modeste et de lutter contre la perversité des effets de seuil. Le nombre de bénéficiaires en 2013 (41.286) a été légèrement inférieur à la prévision effectuée en novembre 2012 (42.000).

La répartition des bénéficiaires, selon les catégories, est la suivante:



Classifications et révisions de classifications

Selon le système en vigueur de la classification permanente jusqu'en 2006, les réductions de primes sont attribuées, modifiées ou supprimées aux assurés automatiquement en fonction des données déterminantes de leur déclaration fiscale de l'année en cours, au fur et à mesure que les taxations sont rendues. Les assurés ont cependant la possibilité de demander la révision de leur classification, soit en raison d'un décalage par rapport aux données de leur déclaration fiscale déterminante, soit en raison de modification de leur situation personnelle ou financière. En outre, l'office induit lui-même de nombreuses révisions suite à des modifications de situations diverses (mariage, séparation, divorce, veuvage, naissance ou arrivée d'un enfant, fin de chômage, octroi ou suppression de prestations complémentaires à l'AVS-AI, etc.).

Révisions "manuelles" de classifications

Dans le domaine de la révision des classifications (demandes des assurés, modifications de situations financières ou familiales), le nombre de décisions rendues par l'OCAM s'élève à 21.153 (2012: 14.343). La durée moyenne de traitement d'une demande de révision est de 24 jours (2012: 34 jours).

Budget 2013**Rubrique 366.310 Loi assurance-maladie obligatoire**

Le montant inscrit au budget 2013 pour la rubrique "366.310 Loi assurance-maladie obligatoire" est de 106,5 millions de francs. Le budget a été utilisé de la manière suivante:

Report de l'année 2012	fr.	-
Versements directs de subsides aux assureurs	fr.	101.375.446,80
Versements des subsides aux assureurs pour les années antérieures	fr.	864.921,75
Versements directs aux assurés	fr.	554.765,55
Estimation du versement au SMIG (frais de santé, cotisations)	fr.	1.164.209,30
Report sur l'année 2014 (solde de subsides aux caisses)	fr.	<u>400.000.--</u>
Total, montant figurant dans les comptes 2013 (estimation)	fr.	<u>104.359.343,40</u>
Refacturation à l'ODAS (pot commun de l'aide sociale) pour moitié du différentiel entre le subside intégral et le subside de catégorie 1 conformément à la modification temporaire selon volonté du		
Grand Conseil le 4 décembre 2012 (modification de la LILAMal)	fr.	4.524.316,60

7.6. Perspectives

A l'évidence, l'année 2014 sera consacrée d'une manière générale à l'évaluation des mesures prises en 2013 dans les différentes entités du service et largement présentées ci-dessus. On pense essentiellement à l'impact de la réforme majeure ACCORD, avec l'introduction des guichets sociaux régionaux au 6 janvier 2014, en termes d'harmonisation et de coordination des prestations sociales. Mais aussi aux effets des autres nouvelles dispositions légales décidées en 2013.

Dans le domaine de l'aide sociale, il faudra particulièrement veiller à la bonne application des nouvelles normes d'aide matérielle qui entrent en vigueur au 1^{er} mars 2014 mais également à leurs conséquences sur la population touchée par ces réductions de prestations. En termes d'insertion, suite à l'augmentation des budgets mis à disposition, il s'agira de développer de nouveaux types de mesures d'insertion, d'étendre les collaborations et d'augmenter le nombre de places disponibles dans les programmes ISP. Plus généralement, l'année sera consacrée, en étroite concertation avec le DEAS, à une réflexion de fond sur l'intégration et le rôle de l'aide sociale dans les objectifs de réinsertion.

Pour l'ORACE, l'idée d'une harmonisation des avances de contributions d'entretien continue de faire son chemin au niveau des cantons. À terme, le projet pourrait aboutir à un concordat intercantonal. Quant à l'harmonisation de l'aide au recouvrement (qui, elle, relève du droit fédéral), elle devrait connaître une nouvelle étape ces prochains mois puisque, dans le cadre du projet de modification du code civil concernant le droit à l'entretien de l'enfant, le Conseil fédéral devrait légiférer par voie d'ordonnance, afin d'assurer l'optimisation de l'aide accordée par les cantons.

L'OCBE terminera en juin 2014 un premier exercice avec la nouvelle LAF (année scolaire 2013-2014). Un bilan pourra ainsi être établi, en vue d'adaptations de normes par le Conseil d'Etat si nécessaire.

Et sur le plan de l'assurance-maladie, l'année sera également consacrée à la mise en œuvre des nouveautés introduites à fin 2013, notamment avec l'évaluation des nouveaux dispositifs informatiques. Une réflexion importante portera aussi sur les effets de seuil et les meilleurs moyens de lutter contre ceux-ci.

Et finalement, si le projet d'harmonisation de la facture sociale est mené à terme avec succès, il s'agira pour le SASO et ses offices de préparer ces nouvelles modifications, puisque l'entrée en vigueur d'une facture sociale est prévue par le Conseil d'Etat au 1^{er} janvier 2015.

8. SERVICE DE STATISTIQUE

8.1. Missions

Les missions du service de statistique (STAT), définies dans la loi sur la statistique cantonale (LStat) du 25 janvier 2011, sont les suivantes:

- Fournir aux autorités cantonales et communales ainsi qu'à la collectivité des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes;
- Collecter, produire, traiter, analyser et stocker des données à but statistique sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance, dans le respect de la charte de la statistique publique suisse;
- Contribuer au développement du système suisse d'information statistique en collaborant avec la Confédération, les autres cantons, les communes, les organismes régionaux, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux et la corporation statistique internationale.

8.2. Objectifs de l'année

Dans le cadre du rapport 10.002 sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat du 16 décembre 2009, le Conseil d'Etat préconise que le gouvernement et l'administration cantonale se dotent d'outils et d'instruments de pilotage modernes et adaptés à leur temps. Dans cette perspective, la statistique doit être capable de définir et de proposer des indicateurs scientifiquement et méthodologiquement irréprochables pour assurer le suivi et la gestion politique de ces mesures.

Dans cette logique, la statistique constitue un élément-clé du nouveau système de gouvernance politique et doit apporter des outils pour en faciliter le pilotage. De plus, au même titre que les autres services centraux, le service de statistique doit pouvoir assister et seconder tous les départements dans la mise en œuvre et le suivi des réformes.

Un arrêté du Conseil d'Etat du 27 novembre 2013 précise désormais que le service de statistique fait partie des services centraux sur lesquels s'appuie le Conseil d'Etat dans le cadre de son projet de réforme de l'Etat.

Les informations statistiques exploitées et produites par le service de statistique contribuent à:

- Améliorer la connaissance et l'analyse des phénomènes collectifs et leurs évolutions;
- Préparer, guider et évaluer les politiques publiques et en mesurer les effets;
- Répondre, dans la mesure du possible, aux besoins d'information des collectivités publiques, des milieux scientifiques, de l'économie, des partenaires sociaux, de divers groupes d'intérêts, des médias et du public en général;
- Réaliser des projets de recherche et des études prospectives d'intérêt général.

8.3. Ressources

Le service de statistique a été créé en 2011, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la statistique cantonale, adoptée par le Grand Conseil le 25 janvier 2011. Par ce geste fort, le Conseil

d'Etat confère à la statistique un rôle transversal, voire central, renforcé et doté d'une meilleure visibilité à l'interne de l'administration cantonale, mais également envers ses partenaires et le grand public.

En termes de ressources humaines, à fin 2013, le service de statistique compte 5,5 emplois en équivalents plein-temps (EPT).

Les ressources humaines 2013 sont réparties comme suit:

Chef de service	1 EPT
Assistante de direction	0,5 EPT
Chefs de projets	4 EPT

En plus des postes cités ci-dessus, une ressource du service de l'emploi effectue une partie de ses tâches statistiques dans les locaux du service de statistique. Ce partenariat répond à la volonté du Conseil d'Etat de rationaliser les compétences statistiques de l'administration en évitant une dispersion des forces et des ressources.

Le but de cette collaboration est de dégager des économies d'échelles et de profitables effets de synergie: échanges d'expériences, utilisation de logiciels statistiques spécifiques, connaissances dans le traitement et l'analyse de grandes bases de données, exploitation de données issues de sondage, etc. En 2013, pour des questions d'organisation interne du service de l'emploi, ces projets n'ont malheureusement pas pu être poursuivis efficacement. Ils sont reportés en 2014.

8.4. Événements principaux

Pour le service de statistique, parmi les événements qui ont marqué l'année 2013, quelques-uns peuvent être qualifiés de principaux:

Résultat du recensement cantonal de la population

En 2013, les résultats du recensement cantonal de la population ont revêtu une importance particulière. Ils ont en effet servi de base de calcul pour la répartition des sièges disponibles, par district, lors des élections au Grand Conseil d'avril 2013.

Le communiqué de presse présentant une partie des résultats du recensement cantonal de la population au 31 décembre 2012 a été publié le 7 février 2013. La population cantonale à fin décembre 2012 s'élevait à 174.447 habitants.

Étude sur la pauvreté

Sur mandat du service de l'action sociale, le service de statistique a réalisé un rapport relatif aux conditions de vie dans le canton de Neuchâtel en 2010. Ce document, remis à la fin du mois de juin 2013, présente les travaux effectués dans le cadre du calcul du taux de risque de pauvreté relatif de la population neuchâteloise selon plusieurs critères, tels que le lieu de résidence, l'état-civil, l'âge, le sexe ou la typologie des ménages.

Basée sur la méthodologie appliquée par l'Office fédéral de la statistique dans le cadre de son enquête sur les revenus et les conditions de vie en Suisse (SILC), cette étude ne se base pas sur une enquête par échantillonnage comme c'est généralement le cas mais sur les registres cantonaux, ce qui constitue une méthode résolument novatrice en Suisse. Ainsi, ce ne sont pas moins de sept bases de données distinctes (BDP, SIPP, SACSO, etc.) qui ont été associées afin de calculer le revenu disponible équivalent des résidents neuchâtelois, puis d'établir le seuil de pauvreté relatif cantonal.

Les principaux résultats de cette étude montrent que le revenu disponible équivalent médian se situe à 40.776 francs en 2010 et que le seuil de pauvreté relatif se monte à 24.466 francs. Ainsi, si globalement 11,5% des neuchâtelois se trouvent en dessous de ce seuil, des variations significatives sont observées en fonction du lieu de résidence, de l'âge, du sexe, de la typologie des ménages, de l'état civil et de l'origine des personnes. En résumé, il ressort de cette analyse que les résidents neuchâtelois présentant le plus haut risque de se retrouver en situation précaire sont les personnes âgées de plus de 70 ans, les étrangers, les personnes séparées ainsi que les adultes seuls vivant avec des enfants.

Nouveau site Internet de l'Etat

Le site Internet de l'Etat est l'un des vecteurs principaux pour la diffusion de l'information statistique. La plupart des résultats statistiques y figurent sous la forme de fichiers Excel ou de graphiques interactifs. En 2013, la mise en place du nouveau site internet a engendré de grands travaux pour l'adaptation de tout le contenu statistique.

Le service de statistique en a profité pour proposer de nouveaux produits interactifs et dynamiques, tels que la statistique des prénoms de la population résidente ou encore la météo de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Ces nouvelles prestations ont suscité un grand intérêt auprès du public puisque la page des prénoms a été vue plus de 3000 fois en un mois et fait l'objet d'une bonne reprise médiatique, sans diffusion de communiqué de presse.

Participation à d'importants travaux du Département des finances et de la santé (DFS)

Au cours de l'année 2013 et à l'instar de ces dernières années, le service de statistique a participé activement à l'élaboration et au suivi d'importants dossiers pilotés par le DFS, en étroite collaboration avec le service des communes et le secrétariat général du département.

En premier lieu, le service de statistique a réalisé de nombreuses simulations chiffrées dans le cadre du projet d'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Ces travaux, représentés sous forme de graphiques et de tableaux dans le rapport du Conseil d'Etat, ont ainsi permis de mieux appréhender les incidences financières de ces bascules d'impôt sur les budgets des communes et du canton. En outre, le volet du projet consacré au nouveau mode de redistribution de la part communale de l'impôt des personnes morales a également fait l'objet de multiples projections et modélisations de la part du service.

Autre dossier important du DFS, le projet de nouveau système péréquatif intercommunal, dont la procédure de consultation s'est déroulée en fin d'année 2013, a demandé une participation active du service de statistique. Toujours en lien avec les simulations et projections chiffrées, ces travaux ont été réalisés tant sur le volet de la péréquation des ressources que sur celui de la péréquation dite de la surcharge structurelle.

8.5. Activités / Réalisations

Rapport relatif au recensement cantonal de la population

En septembre 2013, le service de statistique a publié le rapport présentant les résultats du recensement cantonal de la population au 31 décembre 2012. Ce document est publié pour la 2^e année consécutive.

Cette publication, d'une cinquantaine de pages, reprend et analyse de manière approfondie les données disponibles dans le cadre du recensement annuel de la population. Il contient des tableaux, des graphiques et des cartes relatifs à l'évolution démographique de la population de 1850

à nos jours, illustrant ses fluctuations dans le temps et dans l'espace. Divers domaines y sont présentés, tels que la population suisse et étrangère, la population selon le sexe, l'état civil et l'âge ou selon le domicile (principal et/ou secondaire).

Par ailleurs, la présence d'un identificateur de bâtiment pour chaque habitant permet la réalisation de cartes géographiques, de répartition et d'évolution, atteignant un degré de précision élevé, tout en respectant le secret statistique.

Calcul du taux de résidences secondaires

Le service de statistique a été appelé à soutenir le service de l'aménagement du territoire (SAT) dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale sur les résidences secondaires. Dans ce dossier, le service s'est tout d'abord chargé d'analyser la méthode de calcul élaborée par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'OFS; des simulations ont ensuite été réalisées sur la base d'extractions du registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL).

Ces travaux ont ainsi permis de recalculer et d'estimer les taux de résidences secondaires pour plusieurs communes neuchâteloises. Le service de statistique a également réalisé un document de soutien aux communes dans le cadre de la procédure de traitement des logements et de la transmission des informations à la Confédération. Certaines petites communes neuchâteloises ont ainsi pu comprendre et analyser les raisons qui provoquaient un taux de résidences secondaires supérieur à 20%, synonyme de refus d'octroi de permis de construire.

Enquête annuelle sur les logements et les locaux industriels ou commerciaux vacants dans le canton de Neuchâtel

Le service de statistique procède, chaque année depuis 1994, à un dénombrement des logements vacants ainsi que des locaux industriels ou commerciaux vacants dans le canton de Neuchâtel. La date de référence pour ce recensement est fixée au 1^{er} juin. Conformément aux législations fédérales et cantonales, tous les propriétaires, gérants d'immeubles et communes sont tenus de participer à cet inventaire.

Le service gère chaque étape de cette enquête et rend publics les résultats de ce dénombrement par deux communiqués de presse (logements / locaux industriels ou commerciaux) ainsi que par la publication de tableaux sur la page de son site Internet.

L'un des principaux résultats de cette enquête est le calcul d'un taux de vacance des logements, selon le nombre de pièces et par commune. Lorsqu'il est inférieur à 1,5%, on parle de pénurie de logements vacants. L'application de ce taux de pénurie est fixée dans un arrêté annuel déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués (LVAL).

A la demande de la Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL), le service de statistique a également calculé le taux de vacance pour les communes neuchâteloises selon leur configuration de 2008, à savoir 62 communes. Ce traitement, complémentaire à celui des 37 communes officielles, sera dorénavant répété chaque année.

Enquête cantonale sur les entreprises en relation avec une institution de promotion économique 2013

Soucieux de mesurer l'impact de la promotion économique, le Conseil d'Etat a souhaité, dans un rapport d'information au Grand Conseil, disposer d'indicateurs évaluant les effets produits par sa politique de promotion économique, notamment en termes de nombre d'entreprises, d'emplois et de perspectives de développement. Par le biais du service de l'économie, un mandat a été confié

au service de statistique pour la réalisation d'une enquête annuelle auprès des entreprises neuchâtelaises soutenues par un institut de promotion économique.

Cette enquête, réalisée pour la première fois en 2010, et rééditée chaque année, renseigne sur la structure des entreprises soutenues et sur les emplois qu'elles occupent et qu'elles génèrent. Elle permet d'analyser l'évolution de l'emploi sur les cinq années suivant l'octroi de l'aide. De plus, chaque année, une attention particulière est portée à un thème d'actualité. En 2013, la problématique du franc fort ainsi que les mesures que devraient prendre les autorités publiques pour pallier ce problème ont été abordées.

Les principaux résultats de l'enquête 2013 ainsi que le rapport complet seront disponibles au début de 2014. Cette enquête permet de disposer d'une vue globale des effets de la promotion économique neuchâteloise, au sens large.

Statistique de la formation obligatoire et postobligatoire

Statistique des élèves, étudiants et apprentis inscrits dans une école du canton

Après l'introduction de la réforme HarmoS en 2011 et de la régionalisation des écoles en 2012, l'année 2013 est une année de stabilité pour la statistique de la formation. En attendant l'introduction de la réforme du 3^e cycle et des nouvelles épreuves de 8^e année pour lesquelles le STAT est déjà régulièrement sollicité pour réaliser des modélisations chiffrées, cette stabilité provisoire a permis de mettre en place un flux d'informations entre deux bases de données très différentes: une base de gestion et un entrepôt de données. Avec le soutien du Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel (CEG), le service de statistique a construit cet entrepôt selon les normes de l'OFS tout en y conservant les définitions cantonales, ce qui permet de répondre aux demandes du canton et de la Confédération et d'en mesurer les différences, qui s'expliquent par des manières de compter parfois différentes.

Groupe de qualité inter-service pour la formation obligatoire

Dans le cadre des travaux de ce groupe de travail permanent, le service de statistique propose des solutions concrètes pour produire des statistiques à partir des bases de gestion directement, ceci afin d'éviter aux écoles de saisir plusieurs fois la même donnée. Par exemple, le projet d'automatiser un lien informatique entre les systèmes de données suivants: base des salaires des enseignants (SAP), base de gestions des élèves (CLOEE) et les différents systèmes de gestions de l'horaire. Ce projet se poursuivra en 2014.

Indicateurs pour le pilotage du système scolaire

2013 a également vu la mise en production d'indicateurs réalisés pour la direction du service de l'enseignement obligatoire (SEO) en collaboration avec l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO). Accessibles au moyen d'un navigateur Internet, ces indicateurs interactifs offrent la possibilité à l'utilisateur de choisir la granularité de la statistique de façon conviviale et dynamique. Ces indicateurs sont désormais mis à jour annuellement après un important travail d'harmonisation des données des écoles.

Groupe de travail du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO)

De par sa position centrale et transversale, le service de statistique a une vision d'ensemble des bases de données, qui lui permet d'en signaler les convergences et la nécessaire harmonisation et standardisation. En 2013, dans le cadre d'un groupe de travail dépendant du SFPO, le service de statistique a pu préciser ce besoin d'harmonisation et proposer des solutions dans le but de réaliser une statistique annualisée et pérenne en vue de créer des indicateurs pour le pilotage, mais aussi de livrer à l'OFS des extractions de données à la qualité irréprochable.

Étude sur le sentiment d'insécurité: fin des travaux

2013 voit se terminer une intense collaboration de 3 années avec un doctorant de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP). Deux représentants du service de statistique ont été invités à la soutenance publique de sa thèse de doctorat: *Sentiment d'insécurité et police de proximité: analyse comparative de trois polices de proximité suisses*. La brillante réussite de cette thèse, qui a généré un intérêt marqué de plusieurs polices cantonales, apporte une reconnaissance académique aux travaux statistiques du service de statistique et met en lumière ses compétences dans le domaine des enquêtes par échantillonnage.

Afin d'exploiter au mieux la richesse des données récoltées lors de cette enquête, avec l'accord du doctorant, le service a réalisé une analyse multivariée supplémentaire portant sur le sentiment de cohésion sociale dans les deux principales villes du canton: Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Les résultats de ces travaux ont été présentés lors des journées suisses de la statistique à Bâle.

Informatisation des données financières communales

En parallèle aux statistiques financières de l'Etat, le service de statistique produit chaque année des fiches financières regroupant les données fiscales, financières ainsi que les indicateurs financiers de chacune des communes du canton. Ces fiches disponibles sur le site Internet du service de statistique (www.ne.ch/stat) sont produites, pour l'essentiel, à l'aide des données financières fournies par le service des communes.

Jusqu'en 2012, ces données financières étaient tirées manuellement des comptes et des budgets communaux par les collaborateurs du service des communes ne disposant de ces documents qu'au format papier. Ce procédé présentait plusieurs inconvénients, notamment en termes de temps de traitement et de risques liés à une saisie manuelle (erreurs de reporting).

Afin d'améliorer et de rationaliser ce processus, le service de statistique, en étroite collaboration avec le service des communes et le service informatique de l'entité neuchâteloise, a mis en production une base de données informatisées regroupant les données financières (budget et comptes) des 37 communes neuchâteloises. Ainsi, depuis le printemps 2013, les communes envoient leurs comptes après bouclement (fonctionnement, investissements et bilan) par voie électronique via le guichet unique. Le traitement des données par le service des communes se trouve ainsi considérablement amélioré et permet également d'entrevoir d'intéressantes perspectives opérationnelles dans le cadre de la mise en œuvre du futur modèle comptable harmonisé (MCH2).

Projet d'indicateurs statistiques pour les communes neuchâteloises

Outre la diffusion de diverses statistiques auprès de la population, l'une des principales missions du service de statistique consiste à proposer des constats chiffrés selon une approche scientifique et rigoureuse afin d'apporter un appui décisionnel aux responsables politiques et administratifs. Cette prérogative, qui s'inscrivait uniquement dans le cadre de l'administration cantonale jusqu'à la mise en application de la nouvelle loi cantonale sur la statistique en 2011, est désormais transposable à d'autres entités et notamment aux communes.

Toujours à l'affût de nouvelles technologies susceptibles d'améliorer la compréhension et la présentation graphique des statistiques, le service de statistique s'est doté d'un nouvel outil informatique qui a comme particularité de permettre une visualisation simple et rapide de cartes, graphiques et tableaux via un simple navigateur web. Ce nouveau logiciel, lié aux nombreuses bases de données gérées par le service de statistique, s'est rapidement imposé comme potentiellement utile pour la gestion administrative des communes. Qu'il s'agisse d'indicateurs relatifs à la population, à l'emploi, aux bâtiments, aux logements, à la fiscalité ou aux finances, cette nouvelle prestation devrait se révéler profitable dans de nombreux domaines, notamment la gestion des déchets,

l'organisation de l'accueil de la petite enfance, la gestion des soins à domicile, l'aménagement du territoire et la planification des transports.

Au cours du dernier trimestre 2013, le service de statistique s'est rendu dans onze communes neuchâteloises afin de présenter cette proposition de nouvelle prestation. Les premiers échos se révélant extrêmement positifs, la mise en œuvre de ce projet devrait sans doute se concrétiser et intervenir à la fin du premier semestre 2014.

Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ)

En 2013, le service de statistique a poursuivi la mise en œuvre des missions de l'Observatoire visant à approfondir davantage la connaissance transfrontalière du territoire de l'Arc jurassien. Dans cette optique, il a enrichi ses travaux par de nouvelles analyses transfrontalières et apporté son expertise dans le domaine transfrontalier en répondant à de nombreuses sollicitations.

Durant l'année 2013, le service de statistique a assuré son rôle de responsable de l'Observatoire côté suisse. Il a conduit, conjointement avec l'Insee Franche-Comté, l'animation des travaux de l'OSTAJ avec l'organisation de nombreuses séances de travail, la gestion et la mise à jour du site Internet, la production des indicateurs transfrontaliers. En outre, le service de statistique a engagé les ressources nécessaires pour mener à bien les projets inscrits dans le programme annuel de travail de l'OSTAJ. De janvier 2013 à décembre 2013, il a mis à disposition de l'OSTAJ un total de 215,5 jours/homme.

- *Économie de l'Arc jurassien sur la voie de la reprise en 2013*

La conjoncture économique de l'Arc jurassien a fait l'objet d'une étude par l'OSTAJ en 2013. Cette nouvelle analyse vient approfondir la connaissance de l'Arc jurassien avec un bilan conjoncturel récent de l'économie régionale. Cette publication a fait l'objet d'un communiqué de presse et a été diffusé auprès des destinataires des quatre cantons de l'Arc jurassien suisse.

- *Les microtechniques au cœur de l'industrie de l'Arc jurassien*

En partenariat avec Minnovarc, l'OSTAJ a réalisé une analyse statistique sur les activités liées aux microtechniques dans l'Arc jurassien franco-suisse. Ce document transfrontalier, publié également sur le site Internet de Minnovarc, fournit une vue globale des activités concernées en associant l'analyse statistique à l'expertise des spécialistes microtechniques. Cette publication a fait l'objet d'un communiqué de presse et d'une large diffusion auprès des destinataires des quatre cantons de l'Arc jurassien suisse.

- *Indicateurs de contexte Interreg*

Le programme opérationnel de coopération territoriale européenne Interreg IV France-Suisse a renouvelé sa commande à l'OSTAJ pour actualiser les indicateurs portant sur la situation socio-économique des territoires frontaliers de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique. Dans ce cadre, l'OSTAJ a produit un rapport de 22 pages sur ce thème. Il a également présenté les principaux résultats de ce travail lors du comité de suivi annuel du programme qui s'est déroulé le 28 juin 2013.

- *Offre de formation professionnelle et continue transfrontalière*

En 2013, l'OSTAJ, en collaboration avec ses collègues français de l'Emploi, formation, insertion - groupement d'intérêt public (Efigip), a mis en place une base de données recensant l'offre de formation professionnelle de part et d'autre de la frontière. Elle permet de représenter les principales formations et de disposer de statistiques transfrontalières de dénombrement.

- *Réponses à la demande*

En 2013, le service de statistique a pris en charge de nombreuses demandes d'informations et de données adressées à l'OSTAJ. Ces sollicitations contribuent à une meilleure visibilité des travaux de l'OSTAJ, mais elles représentent, toutefois, une part importante du programme de travail de l'OSTAJ. En 2013, le service de statistique a consacré plus de 24 jours de travail à des demandes ponctuelles.

- *Forum 2013*

L'OSTAJ a organisé le 1^{er} octobre 2013 son deuxième forum, au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) du Locle sous le thème "Un Observatoire statistique au cœur des partenariats transfrontaliers". Le service de statistique a participé activement à cette manifestation; il y a notamment présenté ses nouveautés en matière d'analyse et de cartographie transfrontalières.

- *Atlas cartographique de l'Arc jurassien*

En 2013, le service de statistique a effectué la mise à jour annuelle de l'ensemble des informations franco-suissees dans l'Atlas cartographique. En outre, en collaboration avec le Système d'information du territoire neuchâtelois, le service de statistique a fait l'acquisition de la nouvelle version de l'Atlas cartographique en février 2013. Présentée lors du forum de l'OSTAJ, cette nouvelle version est officiellement en ligne depuis décembre 2013.

Étude sur la mobilité dans le canton

Tous les 5 ans, l'OFS réalise une enquête par échantillonnage sur la mobilité des habitants de la Suisse (MMRT). Certains cantons choisissent de densifier leur échantillon de population pour améliorer la précision des estimations et réaliser leur propre exploitation qui complète ainsi les tableaux standards mis à disposition par l'OFS. Le service des transports neuchâtelois (SCTR), dépositaire des données brutes délivrées au canton par l'OFS, a mandaté le service de statistique pour un traitement approfondi des trois dernières enquêtes: 2000, 2005 et 2010.

Dans le prolongement des analyses sur les enquêtes de 2000 et de 2005, le SCTR a souhaité actualiser les résultats statistiques dans le cadre du Plan directeur des transports. Le nouveau découpage géographique du canton en 7 régions et la nécessité d'une comparabilité historique (2000-2005-2010) et inter-régionale ont exigé de géocoder toutes les adresses et de recalculer tous les résultats des enquêtes.

PIB et étude sur le commerce de détail dans le canton

En collaboration avec la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) et le service de l'économie, le service de statistique a participé à l'étude conjointe présentant la situation économique neuchâteloise (PIB) et un focus sur un secteur d'activité en particulier (le commerce de détail). Les résultats, présentés lors d'une manifestation organisée par la CNCI, ont fait l'objet d'une publication et d'un communiqué de presse diffusé en novembre 2013.

Collaborations

Les services et offices régionaux de statistiques suisses se réunissent au sein de plusieurs conférences régionales. La Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT) et son homologue, la Conférence alémanique des offices régionaux de statistique (DRSA) sont réunis en une instance faïtière: la Conférence des offices régionaux de statistique (CORSTAT). En 2013, les dossiers principaux traités dans le cadre de ces conférences ont été les suivants:

- De nombreux échanges entre l'OFS et les offices régionaux de statistique ont eu lieu en 2012 au sujet de la forme rédactionnelle de l'article 6 de la nouvelle Charte de la statistique suisse. Il s'agissait de trouver une formulation qui convienne à tous les membres, sans entrer dans une refonte complète de la Charte, de toute façon planifiée pour 2016;
- Le sujet de l'accès à l'information préalable a fait l'objet de nombreuses discussions. L'enjeu est de déterminer les conditions et les types d'accès autorisés à l'information statistique avant qu'elle ne soit rendue publique. L'avis du Conseil d'Éthique de la statistique a été sollicité, ainsi que celui des membres de la Corstat.

Dès le 1^{er} janvier 2013, et pour une durée de trois ans, la présidence de la CORT est assurée par le chef du service neuchâtelois de statistique, M. Gérard Geiser. Dans ce cadre, il a organisé et présidé quatre réunions, qui ont permis des échanges fructueux. Des invités externes sont venus présenter diverses statistiques, telles que la statistique suisse de l'énergie, la statistique de la construction, le calcul du taux de risque de pauvreté ou encore le système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration.

Le service de statistique collabore avec d'autres partenaires nationaux et internationaux. L'Institut national de la statistique et des études économique (Insee) français de la région de Franche-Comté constitue son interlocuteur privilégié pour toutes les statistiques couvrant la région de l'Arc jurassien.

Le service vaudois de statistique (Statistique Vaud) et le service neuchâtelois de statistique entretiennent une étroite collaboration notamment au travers d'échanges d'expériences, de mutualisation de ressources ou encore d'informations réciproques.

Le chef du service neuchâtelois de statistique préside en outre la Fondation interjurassienne pour la statistique (Fistat) depuis 2013. Elle réunit les activités statistiques du canton du Jura et du Jura bernois. Dans ce cadre, il a présidé trois réunions avec les membres de l'organe de fondation de la Fistat.

Demandes ponctuelles et sollicitations sur Internet

En plus des projets spécifiques brièvement présentés ci-dessus, le service de statistique répond quotidiennement à des demandes de renseignement liées aux différents domaines de connaissances statistiques. Dans le courant de l'année 2013, le STAT a reçu et traité 143 demandes ponctuelles (127 en 2012), qui ont engendré plus de 193 heures d'exécution (188 en 2012). Un tiers d'entre elles émanaient de l'administration cantonale et les deux tiers du public en général (étudiants, entreprises, Université, communes, ...).

En outre, en 2013, près de 23.000 cartes statistiques interactives ont été générées dans l'atlas statistique en ligne (www.ne.ch/cartostat). Ce sont ainsi plus de 63 cartes qui ont été produites en moyenne chaque jour. Lors des élections cantonales d'avril 2013, plus de 7200 cartes ont été générées sur le thème des votations et élections.

Enfin, le site Internet du service de statistique a fait l'objet de plus de 75.000 pages vues au cours de l'année 2013, soit près de 6250 pages vues par mois. Par rapport à 2012, l'augmentation de la fréquentation est de 14%.

8.6. Perspectives

Les perspectives de développement pour le service de statistique sont multiples en 2014. Parmi les principales, on peut citer les éléments suivants:

- Les résultats statistiques des recensements cantonaux de la population seront exploités de façon détaillée, non seulement de façon géographique (analyse selon les régions, quartiers, voire bâtiments) mais également au niveau des flux migratoires. Ces derniers serviront aussi de base de calcul pour la refonte complète des statistiques fiscales des flux de contribuables. En effet, la réforme de la fiscalité des personnes physiques votée par les citoyens neuchâtelois implique la mise en place de nouveaux outils de suivi, de controlling et de mesure des effets.
- Dans le cadre du vaste projet de réforme de l'Etat, le service de statistique sera fortement impliqué dans la partie monitoring et controlling du système de pilotage. Il sera en particulier responsable de la mise en place d'un projet de tableau de bord (cockpit) pour le Conseil d'Etat, en collaboration avec l'office d'organisation, le service financier, le service informatique et le service des ressources humaines.
- Les travaux 2014 de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien aboutiront à la production de nouvelles analyses transjurassiennes: une étude sur les salaires franco-suisse, une analyse des travailleurs frontaliers, ainsi qu'une exploitation des données agricoles franco-suisse.
- Suite aux contacts établis entre le service de statistique et les principales communes neuchâteloises, le projet d'outil statistique interactif devrait se concrétiser au cours du premier semestre 2014. Cette nouvelle prestation permettra aux communes signataires de disposer de statistiques dynamiques dans plusieurs domaines (population, bâtiments, logements, emplois, fiscalité). Une assistance et un suivi étroits seront assurés par le service de statistique.

9. ÉTABLISSEMENTS AUTONOMES

9.1. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)

La caisse cantonale neuchâteloise de compensation présente un rapport de gestion séparé.

En application de l'ordonnance du 7 novembre 2007 sur la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les tâches et les dépenses résultant des prestations individuelles de l'AVS et de l'AI sont assumées en totalité par la Confédération.

En ce qui concerne les prestations complémentaires AVS/AI, elles restent assumées conjointement par la Confédération (5 huitièmes) et les cantons (3 huitièmes), selon la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI du 6 octobre 2006 (art. 13).

Dès lors, la répartition 2013 des charges AVS/AI s'établit comme suit:

1. 1. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur l'AVS et de la loi fédérale sur l'AI:

	Fr.	Fr.
Remise de cotisation AVS	1.131.012,40	1.131.012,40

1. 2. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI:

	Fr.	
AVS	63.569.766,40	
./ subventions fédérales	<u>15.151.197,80</u>	
	48.418.568,60	48.418.568,60
Frais administratifs PC AVS	1.357.121,10	
./ subventions fédérales	<u>768.030.—</u>	
	589.091,10	589.091,10

	Fr.	
AI	42.904.745,31	
./ subventions fédérales	<u>15.976.243,80</u>	
	26.928.501,51	26.928.501,51
Frais administratifs PC AI	1.023.793,12	
./ subventions fédérales	<u>579.390.—</u>	
	444.403,12	444.403,12
Total chiffre 2		76.380.564,33

Détermination du montant total des dépenses relatives aux charges AVS/AI/PC 2013:

	Fr.	
Total chiffre 1 ci-dessus	1.131.012,40	
Total chiffre 2 ci-dessus	<u>76.380.564,33</u>	
Total	77.511.576,73	77.511.576,73

9.2. Office de l'assurance-invalidité (OAI)

L'office de l'assurance-invalidité présente un rapport de gestion séparé.

9.3. Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP)

9.3.1. Remarques liminaires

Le 31 décembre 2013, le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) est arrivé au terme de sa première période quadriennale d'autonomie. Le présent rapport vise d'une part à établir le bilan de cette période, d'autre part à évoquer les perspectives et enjeux à venir.

9.3.2. Missions

Conformément à l'article 2 de la loi sur le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (LCNIP), du 1^{er} avril 2009, le CNIP a notamment pour missions de:

- a) contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle conformément aux articles 12 et 17, alinéas 2 et 5, LFPr;
- b) organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation;
- c) mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.

Par ailleurs, le CNIP crée et administre des ateliers de production industrielle en appui à ses plans de formation et d'aide à l'insertion.

Ces missions sont précisées aux articles 6 et suivants du contrat de prestations qui lie l'Etat au CNIP.

<i>Art. 6 Base de définition des prestations à fournir par le CNIP</i>	<i>Les prestations que le CNIP devra fournir se basent sur l'article 2, alinéa 1 et l'article 3 de la LCNIP.</i>
<i>Art. 7 Capacité d'accueil et journée d'activité</i>	<i>Le CNIP s'engage à offrir une capacité d'accueil minimale de 90 places, correspondant à 18'000 journées d'activité de formation ou d'aide à l'insertion. Cette capacité d'accueil peut être renégociée en fonction de l'évolution du marché mais dans une proportion n'excédant pas le 15% de l'année précédente.</i> <i>Par capacité d'accueil, il faut entendre le nombre de places de travail mises à disposition de personnes placées au CNIP dans le cadre des</i>

	<p>missions énumérées à l'article 2 de la LCNIP.</p> <p>Le CNIP met à disposition des places de travail à plein temps (jusqu'à 8 heures/jour) ou à temps partiel (fin de journée, soirée, samedi matin). Il peut également organiser ses activités en extra-muros. Par journée d'activité, il faut entendre l'équivalent plein-temps d'une activité de formation et d'aide à l'insertion de 8 heures.</p>
Art. 8 Bassin de recrutement des apprenants	<p>Le CNIP s'engage à diversifier son bassin de recrutement en accueillant au moins 8% d'apprenants hors canton. Par apprenants hors canton il faut entendre les apprenants domiciliés en Suisse mais à l'extérieur du canton de Neuchâtel.</p> <p>Le taux des apprenants hors canton correspond au rapport entre le nombre des apprenants hors du canton et le nombre total des apprenants.</p>
Art. 9 Équilibre financier	<p>Le CNIP s'engage à assurer l'équilibre de son compte de résultats à moyen terme. Par équilibre financier à moyen terme, il faut entendre que le résultat cumulé des comptes d'exploitations des quatre derniers exercices, la première fois au terme de l'exercice 2013, est équilibré. Dans cette perspective, il constitue et alimente une réserve financière au bilan destinée à pallier les fluctuations de son activité.</p>
Art. 10 Indicateurs	<p>Un tableau des indicateurs résume les objectifs à atteindre par prestation au cours de la période de validité du contrat. Il est actualisé mensuellement et communiqué au secrétariat général du Département de l'économie (SDEC).</p>
Art. 11 Ressources financières : Principe de base	<p>Le CNIP établit un plan financier et une planification des liquidités pour la durée de validité du présent contrat qu'il joint en annexe au présent contrat.</p> <p>Le CNIP met à disposition de l'Etat ses bilans et comptes des années antérieures.</p> <p>L'Etat verse sa contribution pour partie en nature et pour partie en espèce selon les bases de calcul définies aux articles 14 et 15. Demeurent réservées les décisions du Grand Conseil sur les budgets annuels.</p> <p>Dans sa gestion financière, le CNIP adoptera un modèle comptable répondant aux exigences du Modèle harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2). Par ailleurs, il développera une comptabilité analytique permettant de renseigner l'Etat et l'organe de révision agréé sur les coûts et profits de ses prestations.</p>

9.3.3. Bilan

Bilan général

Après avoir traversé une période sensible au début de la précédente législature, suite à divers audits, le CNIP a su se repositionner, adapter ses structures et redresser ses finances.

En octobre 2010, l'auditeur relevait que le CNIP était actif dans un domaine d'activité stratégique (Insertion/réinsertion sociale et professionnelle) "attractif". Il relevait par contre la faiblesse de la capacité du CNIP à remplir sa mission. Compte tenu de ces éléments (environnement favorable

mais faible capacité à remplir sa mission), l'auditeur recommandait le repositionnement stratégique du CNIP et l'établissement d'un plan d'affaire crédible. Ce plan d'affaire, établi en mars 2011, fait partie intégrante du contrat de prestations signé en décembre 2011.

Au terme de l'exercice 2013, le CNIP devrait être en mesure d'assurer l'équilibre de son compte de résultat à moyen terme; le budget 2014 présente un excédent de charges 56.000 francs. En l'absence de bénéfices, la capacité du CNIP à investir est cependant inférieure aux objectifs et aux attentes.

Chiffres clefs

Le tableau suivant présente les principaux chiffres clefs de la période 2010-2013.

	2010	2011	2012	2013
Journées de formation	19422	20326	23445	27718
Stagiaires en observation/bilan	146	139	154	186
dont OAI	65	64	62	75
dont ORP	78	75	92	111
Arrivées en formation	85	89	128	160
dont OAI	15	32	76	42
dont ORP	69	56	52	118
Personnes envoyées par leur entreprise ayant suivi une formation	94	139	46	56
Personnes privées ayant suivi une formation à la carte	9	6	1	2
Stages en entreprise	27	19	42	99
Collaborateurs-stagiaires de l'atelier Passerelle (Pierre Dubied dès 2013)	51	38	33	50
Taux d'absentéisme des apprenants (%)	9	8.7	10.6	9
Taux de réinsertion (%)	37	51	38	37

Commentaires

- les journées de formations et de placements sont en augmentations régulières avec une importance marquée pour 2013. Quatre facteurs principaux sont à la base de cette augmentation en 2013: augmentation des effectifs ORP et ouverture d'un nouveau programme d'emplois temporaires PSET-P, ouverture d'une antenne à la Chaux-de-Fonds, consolidation du coaching avec l'OAI,
- Le taux de réinsertion peut apparaître faible mais il doit être relativisé dans le sens qu'en travaillant avec l'OAI, un nombre non négligeable de plans de formation sont interrompus pour des raisons de santé,
- L'accès aux formations du CNIP par les privés se situe toujours au dessous des objectifs. Deux causes principales à cela: les coûts pour les participants et les transports.

Bilan financier

Les tableaux suivants présentent le compte de résultats et le bilan pour la période 2010-2013.

Comptes de résultats

CHARGES	Comptes 2010	%	Comptes 2011	%	Comptes 2012	%	Comptes 2013
30 Charges de personnel	3'937'615.80		3'684'647.15		3'920'756.50		4'229'544.60
Charges de personnel	0.00		0.00		0.00		802'600.00
3060 Pensions (recapitalisation de prévoyance.ne)							
<i>Total charges de personnel</i>	3'937'615.80	64.26	3'684'647.15	61.35	3'920'756.50	65.63	5'032'144.60
31 Charges de biens, services, autres charges d'exploitation							
<i>Total charges biens, services, autres charges d'exploitation</i>	2'109'078.88	34.42	2'232'632.32	37.17	1'952'546.55	32.68	2'285'118.83
33 Amortissements du patrimoine administratif							
<i>Total amortissements du patrimoine administratif</i>	67'691.32	1.10	70'545.62	1.17	93'087.45	1.56	107'823.20
34 Charges financières							
<i>Total charges financières</i>	13'305.40	0.22	18'590.06	0.31	8'085.41	0.13	5'849.19
TOTAL CHARGES	6'127'691.40	100.00	6'006'415.15	100.00	5'974'475.91	100.00	7'430'935.82
REVENUS							
42 Taxes							
<i>Total taxe</i>	1'100'658.20	20.15	1'313'758.83	21.47	881'780.80	14.30	920'461.80
43 Revenus divers							
<i>Total revenus divers</i>	93'351.45	1.71	101'707.80	1.66	148'988.08	2.42	188'190.25
44 Revenus financiers							
<i>Total revenus des intérêts</i>	1'404.67	0.03	692.16	0.01	330.14	0.01	539.07
46 Dédommagements des collectivités locales							
<i>Total des revenus de transferts</i>	3'193'624.90	58.45	3'754'784.10	61.36	4'301'478.50	69.77	5'029'744.35
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers							
<i>Total subventions des collectivités publiques et de tiers</i>	1'036'514.30	18.96	948'111.35	15.49	832'642.10	13.50	822'021.65
482 Contributions extraordinaires							
<i>Total contributions extraordinaires</i>	38'092.85	0.70	0.00		0.00		0.00
TOTAL REVENUS	5'463'646.37	100.00	6'119'054.24	100.00	6'165'219.62	100.00	6'960'957.12
RESULTAT DE L'EXERCICE pertes et profits	-664'045.03		112'639.09		190'743.71		-469'978.70

Bilan

BILAN	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013
ACTIF				
PATRIMOINE FINANCIER				
100 Disponibilités				
<i>Total disponibilités</i>	39'553.62	175'871.20	48'063.23	895'550.48
101 Créances				
<i>Total créances</i>	577'921.40	588'944.30	1'371'485.05	678'484.55
104 Actifs de régularisation				
<i>Total actifs de régularisation</i>	12'500.90	28'995.80	48'165.40	122'114.45
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours				
<i>Total Marchandises, fournitures et tr. en cours</i>	178'995.19	118'325.44	97'673.49	144'743.01
<i>Total patrimoine financier</i>	808'971.11	912'136.74	1'565'387.17	1'840'892.49
PATRIMOINE ADMINISTRATIF				
140 Immobilisations corporelles du PA				
1406 Biens meubles PA	609'200.00	738'049.38	730'903.08	829'291.33
<i>Total patrimoine administratif</i>	609'200.00	738'049.38	730'903.08	829'291.33
TOTAL ACTIF	1'418'171.11	1'650'186.12	2'296'290.25	2'670'183.82
PASSIF				
CAPITAUX DE TIERS				
200 Engagements courants				
<i>Total engagements courants</i>	316'226.30	327'811.92	676'846.20	392'086.57
201 Engagements financiers à court terme				
<i>Total engagements financiers à court terme</i>	1'144'333.16	1'126'562.16	37'087.80	437'087.80
204 Passifs de régularisation				
<i>Total passifs de régularisation</i>	227'679.55	214'756.90	307'645.20	259'247.20
205 Provisions à court terme pour engagements de prévoyance.ne				
<i>Total provisions à court terme pour engagements de prévoyance.ne</i>	0.00	0.00	0.00	656'600.00
206 Engagements financiers à long terme				
<i>Total engagements financiers à long terme</i>	39'688.55	178'172.50	231'084.70	205'514.60
208 Provisions à long terme				
<i>Total provisions à long terme pour engagements de prévoyance.ne.</i>	0.00	0.00	0.00	146'000.00
<i>Total capitaux de tiers</i>	1'727'927.56	1'847'303.48	1'252'663.90	2'096'536.17
CAPITAL PROPRE				
290 Engagements(+) ou avances (-)				
2900 Capital propre	354'288.58	354'288.58	1'404'288.58	1'404'288.58
2990 Résultat exercice 2010	-664'045.03	-664'045.03	-664'045.03	-664'045.03
2990 Résultat exercice 2011	0.00	112'639.09	112'639.09	112'639.09
2990 Résultat exercice 2012	0.00	0.00	190'743.71	190'743.71
2991 Résultat exercice 2013	0.00	0.00	0.00	-469'978.70
<i>Total capital propre</i>	-309'756.45	-197'117.36	1'043'626.35	573'647.65
TOTAL PASSIF	1'418'171.11	1'650'186.12	2'296'290.25	2'670'183.82

Commentaires

- Dès 2010, la gestion comptable du CNIP a été organisée sur la base du MCH2.
- Sans tenir compte de la participation du CNIP à la recapitalisation de prévoyance.ne (charges supplémentaires de 802'000.-), le résultat cumulé des comptes d'exploitation sur la période quadriennale 2010-2013 est proche de l'équilibre.
- Les comptes du CNIP sont contrôlés annuellement par le contrôle cantonal des finances (CCFI) dont le rapport final est transmis chaque année au Conseil d'Etat.

Indicateurs

Conformément à l'art. 10 du contrat de prestation, un tableau des indicateurs a été établi et est actualisé mensuellement.

9.3.4. Enjeux et perspective

Si, durant ses 4 premières années d'autonomie, le CNIP a globalement rempli les objectifs qui lui ont été fixés, sa situation à venir est sensible. En effet, malgré le repositionnement stratégique opéré en 2011 et le soutien du canton (quelque 800.000.- de subventions en nature), la situation financière du CNIP reste précaire (le CNIP équilibre difficilement ses budgets et comptes de fonctionnement). Sans véritables fonds propres et sans caution de l'Etat, sa capacité à recourir au marché pour financer ses investissements est pratiquement nulle.

Le marché de l'insertion et de la réinsertion, respectivement celui de la formation des adultes, est devenu de plus en plus concurrentiel. De nouveaux acteurs (ORIF, CERAS, IPT, ...) se sont installés, d'autres (CEFNA, CPMB, CIP,...) ont adapté/développé leur offre de prestations.

L'assurance-chômage, principale source de financement du CNIP depuis des années, a été dépassée, depuis 2013, par l'assurance-invalidité. La part de financement des entreprises (cours, sous-traitance) reste inférieure à 15%.

En l'absence de vision et de stratégie cantonale en matière d'intégration professionnelle d'une part, et de formation des adultes d'autre part, la capacité du CNIP à continuer de remplir, à moyen et long terme, les objectifs qui lui sont fixés est faible.

Fort de ce constat, le Conseil d'Etat, sur proposition des chefs du DEAS et du DEF, a décidé d'intégrer la problématique de l'avenir du CNIP dans le cadre de la définition en cours des stratégies cantonales en matière d'intégration professionnelle d'une part et de formation continue des adultes d'autre part. Les rapports qui y sont liés devraient être soumis au Grand Conseil en 2015.

9.4. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage (CCNAC)

La caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage présente un rapport de gestion séparé.

TABLE DES MATIERES

1.	EN BREF	1
1.1.	Introduction	1
1.2.	Service de l'économie	2
1.3.	Service de l'emploi	3
1.4.	Service des migrations	4
1.5.	Service de la cohésion multiculturelle	5
1.6.	Service de l'action sociale.....	5
1.7.	Service de statistique.....	7
2.	SECRETARIAT GÉNÉRAL	8
2.1.	Missions.....	8
2.2.	Ressources	8
2.3.	Événements principaux	8
3.	SERVICE DE L'ÉCONOMIE	11
3.1.	Missions.....	11
3.2.	Ressources	11
3.3.	Événements principaux	11
3.4.	Activités/Réalisations.....	12
3.5.	Perspectives.....	25
4.	SERVICE DE L'EMPLOI	27
4.1.	Missions.....	27
4.2.	Objectifs de l'année	27
4.3.	Ressources	28
4.4.	Événements principaux	29
4.5.	Activités/réalisations	32
4.6.	Perspectives.....	40
5.	SERVICE DES MIGRATIONS	43
5.1.	Missions.....	43
5.2.	Objectifs de l'année	43
5.3.	Ressources	43
5.4.	Activités / Réalisations.....	44
5.5.	Perspectives.....	54
6.	SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE	55
6.1.	Missions.....	55
6.2.	Objectifs de l'année.....	55
6.3.	Ressources	55
6.4.	Événements principaux	56
6.5.	Activités / Réalisations.....	57
6.6.	Perspectives.....	66
7.	SERVICE DE L'ACTION SOCIALE	67
7.1.	Missions.....	67
7.2.	Objectifs de l'année.....	67
7.3.	Ressources	68
7.4.	Événements principaux	68
7.5.	Activités / Réalisations.....	69
7.6.	Perspectives.....	85
8.	SERVICE DE STATISTIQUE	87

8.1.	Missions	87
8.2.	Objectifs de l'année.....	87
8.3.	Ressources	87
8.4.	Événements principaux	88
8.5.	Activités / Réalisations.....	89
8.6.	Perspectives.....	95
9.	ÉTABLISSEMENTS AUTONOMES	97
9.1.	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)	97
9.2.	Office de l'assurance-invalidité (OAI)	98
9.3.	Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP)	98
9.4.	Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage (CCNAC)	102
	TABLE DES MATIERES	103